



Les migrants

Lettre 106 aux cercles de silence

Mai 2025

De l'information et des personnes migrantes

Il existe en France, de très nombreuses organisations qui accueillent, orientent, prennent soin de ces personnes humaines qui passent, ou viennent s'établir, en France. Mais elles sont rarement mises en avant dans les médias, ou alors c'est pour les dénigrer ou les juger inutile ou marginales. La plupart, travaillent dans une région spécifique, ou sur un thème particulier. Mais il n'est pas facile de dresser un tableau général de toutes leurs actions dont le but d'éclaircir et d'intégrer les personnes étrangères qui sont venues en France après des mois ou des années de difficultés, personnes courageuses, qui ont souffert, qui ont quitté leur pays natal et qui sont le plus souvent ignorant des us et coutume des pays qu'ils ont traversés. Mais qui portent en elle la découverte des diverses cultures des pays qu'elles ont traversés ou dans lesquels elles ont séjourné plus ou moins longtemps dans des conditions plus ou moins dramatiques.

Bien qu'on dispose de nombreux moyens techniques avec internet, il semble que l'informations ne soit pas si simple à faire circuler. Posons-nous alors quelques questions.

Qu'en est-il de nos connaissances en ce qui concerne les émigrés ?

Un grand nombre de médias font en sorte de développer le sentiment de peur, d'insécurité chez les français, alors que les étrangers se trouvent rassurés et heureux d'être en France. Réfléchissons à ce que nous pourrions faire pour que les français retrouvent la joie : joie d'accueillir et de découvrir des personnes nouvelles, des recettes de cuisines nouvelles (il paraît que cela marche très bien, même avec celles des migrant).

Qu'en est-il de nos liens avec les émigrés ? de nos contacts personnels avec les personnes émigrées ?

En dehors des informations glanées ça et là, en mettant de côté les « on dits », sommes-nous en relation directe avec des ONG ou autre groupes s'occupant directement des émigrés ? Avons-nous déjà parlé avec ces personnes qui, dans de nombreux cas, ne pas, ou mal notre langue ?

Qu'en est-il de nos connaissances en ce qui concerne la question des migrations au niveau national ? au niveau européen ? au niveau Mondial ?

Les informations dont on dispose passent par les médias le plus souvent. Mais quel est leur fiabilité ? (voir ci-dessous la charte : <https://chartejournalismemigrations.fr/la-charte/> et <https://www.france-terre-asile.org/actualites/actualites-choisies/parole-a-estelle-ndjandjo>)

Qu'en est-il de nos connaissances en ce qui concerne les cercles de silence ? et centres de rétention ?

Où se trouvent les Centres de Rétention Administrative en France ? ceux qui sont proches de chez vous ? Combien y en a-t-il en France ?

Chaque cercle de silence connaît-il les actions des autres de cercles ? Si oui, combien en connaît-il ?

En voyant diminuer le nombre de participants aux cercles – il n’y a pas une submersion ! -, certains cercles diversifient leur communication : diffusion des invitations sur Facebook, diffusion de la lettre des migrants en même temps que les invitations, diffusion dans divers organismes, dans les paroisses, dans des sites internet locaux, invitation des journalistes locaux qui font un article sur la tenue du cercle dans un média local, ou sur France 3 régional. Certains agissent déjà de la sorte et vous pouvez le voir en consultant les rubriques correspondantes dans « les migrants », quand j’en suis averti. Faudrait-il trouver des « influenceurs » ? mettre des annonces vidéo sur « tik tok », WhatsApp, Instagram ou Facebook ? (Je rappelle que je ne consulte pas les réseaux sociaux en ce qui concerne « les migrants »).

Un grand nombre de médias font en sorte de développer le sentiment de peur, d’insécurité, de xénophobie chez les français, alors que les étrangers, eux, se trouvent rassurés et heureux d’être en France. Réfléchissons à ce que nous pourrions faire pour que les français retrouvent la joie : joie d’accueillir et de découvrir des personnes nouvelles, des recettes de cuisines nouvelles (il paraît que cela marche très bien , même avec celles des migrants), etc.

Alors qu’en est-il de ces lettres « Les Migrants » ?

La lettre est basée sur les écrits journalistiques, et ceux-ci présentent de nombreux inconvénients.

Les migrants sont souvent présentés du point de vue « plus-value économique », plus rarement sous l’angle « plus-value humaine et culturelle » rarement sous l’aspect accroissement de la biodiversités et de l’amélioration du potentiel génétique de l’espèce (par croisement du stock génétique). La plus-value culturelle sous-entend que les migrants s’intègrent ET gardent leur propre culture.

Force est de constater qu’il faut chercher dans de multiples sites pour trouver dans les médias des aspects positifs à la venue des migrants. Ce que j’ai essayé en surlignant les articles en bleu, dans la lettre). « Les migrants » participe peut-être à l’augmentation de la xénophobie, puisqu’à part ce texte que je signe en introduction à chaque lettre, les autres informations sont toutes issues des médias. Il n’est pas simple d’éviter les biais racistes et xénophobes.

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE	4
En 2024, 16 000 étrangers sont passés en centres de rétention	5
Cornebarrieu	7
Dijon - Longvic.....	7
Metz	8
CERCLES de SILENCE.....	9
Pau.....	9
Wissembourg.....	9
FRANCE.....	10
Arzacq.....	15
Douarnenez.....	15

Fougères	16
Hennebont	16
Le havre	17
Maxent (Ille-et-Vilaine)	17
Mayotte	18
Paris.....	18
Pau.....	19
Petit-Caux	20
Quimperlé	20
Rennes	21
Rouen	23
Tours	24
Vannes	24
MANCHE	25
MEDITERRANEE	25
UNION EUROPÉENNE	27
Hausse de la criminalisations des militants et des migrants	27
Pour les femmes migrantes tout juste arrivées en Europe, le "piège" de la prostitution est bien réel.....	29
Bruxelles saisit la Cour de justice de l'UE contre la Hongrie qui a libéré plus de 2 000 passeurs de migrants	31
Allemagne	32
Autriche.....	40
Italie	41
Pologne	43
Portugal	45
EUROPE	46
Balkans.....	47
Royaume-Uni.....	49
Vatican	52
ASIE.....	53
Russie.....	53
AFRIQUE	53
Afrique du sud.....	53
Algérie.....	54
Irak	55
Libye - Niger.....	56
Mauritanie - Sénégal.....	57

Rwanda	59
Sénégal.....	59
Tchad.....	60
Tunisie.....	61
AMERIQUE	64
Brésil.....	64
Canada.....	64
Costa-Rica.....	65
Haïti.....	66
Mexique	66
République Democratique du congo.....	67
USA.....	68
INTERNATIONAL.....	75
De l’information.....	78
Charte de Marseille sur l’information et les migrations	78
La migration dans les médias : « La perception des personnes exilées est totalement biaisée aujourd’hui ».....	80

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

CRA : Durcissement du cadre légal et violations des droits fondamentaux des personnes étrangères

Si le texte examiné au Sénat le 12 mai 2025 visant à confier à l’OFII la mission d’assistance juridique dans les CRA était adopté, il porterait un coup grave à l’accès aux droits des personnes privées de liberté, à la transparence démocratique et à la place des acteurs de la société civile dans le contrôle des politiques publiques.

La loi asile et immigration du 26 janvier 2024 a supprimé les protections contre l’éloignement dont bénéficiaient certaines personnes du fait, notamment, de leur état de santé ou de l’intensité de leurs liens familiaux sur le territoire français. Elle a sacralisé l’utilisation de la notion de « *menace pour l’ordre public* » comme critère central pour justifier les décisions de placement et de prolongation de la rétention, en dépit de son caractère flou et discrétionnaire. Les décisions administratives d’expulsion et de placement en rétention prennent ainsi de moins en moins en compte la situation individuelle des personnes concernées. Aussi, à rebours de nos constats répétés sur l’impact délétère de l’enfermement sur la santé physique et mentale, notamment des personnes les plus vulnérables, la durée moyenne de rétention n’a cessé d’augmenter, atteignant en 2024 près de 33 jours.

L’augmentation progressive du nombre de places dans les centres et locaux de rétention, ainsi que l’allongement au fil des réformes de la durée maximale d’enfermement sont autant de mesures pensées exclusivement à l’aune de la chimère selon laquelle enfermer plus permettrait d’éloigner plus. Le taux d’éloignement depuis les CRA n’a cependant que très peu augmenté, de 36 % environ en 2023 à 39 % en 2024 depuis l’Hexagone. Ce chiffre

met en lumière l'utilisation détournée, à visée presque carcérale, de la rétention, pourtant légalement conditionnée à l'existence de perspectives réelles de renvoi et justifiée uniquement par des motifs administratifs.

Dans les Outre-mer, notamment à Mayotte qui concentre la majorité des placements, de graves atteintes aux droits fondamentaux sont constatées chaque jour et facilitées par l'application d'un régime dérogatoire qui permet des éloignements rapides, souvent antérieurs à (et donc en l'absence de) tout contrôle judiciaire. De nombreux enfants continuent notamment d'y être enfermés, malgré les condamnations multiples de la France par la Cour européenne des droits de l'homme.

Face à ces constats alarmants, le rôle de vigie et de contre-pouvoir exercé par nos associations, directement menacé par le projet de loi visant à confier à l'OFII (organisme sous tutelle du ministère de l'Intérieur) le travail d'information des personnes retenues sur leurs droits, est plus que jamais essentiel. A l'occasion de la sortie de ce nouveau rapport, nous appelons les parlementaires à ne pas franchir une ligne rouge : celle qui sépare une démocratie respectueuse de ses principes d'un système où le respect des droits fondamentaux devient une variable d'ajustement. Maintenir une assistance juridique indépendante en CRA, ce n'est pas défendre un intérêt sectoriel. C'est défendre l'Etat de droit, la transparence et la dignité dans un domaine où ils sont trop souvent mis à mal. Et plus que jamais, nous appelons nos élus à mettre un terme à ces politiques migratoires stigmatisantes et répressives, et à assurer le respect scrupuleux des cadres légaux et des droits fondamentaux des personnes étrangères.

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/presse/nos-communiqués-de-presse/1665-40-ans-d-utilisation-de-la-retention-administrative-entre-durcissement-du-cadre-legal-et-violations-des-droits-fondamentaux-des-personnes-etrangeres>

EN 2024, 16 000 ETRANGERS SONT PASSES EN CENTRES DE RETENTION

Dans son bilan annuel, publié mardi 29 avril 2025, La Cimade dresse un tableau acerbé "*des pratiques abusives et des violations des droits des personnes enfermées*" en centres de rétention français en 2024. Des privations de liberté "*inutiles*", juge l'association de défense des droits des étrangers dès les premières pages du rapport. Non seulement les expulsions au terme de cet enfermement restent faibles mais surtout le placement en rétention "*augmente les tensions entre les personnes retenues, ainsi que leur angoisse et leur détresse, notamment concernant les personnes particulièrement vulnérables, souffrant de maladies graves ou de troubles psychiatriques*".

Au total, 16 228 personnes ont été enfermées dans ces lieux de privation de liberté en France hexagonale, un chiffre peu ou prou similaire à celui de 2023. "*Cela représente une baisse de près de 5 % par rapport à l'année précédente*", note l'association. Ce nombre grimpe à 40 000 si l'on inclut les étrangers enfermés en CRA à Mayotte (22 300 en 2024) et dans les Outre-mer (Guadeloupe, Réunion, Guyane...).

En ce qui concerne l'Hexagone, La Cimade rappelle que l'écrasante majorité des retenus sont maghrébins, ils constituent le trio de tête des nationalités : un peu plus de 5 000 Algériens, 1 900 Tunisiens et 1 700 Marocains sont passés par des CRA en 2024. Des chiffres loin devant les autres nationalités : 700 Roumains, 450 Albanais, 350 Guinéens, 300 Afghans ou encore 300 Ivoiriens.

Pourtant, selon le droit français - et européen - l'enfermement d'un étranger en CRA est une mesure qui ne doit être utilisée qu'en dernier recours, "*dans les cas où l'administration n'a pas d'autres moyens moins attentatoires aux libertés pour réaliser*

l'expulsion", rappelle l'association. Dans les faits, donc, il n'en est rien. L'immense majorité des retenus en France ont été placés en rétention suite à la réception d'une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) non respectée. Un peu plus de 128 000 ont été émises l'année dernière, seules 11 % ont été exécutées.

La Cimade rappelle aussi que la majorité des étrangers en centre de rétention ne sont pas des délinquants - 28 % sont emmenés en CRA à leur sortie de prison. Les 72% autres n'ont commis aucun crime sur le sol français. Ils sont sans-papiers. Mais être en situation irrégulière n'est pas un délit en France mais une irrégularité administrative.

Les autorités brandissent de plus en plus « *la menace à l'ordre public* » pour justifier le placement en rétention. Cette mesure "*participe [...] à troubler la perception des situations dans l'opinion publique, en martelant l'assimilation entre 'personnes étrangères' et 'délinquance'*". "La notion de 'menace à l'ordre public' a aussi fortement influencé les décisions des juges judiciaires, qui se sont saisis de ce critère (apprécié très largement) pour accorder à la préfecture la prolongation de la rétention", écrit La Cimade. "*Ces situations sont révélatrices d'une volonté politique de stigmatiser toujours plus les personnes étrangères*".

Pourtant, le gouvernement ne semble pas amorcer de virage moins répressif. En 2023, le ministre de l'Intérieur, avait annoncé à l'époque vouloir augmenter les places en CRA - actuellement de 1950 lits - à une capacité de 3 000 lits à l'horizon 2027 à travers la construction de nouveaux centres de privation de liberté et la multiplication des locaux de rétention administrative (LRA), notamment à Dijon, Nantes, Béziers, Aix-en-Provence, Nice, Mayotte, ou encore Dunkerque. Un objectif inchangé par le nouveau ministre de l'intérieur.

En 2024, la durée moyenne de rétention s'établissait à près de 33 jours, soit 5 jours de plus par rapport à 2023. "*Nos associations constatent quotidiennement l'impact de périodes d'enfermement de plus en plus longues sur la santé mentale et physique des personnes enfermées et sur le niveau de tension dans les CRA. Gestes désespérés, tentatives de suicide, actes d'automutilation, violences [...]*". Le gouvernement actuel souhaite pourtant allonger la durée de rétention à 210 jours - contre 90 aujourd'hui. Proposition de loi acceptée en première lecture par le sénat le 18 mars 2025.

Autant de mesures politiques raillées par la Cimade : "*La multiplication des locaux de rétention administrative, n'est pensée qu'à l'aune de la chimère selon laquelle enfermer plus permettrait d'éloigner plus*". Il n'en est rien. Près de 60 % des personnes en rétention ont finalement été relâchées l'année dernière, estime l'association, 27 % ont été expulsées dans un pays hors Union européenne (UE), 11 % éloignées vers un pays de l'UE (via le règlement Dublin notamment). Un manque d'efficacité déjà souligné par la Cour des comptes l'année dernière. Cette dernière recommandait de miser davantage sur les « retours volontaires ». Ils sont moins coûteux qu'un éloignement forcé, rappelait le premier président de la Cour. Pour rappel, il est juridiquement contraignant d'expulser un étranger : certains sont inexpulsables (comme les Afghans, par exemple), d'autres, qui n'ont plus de documents d'identité, ne sont pas reconnus par leur pays d'origine (notamment par les pays du Maghreb) - et les Etats ne délivrent pas de laissez-passer consulaires.

La Cimade insiste enfin sur la présence des mineurs en CRA. La loi asile et immigration du 26 janvier 2024 a acté la fin de l'enfermement des enfants dans les centres de rétention administrative. Une mesure plutôt respectée à l'exception des préfectures du Bas-Rhin et du Doubs qui ont ordonné le placement en CRA de six enfants et trois familles, selon l'association. "*[Ces] préfectures ont profité des quelques semaines du mois de janvier précédant l'entrée en vigueur de la loi pour placer au CRA de Metz-Queuleu trois familles, accompagnées de six enfants. Le plus âgé d'entre eux avait 7 ans, deux étaient des nourrissons*", écrit La Cimade. Cette interdiction du placement des enfants en rétention ne

s'appliquera à Mayotte qu'à partir du 1er janvier 2027. "Ce décalage dans le temps vide de son sens la mesure puisque c'est dans ce territoire ultramarin que la majorité des familles avec enfants sont enfermées ; en moyenne ce sont 40 fois plus d'enfants qui y sont privés de liberté par rapport au reste des centres de rétention". Au total, la France a été condamnée à 11 reprises par la CEDH pour l'enfermement d'enfants en centre de rétention.

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2025/04/RA_CRA_2024_web.pdf

CORNEBARRIEU

Dans le CRA, au 24 avril 2025, il y a actuellement 124 personnes retenues, que des hommes. Les femmes sont maintenant regroupées dans certains CRA comme celui de Marseille. Le nombre de "longs séjours", avec une durée comprise entre 75 et 90 jours, s'accroît. Cela entraîne une dégradation très nette de la santé psychique de ces personnes qui sont déjà en souffrance de par leur parcours. La réponse à ces souffrances est de les isoler en local "d'isolement disciplinaire". Les chantiers de restauration des locaux vétustes n'ont toujours pas démarré.

La Cimade, via le cercle de Toulouse

DIJON - LONGVIC

A Dijon, une marche contre le centre de rétention administrative de Longvic

"Il n'y aura pas de CRA à Longvic", "manque flagrant d'humanité"... Voilà quelques slogans que l'on pouvait lire sur les pancartes des manifestants l'après-midi de samedi 26 avril 2025 à Dijon, près de la place de la liberté. Environ 200 personnes ont manifesté pour crier et chanter leur opposition à la construction d'un Centre de Rétention Administrative (CRA) de 140 places à Longvic, sur le site de l'aéroport. Dans le cortège, à l'initiative du collectif AntiCRA Dijon, il y a aussi des drapeaux des syndicats Solidaires, du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), de la France Insoumise, de la Cimade, et des bénévoles du collectif dijonnais SOS Refoulements.

D'ici 2027, le Gouvernement prévoit d'arriver à trois mille places en CRA, soit plus de mille places supplémentaires par rapport à 2017. Le CRA de Longvic fait partie des onze centres dont la construction est prévue prochainement. Dans le cortège, une membre du NPA, est venue avec ses deux jeunes enfants. Ce qui la touche ? "Le fait que les gens soient enfermés juste parce qu'ils n'ont pas le bon papier", dit-elle d'emblée. "C'est inhumain, les conditions de détention sont vraiment inhumaines. La France a été condamnée par la cour européenne des droits de l'Homme à cause des traitements dégradants qui sont infligés aux personnes enfermées."

Les CRA sont, administrativement, des "lieux de privation de liberté" et, d'après le site service-public.fr, "la rétention administrative consiste à maintenir dans un lieu fermé un étranger qui ne peut pas quitter immédiatement la France." "Un centre de rétention administrative, ça veut bien dire un centre qui est fait pour attendre que les gens soient expulsés. Mais à l'intérieur, il se passe des choses aussi très difficiles", explique un bénévole au collectif SOS Refoulements. "On se permet même d'emprisonner, on va le dire comme ça, des familles alors que les enfants n'ont rien à faire à l'intérieur."

Pour un membre de la Cimade, les conditions de rétention dans les CRA posent problème. *"Les gens sont enfermés toute la journée, ils ne peuvent pas en sortir, et ça devient invivable. Certains ont des problèmes psychiques, psychiatriques ou médicaux. La cohabitation devient vite très dure, certains font des tentatives de suicide. Les relations avec les policiers, puisque ce sont des policiers, non pas des personnels pénitentiaires, sont souvent difficiles. Ça risque de devenir encore plus difficile dans les futurs CRA avec une gestion automatisée, l'utilisation des nouvelles technologies et peu de présence humaine. Sans présence humaine, ça veut dire que les gens sont livrés à eux-mêmes avec la loi du plus fort."*

Une membre du collectif AntiCRA Dijon, Entre deux prises de parole au micro, fait part de son exaspération. *"Les gens attendent, attendent, attendent. Ils sont souvent empêchés de continuer à lutter pour obtenir leurs droits. C'est une vraie question parce que dans les CRA, il y a des associations qui ont été mandatées pour essayer d'avoir au moins un regard extérieur, parce que ce sont des endroits en général qui sont loin de tout, dans lesquels on n'a aucune visibilité". "Certaines associations renoncent à rester tellement les droits sont bafoués, parce que les conditions sont complètement indignes et qu'ils ne peuvent plus continuer à travailler dans ces conditions-là."* Puis, elle explique: *"Ce qui me prend aux tripes, vraiment, c'est que je n'arrive pas à comprendre qu'on ne puisse pas s'imaginer à la place de l'autre. C'est la désespérance. Ce sont des usines à fabriquer de la désespérance, parce que les gens n'ont plus aucun espoir dans ces moments-là. Ils sont privés de tout, ils n'ont pas de perspectives. Et ça, je trouve que faire ça à quelqu'un, c'est parfois pire que le tuer."*

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/une-usine-a-fabriquer-de-la-desesperance-a-dijon-une-marche-contre-le-centre-de-retention-administrative-de-longvic-5847737>

METZ

Augmenter les capacités de rétention du CRA annonce le ministre de l'intérieur

Le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, était en déplacement en Moselle, vendredi 2 mai 2025, et a visité au cours de l'après-midi le centre de rétention administratif (CRA) de Metz. L'un des deux du Grand Est, avec celui de Strasbourg. Il est revenu sur la création de places de rétention supplémentaires en France pour les étrangers en situation irrégulière. Aujourd'hui, dans les 27 centres de rétention administratifs en métropole et en outre-mer, 1950 places existent. Le ministre de l'Intérieur veut porter ce chiffre à 3 000 d'ici 2027. Pour y arriver, il compte ouvrir de nouveaux centres et étendre ceux qui existent, comme le CRA de Metz. Actuellement, ce centre mixte accueille 90 personnes en rétention, dont une majorité d'hommes, pour une capacité totale de 98 individus. Au vu de la taille du centre, une extension de 30% est possible, selon le ministre. Ce qui porterait sa capacité d'accueil à 127 personnes.

Actuellement, il manque 35 agents de rétention pour atteindre un seuil d'encadrement correct dans le centre, indique le secrétaire départemental du syndicat de police Unité57, majoritaire dans le département. *"Travailler en CRA, ça ne fait pas rêver. S'il y a une volonté d'étendre les centres d'accord, mais il va vraiment falloir commencer à fléchir les gens vers nous, parce qu'il faut être en capacité d'encadrer les personnes en rétention".* Le ministre répond : *"Compte tenu de notre programme d'extension, c'est compliqué de recruter des jeunes femmes et des jeunes hommes dans ces conditions. C'est un travail au contact d'un public difficile, mais il faut attirer à nous tous ces jeunes talents".*

Le ministre de l'Intérieur a également rappelé : le meurtrier de Philippine, tuée à Paris le 21 septembre 2024, avait été retenu pendant trois mois avant sa libération début septembre 2024 au CRA de Metz. Il était passé à l'acte dans les jours suivants sa libération. Il faisait l'objet d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF), ce qui avait entraîné une vive polémique en France. Le ministre de l'Intérieur a, dès sa prise de parole, fait référence à l'affaire criminelle. *"Le problème, c'est qu'un individu dangereux qui a été condamné et libéré trop tôt"*. Il a donc réaffirmé son soutien à une proposition de loi, adoptée au Sénat en première lecture, qui allongerait la durée de rétention administrative de 90 à 210 jours pour les individus dangereux, comme les violeurs. C'est la durée réservée, actuellement, aux personnes en situation irrégulière ayant commis des crimes graves ou des actes de terrorisme. L'examen du texte n'est pas encore prévu à l'Assemblée nationale.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/en-visite-bruno-retailleau-promet-d-etendre-le-centre-de-retention-administratif-de-metz-un-tiers-de-places-en-plus-2717582>

CERCLES DE SILENCE

PAU

Une bonne nouvelle : le cercle de silence de PAU a trouvé un nouvel animateur, après le décès du précédent. C'est le Collectif pour le Respect des Droits des Etrangers : Solidarité Migrants PAU-BEARN

Souhaitons que ce soit le cas pour de nombreux autres cercles. On comprend facilement qu'une manifestation qui dure d'eux quelques 200 mois – ce qui est rarissime de nos jours - nécessite de changer de meneur.

WISSEMBOURG

Un homme est passé pour nous lancer "Vous en avez un (migrant) chez vous?". C'était quasiment mot pour mot l'amorce des menaces du 30 mars. Ce qui montre le peu d'imagination des personnes qui ne font que répéter ce qu'ils ont appris par cœur. La présence



du policier municipal, ange gardien en uniforme posté à une vingtaine de mètres pendant toute l'heure, qui a permis que ce Cercle se passe finalement sans encombre et normalement? On ne sait, mais merci à lui d'avoir été là hier soir. Notre action est importante et, à cause de cela, elle peut être à risques. Au moins, avons-nous appris à ne plus être trop naïfs au fond de notre Outre-Forêt, ainsi que les

précautions de base à adopter (une personne en dehors du cercle téléphone aussitôt au 17 et fait des photos de l'intrus). Si cela peut servir à d'autres...

Restons debout, présents et solidaires pendant que le monde alentour marche sur la tête et qu'en sourdine les droits des migrants sont remis en cause et rognés.

FRANCE

Le Conseil d'État enjoint le gouvernement à prendre en charge les frais de transport de tous les demandeurs d'asile

Le Conseil d'État qui avait été saisi par plusieurs associations, dont La Cimade et le Gisti (Groupe d'information et de soutien aux immigrés), au sujet du financement des frais de transports pour se rendre aux rendez-vous de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), vient de leur donner raison, le 6 mai 2025.

Dans les faits, les personnes accueillies en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et dans les hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) - gérés par opérateurs mandatés par l'État - bénéficient d'une prise en charge de leurs frais de déplacements pour leurs convocations liées à leur dossier de protection. Ce qui n'est pas le cas des personnes hébergées dans des structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) – gérées par l'Office français de l'intégration ou de l'immigration (Ofii) – ou celles vivant chez des proches, voire à la rue.

Selon le directeur de l'Ofii, 25% des demandeurs d'asile ne sont pas logés par l'État. Ces exilés doivent alors payer à leur frais leurs titres de transport, le plus souvent grâce à l'allocation pour demandeurs d'asile - pour rappel, les demandeurs ne sont pas autorisés à travailler pendant les six premiers mois de leur arrivée en France. Or le montant de l'ADA, qui peut aller de 190 euros/mois pour une personne seule à 660 euros/mois pour une famille de six personnes, couvre tout juste leurs frais quotidiens. "*Ce n'est pas normal que les plus précarisés soient pénalisés et payent plus que les autres*", souligne le Gisti.

Dans sa décision du 6 mai 2025, le Conseil d'État estime que "*le fait de réserver (...) la prise en charge des frais de déplacement liés aux convocations à l'Ofpra et à la CNDA aux seuls demandeurs d'asile hébergés en CADA et en HUDA constitue une différence de traitement (...) et porte une atteinte illégale au principe d'égalité*". Et ce alors que le fait de ne pas être hébergé dans ces structures "*ne dépend pas de la situation ou du choix des intéressés mais procède du nombre de places disponibles dans un contexte de saturation du dispositif national d'accueil*", assure la juridiction. Ainsi, le Conseil d'État "*enjoint au Premier ministre, dans un délai de neuf mois (...), de prendre toutes mesures utiles afin de remédier aux différences de traitement constatées et d'assurer une prise en charge des frais de transport des demandeurs d'asile en vue de réaliser les déplacements nécessaires à l'examen de leur demande d'asile dans le respect des principes d'égalité et d'effectivité du droit d'asile*". Une décision non contraignante.

La LDH, le Mrap et Utopia 56 attaquent Frontières et d'autres médias en diffamation

Face à l'entreprise de désinformation menée par certains médias et visant à discréditer les actions de solidarité et de défense des droits des personnes exilées, les associations ripostent et portent plainte en diffamation à l'encontre de rédactions peu scrupuleuses de la vérité.

Le 30 janvier 2025, le magazine d'extrême droite *Frontières* a publié un hors-série intitulé « *Invasion migratoire : les coupables* », comprenant trois dossiers qui listent nominativement des avocats et associations. Dans ces dossiers, il leur est reproché de

s'enrichir d'argent public grâce à l'arrivée de personnes étrangères en France, et donc de faire de l'immigration leur fonds de commerce.

Sous couvert d'une prétendue investigation, le magazine use de contrevérités et de procès d'intention à l'encontre des acteurs de la solidarité ou de défense des droits humains, dans un seul but : faire naître chez leur audience le sentiment d'une invasion migratoire, qui ne repose sur aucune donnée objective, et diffuser de manière pernicieuse un discours raciste et xénophobe.

Face à la violation des principes déontologiques du journalisme et du devoir de la profession de fournir une information précise, complète et vérifiable, aussi quand il s'agit des migrations, les associations plaignantes saisissent la justice concernant ces propos non seulement diffamatoires, mais qui manipulent la réalité pour polariser les débats et diffuser une idéologie radicale alimentant la peur et la haine.

Dans le sillage de l'action intentée collectivement contre *Frontières*, Utopia 56 dépose également trois autres plaintes en diffamation contre *Frontières*, de nouveau, mais aussi Europe 1 et *Valeurs actuelles*, qui, de manière coordonnée, le 4 février 2025, ont tenté de jeter le discrédit sur l'association en lui imputant faussement l'ouverture de squats dans la ville de Toulouse et de travailler à maintenir les habitants qui s'y trouvent.

Face à cette volonté de porter atteinte au droit des citoyennes et citoyens d'avoir accès à une information fiable, à l'intégrité des associations, mais aussi des personnes étrangères les associations ne céderont pas et saisiront autant que nécessaire la justice, faisant front commun contre celles et ceux qui entendent mettre notre cohésion sociale en péril.

<https://www.ldh-france.org/la-ldh-le-mrap-et-utopia-56-attaquent-frontieres-et-dautres-medias-en-diffamation/>

Une nouvelle circulaire restreint l'accès à la nationalité

Le ministre de l'intérieur a publié une nouvelle circulaire, se basant sur le principe : *"La jurisprudence établit la naturalisation non comme un droit, mais comme une décision souveraine du gouvernement"*, afin de restreindre l'accès à la nationalité française pour les étrangers. *"J'assume de durcir les critères (...) et j'assume de dire que c'est une circulaire d'assimilation"*, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, lundi 5 mai 2025 à Créteil, au sein de la préfecture du Val-de-Marne. *"Devenir Français, ça doit se mériter et on doit être très très exigeant"*, a-t-il ajouté. *"Nous faisons reposer la nationalité française et la citoyenneté française, non pas seulement sur l'ascendance, mais d'abord sur un sentiment d'appartenance"*.

Le texte de cinq pages a été diffusé à l'ensemble des préfets par le ministre, tenant d'une ligne dure sur l'immigration. Une première sélection pour l'obtention de la nationalité est opérée par les préfectures : si le dossier de naturalisation est jugé favorable par ces services, il est ensuite transmis au ministère de l'Intérieur qui prend la décision finale. Un dossier jugé défavorable, lui, n'est pas envoyé place Beauvau. La nouvelle circulaire, qui sera effective le 1er janvier 2026, insiste davantage sur les dispositions susceptibles de restreindre l'accès à la nationalité française mais sans bouleversement sur le fond. Dans le détail, Bruno Retailleau s'appuie sur une disposition de la loi « Darmanin » de 2024 en demandant aux préfets de s'assurer du renforcement du niveau de maîtrise requis en langue française pour obtenir la naturalisation (examen de niveau B2 à l'oral et à l'écrit). Idem pour l'adhésion aux valeurs de la République. *"À compter du 1er janvier 2026 pour les premières demandes de carte de séjour pluriannuelle et de carte de résident, les demandeurs passeront un examen civique pour leur demande de naturalisation"*, précise la circulaire, en annexe de laquelle est renseignée la

charte des droits et des devoirs du citoyen français.

Le ministre liste également les éléments d'appréciation démontrant "*l'exemplarité du parcours du demandeur*". Il demande que les préfets privilégient "une décision de rejet" à toute personne condamnée à une peine égale ou supérieure à six mois de prison.

Les personnes sans papiers sont aussi visées dans la circulaire : "*Vous sanctionnerez par une décision d'irrecevabilité les demandes des étrangers en situation irrégulière, ou qui ont fait l'objet d'un arrêté d'expulsion non expressément rapporté ou abrogé, ou d'une interdiction du territoire français non entièrement exécutée*". En clair, le ministre demande que toutes les demandes des étrangers qui auraient été en situation irrégulière par le passé soit rejetées. Enfin, l'autonomie du demandeur est en outre soulignée. Celle-ci doit se traduire par une "*insertion professionnelle*" sur cinq ans - un seuil rehaussé. L'administration pourra exiger un contrat de travail CDD de 24 mois ou CDI "*de préférence*", a indiqué le ministre lors de la conférence de presse. Le demandeur devra justifier de "*ressources suffisantes et stables*", hors prestations sociales (sauf pour les personnes malades ou en situation de handicap), insiste le document.

Les préfets sont tenus de faire un bilan dans trois mois au ministre de l'application de la circulaire.

En 2024, les acquisitions de la nationalité française par décret et par déclaration (mariage, ascendants et fratries) se sont élevées à 66 745, soit une hausse de 8,3 % par rapport à 2023, une augmentation qui s'explique par un rattrapage après une année 2023 marquée par des difficultés techniques, selon la direction générale des étrangers en France (DGEF) qui dépend du ministère de l'Intérieur.

Depuis son arrivée place Beauvau en septembre 2024, le ministre a multiplié les déclarations sur l'immigration : volonté de supprimer l'aide médicale d'état (AME), d'augmenter les expulsions, de restreindre le droit du sol à Mayotte (adopté par le Parlement le mois dernier), de rétablir le « délit de séjour irrégulier » supprimé sous la présidence de François Hollande...

Fin janvier 2025, il avait déjà durci les règles concernant l'obtention des cartes de séjour à titre exceptionnel des étrangers en situation irrégulière. Aussi appelée "*admission exceptionnelle au séjour*" (AES), de nombreux travailleurs sans-papiers comptent sur ce dispositif en France pour être régularisés.

Dans une circulaire envoyée aux préfets, il avait aussi insisté sur des "*critères d'intégration*" pour tous les demandeurs d'une AES. Désormais, les personnes ont l'obligation de signer un "*contrat d'engagement du respect des principes républicains*" et fournir une preuve avancée de maîtrise du français (un diplôme français ou bien une certification linguistique), ils ne doivent pas être sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Dans l'optique de délivrer des titres de séjour "*au compte-gouttes*", cette circulaire porte à "*au moins sept ans*" la durée de présence requise en France pour un étranger qui demande une régularisation via l'AES, contre cinq ou trois ans auparavant. Les associations et des collectifs de travailleurs sans-papiers s'étaient alors insurgés contre ce texte qui va, selon eux, les maintenir dans la précarité.

Amnesty International alerte sur la "banalisation" des discours contre les droits humains

Dans son dernier rapport annuel publié le 29 avril 2025, la directrice de l'action chez Amnesty International France, alerte sur la banalisation et la diffusion en France de discours qui rejettent lesdits droits et fragilisent l'État de droit. Elle dénonce notamment *"un discours raciste assez décomplexé (...) anti-migrants, islamophobe et antisémite"* qui se diffuse largement en France et qui trouve des relais au sein de certains médias. *"C'est souvent par le langage qu'on prépare le terrain du pire"*. Ces propos *"mettent dans le débat des propositions qui ne sont pas encore mises en œuvre, mais qui sont banalisées progressivement alors qu'elles sont vraiment très clairement contraires aux droits humains"*, selon Amnesty. Par exemple : les propositions d'interdiction du port du voile à l'université, la suppression de l'Aide médicale de l'État ou le regroupement familial, *"pas encore mises en œuvre"* mais qui est bien présentes *"dans le débat public"*.

Selon l'ONG de défense des droits humains, ces débats ont des conséquences directes, notamment sur la politique migratoire *"brutale"* de la France. *"Ces dernières années, les personnes exilées en France ont été ciblées par une frénésie de nouvelles lois, dont les débats préalables ont été systématiquement accompagnés d'un déluge de 'fake news' et de déclarations politiques xénophobes"*, dénonce la présidente d'Amnesty International France. *"Ces discours et politiques ont des conséquences funestes"*, ajoute-t-elle, rappelant que plus de 70 personnes migrantes sont décédées en 2024 alors qu'elles tentaient de traverser la Manche en bateau.

Amnesty International déplore également la montée d'*"un discours critique sur l'État de droit"* en France. *"Nous sommes très inquiets de voir qu'il y a dans le discours d'un certain nombre de responsables politiques, une remise en cause de l'indépendance de la justice avec des critiques de l'État de droit"* et l'emploi de *"termes comme celui du 'gouvernement des juges'"* qui sont *"extrêmement dangereux"*. Or *"l'État de droit est un garant de la protection des droits et des libertés"*. *"Sans respect de l'indépendance de la justice, mais aussi sans respect du droit en général et notamment du droit international, il ne peut pas y avoir d'exercice complet des droits et libertés"*. Ces dernières années, les migrants et leurs soutiens ont fait face par ailleurs à une criminalisation particulièrement importante, (voir ci-dessous PICUM au chapitre UE) : les migrants sont désormais poursuivis pour l'acte même de migrer illégalement mais aussi de plus en plus pour des accusations de trafic d'êtres humains.

115 personnes évacuées de Gaza sont arrivées à l'aéroport d'Orly

Sous les applaudissements de proches venus les accueillir, un groupe de 115 personnes évacuées de la bande de Gaza est arrivé à l'aéroport Paris-Orly vendredi 25 avril 2025, à l'initiative de la France. Le groupe est constitué de *"ressortissants français et de leurs ayants droit, de personnels de l'Institut français de Gaza et leurs familles, de personnalités palestiniennes proches de notre pays"*, a détaillé le ministère des Affaires étrangères. De *"nombreux enfants"* font partie du groupe. La semaine dernière, **59 personnes avaient déjà été évacuées** vers la région parisienne. *"Il y a d'une part des étudiants, boursiers du gouvernement français, qui ont leur bourse depuis 15 ou 18 mois à peu près, mais qui n'avaient pas encore pu venir effectuer leurs études en France"*, explique la vice-présidente du réseau Migrants dans l'enseignement supérieur. Des *"chercheurs et artistes, accueillis par le programme Pause, le programme d'accueil d'universitaires et scientifiques en exil"*, venus *"pour la plupart avec leur famille"* faisaient également partie du groupe arrivé vendredi.

Écharpe en forme de renard, pulls colorés : à peine débarqués, un chercheur palestinien et sa famille reçoivent, grand sourire aux lèvres, les cadeaux d'une de ses consœurs qui a tricoté tout l'hiver en attendant leur arrivée. "J'accueille un professeur d'agronomie qui travaille avec moi depuis 2015", explique une directrice de recherche au CNRS, qui dit attendre son arrivée depuis 18 mois.

Les 115 nouveaux arrivés, l'air éreinté mais soulagé, ont à peine eu le temps de saisir les croissants et pains au chocolat préparés pour eux avant de repartir pour prendre leurs trains, sans pouvoir répondre aux questions des journalistes. Selon une source diplomatique, "500 personnes" ont été évacuées de Gaza par la France depuis l'attaque du 7 octobre.

Rompant une trêve de près de deux mois dans la guerre déclenchée il y a plus d'un an et demi, Israël a repris le 18 mars son offensive aérienne, puis terrestre, dans la bande de Gaza. Au moins 1 978 Palestiniens ont été tués depuis, selon les chiffres publiés jeudi par le ministère de la Santé du Hamas. Ce nouveau bilan porte à 51 355 le nombre de personnes tuées dans la bande de Gaza depuis le début de la guerre. Ce conflit sans précédent a entraîné la mort de 1 218 personnes côté israélien, en majorité des civils, selon un décompte basé sur des données officielles.

<https://www.france24.com/fr/france/20250425-paris-115-personnes-evacuees-gaza-arrivees-aeroport-orly-guerre-israel-hamas>

Territoires accueillants frontaliers : la cristallisation de tous les fantasmes

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), dresse un état des lieux de la question de l'accueil en zone frontalière. « *En tant que collectivité territoriale, nous souhaitons agir dans le cadre légal et le respect des droits humains* » déclare le Maire d'Hendaye, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

Le Pays Basque incarne une tradition d'hospitalité. Historiquement, la frontière est un lieu de passage, un lieu de refuge et de solidarité. Depuis 2015 et la mise en pause du principe de libre-circulation dans l'espace Schengen par la France, renouvelée régulièrement jusqu'à aujourd'hui, les frontières françaises se militarisent. Le régime d'exception est devenu la norme. La lutte contre le terrorisme est devenue la lutte contre les personnes venues chercher refuge en France.

À l'ère où une confusion entre les personnes exilées et le terrorisme occupe l'espace médiatique national, opérée par les théoriciens et les politiques d'extrême-droite, « *nous dénonçons que cet amalgame se traduise par une sécurisation des frontières. Il est impensable que des êtres humains soient de prime abord considérés comme des menaces pour la sécurité intérieure, avant même d'être des personnes à secourir* », s'inquiète un député européen, co-président de l'ANVITA. « *Il est avant tout essentiel de revenir au droit. À la Convention de Genève qui incombe aux États, au Code d'Action Sociale et des Familles qui oblige les maires. L'État de droit et nos conventions internationales sont des outils, et se doivent d'être des remparts contre les violences, contre les discriminations et contre la xénophobie* », ajoute l'adjointe au Maire de Bordeaux, Vice-Présidente de l'ANVITA.

Les frontières font face à deux réalités contradictoires.

À l'occasion des journées Territoires, Exil et Frontières, les collectivités, membres de l'ANVITA, réaffirment leur rôle dans l'accueil des personnes nouvelles arrivantes, en dialogue avec l'État et dans le cadre légal.

<https://www.anvita.fr/fr/actualites/notre-plaidoyer/view/rencontres-hendaye-cp-rencontres-frontieres-exil-et-territoires>

ARZACQ

Une association aide les mineurs non accompagnés à s'intégrer

L'association L'Arribet existe depuis plus de 30 ans, au début créée pour ouvrir un Ehpad, mais désormais son action s'est étendue avec de l'accueil et du soutien aux mineurs non accompagnés. *"Je crois que la première des choses pour que ça marche, c'est de les alphabétiser. Parce qu'ils sont francophones, quasiment tous, mais ils ont du mal à l'écriture, ils ont du mal sur le calcul mental, etc. Donc avec une association, ils passent par ce niveau-là"* détaille le président de l'association. *"Et ensuite, ils passent à la phase de qualification, c'est-à-dire qu'en fait, ils sont soit en alternance, soit en apprentissage simple."* La structure accueille notamment 18 mineurs non accompagnés, qu'elle forme à divers métiers, notamment à celui du soin grâce à la proximité de l'Ehpad. *"Ils sont très empathiques parce que dans leurs pays respectifs, il n'y a pas de maison de retraite. Et les personnes âgées, elles restent au domicile, dans le cocon familial, jusqu'à leur décès. Et donc, il y a un très grand respect de la personne âgée auprès de ces jeunes"*. *"On a un contrat avec le département pour 18 jeunes. On ne veut pas aller au-delà. On veut rester artisan dans cette opération. C'est la clé de la réussite."*

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-de-la-redaction-de-ici-bearn-bigorre/ca-se-passe-tres-bien-comment-l-association-l-arribet-arrive-a-integrer-de-jeunes-migrants-a-arzacq-6619304>

DOUARNENEZ

Un goûter solidaire pour une famille qui n'a pas obtenu le droit d'asile

Un goûter : une part de gâteau contre un euro. Ce sont les enfants qui font la distribution. Parmi eux, Clélie, 10 ans, met des parts de gâteaux dans des serviettes et récupère les sous. *"C'est important de les aider, pour eux c'est difficile"* s'émeut-elle. *"Ils vont manquer à des personnes dans l'école."* C'est l'idée trouvée vendredi 2 mai 2025 par le personnel et les parents d'élèves de l'école François Guillou, à Douarnenez dans le Finistère, pour venir en aide à l'une d'entre eux : une mère djiboutienne dont les quatre enfants fréquentent l'école et qui s'est vue refuser le droit d'asile. Les sous récoltés doivent aider la famille à retrouver un toit, alors qu'ils sont sommés de quitter le logement qu'ils occupaient via le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA).

L'établissement qui s'est mobilisé pour soutenir la famille. Les parents ont été prévenus de préparer un gâteau grâce à des mots dans les sacs des élèves, glissés par les enseignants. L'une a répondu présente. *"En tant que parents d'élèves, on sympathise rapidement, la mobilisation a pris très vite. C'est juste naturel : on ne peut pas laisser une maman et ses quatre enfants à la rue."*

Se reloger, c'est ce qui préoccupe la femme, pour qui le goûter était organisé. *"Jusqu'à maintenant, je n'ai pas de solution, je vais réfléchir."* Elle a reçu une notification lui demandant de quitter le logement qu'elle occupe avec ses enfants, d'ici le 31 mai. En tant que demandeur d'asile, elle en bénéficiait. Jusqu'au 22 avril, où elle a appris que sa demande était définitivement rejetée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), malgré un recours qu'elle avait déposé. En décembre 2023, elle quitte Djibouti, dont elle est originaire, pour rejoindre la France. Elle voulait éviter l'excision à ses deux filles. *"J'ai voulu les protéger"* explique-t-elle. C'est en mars 2024 qu'elle arrive à Douarnenez et que ses enfants sont inscrits à l'école sur place.

Elle n'est pour l'instant pas obligée de quitter la France. Les associations locales

lui viennent en aide, en particulier Fraternité Douarnenez. "On travaille à l'accompagnement matériel des personnes sans papier sur le territoire : de quoi manger, de quoi laver son linge, éventuellement trouver des activités pour les enfants" explique l'association. "Et on va les diriger vers une autre association spécialiste du droit d'asile" pour connaître les voix de recours à cette décision.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/ne-pas-les-laisser-a-la-rue-a-douarnenez-un-gouter-solidaire-pour-une-famille-qui-n-a-pas-obtenu-le-droit-d-asile-1538226>

FOUGERES

« Fête d'ici et d'ailleurs », près de Fougères « Un moment de partage »

L'association Bienvenue, à Fougères, a vu le jour en 2019, pour prendre la suite d'un collectif créé en 2016, afin de venir en aide et d'accompagner les personnes migrantes de Fougères et ses environs. Elle organise, Samedi 26 avril 2025, de 12 h à 18 h, sa « Fête d'ici et d'ailleurs », ouverte à tous. Le principe de cette fête est toujours le même : chacun peut y participer (contribution minimum de 3 €) pour partager un repas, puis assister aux animations proposées par les migrants et les bénévoles.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/fougeres-35300/un-moment-de-partage-une-grande-fete-dici-et-dailleurs-pres-de-fougeres-9c930fbc-1fbb-11f0-9187-08ecd206ee97>

HENNEBONT

Un week-end de solidarité avec les exilés à Hennebont

L'association Solidarité exilés Hennebont propose sa deuxième édition d'un mini-festival qui livre un large éclairage sur ce que vivent ces femmes et hommes qui ont dû fuir leur pays. La solidarité se concrétise par des ateliers en soutien aux exilés : atelier vélos, vestiaires, cours de français. Pour les enfants, un atelier artistique. Et puis, il y a ces actions du quotidien : une aide aux démarches administratives, aux déplacements et aides matérielles. Plus le côté loisirs, avec sorties, visites, cinéma. Une fois par mois, c'est la « tortullia », une rencontre conviviale informelle autour de jeux.

L'association intervient auprès d'une trentaine de demandeurs d'asile. Ils viennent d'un pays qu'ils ont dû fuir : Géorgie, Afghanistan, Congo, Albanie, Soudan, Mauritanie... Des familles ou des personnes isolées pour lesquels SEH aide à l'hébergement.

L'objectif de ce deuxième festival est d'abord de sensibiliser au drame de l'exil et aux problèmes d'insertion. Samedi 3 mai 2025, à 14 h 30, des exilés viendront porter témoignage. C'est aussi pour faire connaître l'association. Enfin, nous souhaitons recueillir des dons. Comme nous sommes reconnus comme association d'intérêt général, ces dons bénéficient d'une déduction fiscale.

Vendredi 2 mai 2025, est projeté le film *Un Paese de resistenza-Riace*. L'histoire : après 20 ans d'harmonie, le village de Riace en Calabre, un modèle d'accueil des migrants, devient la cible de la vague populiste qui consume l'Italie. Le venin s'est répandu... Avec débat à suivre.

Samedi, les danseurs de hip-hop de «Quality Street Dance» seront sur la scène du centre socioculturel. Puis, aura lieu le vernissage de l'exposition *Nous les humains*, réalisée par l'association Les Nymphéas. La médiathèque, va présenter des livres sur le thème de l'exil et fournir un marque-page ad hoc. Tandis que, sur un panneau vierge, les enfants pourront s'exercer à mettre des mots ou dessiner. Enfin, à 20 h 30, un cabaret d'impro *Les petits*

baroudeurs, avec la compagnie GIGN (Guilde d'impro guidéolaise nomade » .

Dimanche, la Compagnie du pré en Bulles jouera la pièce de Mohamed Kacimi : *Tous mes rêves partent de gare d'Austerlitz*. Entre rires et larmes, c'est l'histoire de cinq femmes emprisonnées qui trouvent l'évasion par le théâtre.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/hennebont-56700/un-week-end-de-solidarite-avec-les-exiles-a-hennebont-19d78602-265f-11f0-9e8e-a17f451d0d58>

LE HAVRE

Une mère de trois jeunes enfants menacée d'expulsion : les associations se mobilisent

Maria Graciela Da Costa, 40 ans, est en fuite depuis le 18 avril 2025 et son refus de se rendre à l'hôtel de police du Havre en vue de son expulsion pour le Brésil. Cette mère de trois jeunes enfants, installée depuis quatre ans dans la cité Océane est sous le coup d'une obligation de quitter le territoire (OQTF) et n'a plus de recours. Son conjoint, Atanasio, dispose d'une dernière chance : il va défendre le droit de sa femme à rester en France devant le tribunal administratif de Rouen mercredi 30 avril. Maria et son mari Atanasio ont fui le Brésil en 2021 : *"Elle ne peut pas repartir, elle a subi d'ignobles violences et menaces de mort dans son pays suite à ses dépôts de plaintes contre son employeur"*, explique l'Association Havraise de Solidarité et d'Échanges avec Tous les Immigrés (Ahseti). Cette mère veut rester en France auprès de son mari et de leurs trois enfants. Installée au Havre, la famille est totalement insérée, selon l'Ahseti. Maria Graciela est diplômée en pharmacie. Le couple travaille et a appris le français.

Mais, en avril 2024, Maria Graciela reçoit un refus de renouvellement de son autorisation de rester sur le territoire français. Après plusieurs recours infructueux devant le tribunal administratif et auprès des services de l'État, elle reçoit début avril une injonction à se rendre avec ses valises à l'hôtel de police du Havre pour être expulsée vers le Brésil. Elle ne s'y est pas rendue, depuis elle est en fuite et séparée de sa famille. La police est même venue la chercher à l'Armée du Salut, en vain.

"C'est du jamais-vu en Seine-Maritime", s'indigne une femme de l'Association Havraise de Solidarité et d'Échanges avec Tous les Immigrés. *"Demander l'expulsion d'une mère de famille, dont le troisième enfant n'a que 21 mois !" Les deux plus grands enfants sont scolarisés en primaire et en maternelle et le droit les protège de toute expulsion, "mais comment peut-on envisager de les séparer ainsi de leur mère ?"*

Mercredi à 11h30, Atanasio, le père, qui pour l'instant n'est pas sous le coup d'une OQTF, va se présenter devant le tribunal administratif de Rouen. *"Si le tribunal revient sur la décision préfectorale de lui retirer son titre de séjour, ça pourrait tout changer"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/au-havre-une-mere-de-trois-jeunes-enfants-menacee-d-expulsion-les-associations-se-mobilisent-8141314>

MAXENT (ILLE-ET-VILAINE)

Mobilisation pour soutenir cette famille ouïghoure menacée d'expulsion

Une famille ouïghoure (avec trois enfants de 4 à 11 ans) a posé ses valises dans une maison de Maxent (Ille-et-Vilaine), en avril 2022, après être passée par la République tchèque, l'Allemagne, Rennes, Lorient, Pontivy.

Ils sont bien intégrés au sein de la commune et dans plusieurs associations. Mais la famille a reçu une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). « Tabitha solidarité »,

association basée à Mordelles qui suit « *une soixantaine de personnes dans le sud-ouest de la métropole rennaise* », a fait appel de cette décision.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/maxent-35380/en-ille-et-vilaine-ils-se-mobilisent-pour-soutenir-cette-famille-ouighoure-menacee-dexpulsion-20e4e6d0-24e1-11f0-8bd9-2e665ca4169a>

MAYOTTE

Le Conseil constitutionnel valide le durcissement du droit du sol

Le groupe parlementaire La France insoumise (LFI), avait déposé un recours, également signé par de nombreux parlementaires socialistes, communistes et écologistes, devant le Conseil constitutionnel contre une loi qui porte atteinte à plusieurs principes, notamment d'"égalité" et de "non-discrimination", selon eux. Ces députés s'opposaient à un texte, adopté au Parlement en avril et soutenu par le Rassemblement national, le gouvernement et le bloc central, qui durcit les restrictions au droit du sol sur l'archipel de Mayotte. Ce texte prévoit de conditionner l'obtention de la nationalité française pour les enfants nés à Mayotte à la résidence régulière sur le sol français, au moment de la naissance, des "deux parents", et non plus d'un seul, et ce depuis un an et non plus trois mois.

Les modifications de la loi "s'éloignent très fortement du droit commun applicable au reste de la France, qui ne prévoit aucune condition de résidence régulière et ininterrompue des parents", notaient les auteurs du recours, qui dénonçaient "une rupture d'égalité disproportionnée entre les enfants de parents étrangers naissant à Mayotte et ceux naissant sur le reste du territoire national".

Mais le Conseil constitutionnel ne les a pas suivis. Selon l'instance, qui a rendu sa décision mercredi 7 mai 2025, "la population de Mayotte comporte, par rapport à l'ensemble de la population résidant en France, une forte proportion de personnes de nationalité étrangère, dont beaucoup en situation irrégulière, ainsi qu'un nombre élevé d'enfants nés de parents étrangers". "Cette collectivité est soumise à des flux migratoires très importants. Ces circonstances constituent, au sens de l'article 73 de la Constitution, des 'caractéristiques et contraintes particulières' de nature à permettre au législateur d'y adapter, dans une certaine mesure, les règles relatives à l'acquisition de la nationalité française", poursuivent les Sages.

L'ancien ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, aujourd'hui Garde des sceaux, a salué une "très belle victoire pour les Mahorais et pour la France" dans ces nouvelles restrictions, qui sont selon lui un "outil indispensable pour lutter contre l'immigration irrégulière sur l'archipel".

PARIS

Victoire contre les arrêtés anti-distribution alimentaire à Paris.

Lundi 5 mai 2025, le préfet de police de Paris, s'est vu retoqué par le tribunal administratif de Paris qui a donné raison aux associations de solidarité.

Le 9 octobre 2023, le préfet de police de Paris prenait un arrêté interdisant les distributions alimentaires à Paris, dans un secteur délimité des 10^e et 19^e arrondissements, du mardi 10 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 inclus. Il avançait alors que ces distributions organisées par les associations d'entraide étaient à l'origine d'installations de campements de personnes vivant à la rue et de personnes usagers de drogues. Installations que la préfecture accuse d'être responsables de « nuisances récurrentes », « d'atteintes à la salubrité », « d'attroupements massées en bordure de voirie ou sur la route », ou encore «

d'échauffourées avec les passants et établissements à proximité».

Cet arrêté constituait une honte de plus à rajouter au CV de la préfecture, qui cette fois avait donc eu l'idée, à l'arrivée de l'hiver, d'empêcher des personnes survivant à la rue d'accéder à leur seule source de nourriture, portant ainsi atteinte à la liberté d'aller et venir, à la liberté de réunion, au principe de dignité de la personne humaine, à la convention internationale relative aux droits de l'enfant, au droit à l'alimentation et au droit à l'assistance.

La préfecture de police parisienne n'a rien inventé et reprenait une stratégie déjà mise en place à Calais où plusieurs arrêtés anti-distributions ont été publiés dès 2020. Ils concernaient des zones de la ville, où de nombreuses associations tentent d'apporter une aide aux personnes en attente de passer la frontière. L'ensemble de ces arrêtés ont depuis été annulés par la justice.

Nous avons donc immédiatement déposé, par l'intermédiaire de notre avocat un référé annulation ainsi qu'une demande de suspension devant le tribunal administratif de Paris. Le but : faire suspendre cet arrêté le temps qu'un juge puisse statuer sur le fond. Le dimanche soir, nous organisons une grande distribution alimentaire au pied du métro Stalingrad, à la limite de la zone interdite, avec associations, personnes concernées et soutiens, pour protester contre cette décision abjecte.

Le 17 octobre 2023, le juge des référés nous donnait alors raison et suspendait l'interdiction du préfet de police. L'arrêté n'aura été effectif qu'une semaine. Une victoire, encore incomplète, puisqu'il restait au tribunal administratif de statuer sur le fond de cet arrêté, décision essentielle pour la jurisprudence. Si le tribunal validait cet arrêté interdisant les distributions alimentaires, alors il aurait légitimé et permis de généraliser cette entrave aux actions des associations.

Lundi 5 mai 2025, soit 1 an et demi après la prise de l'arrêté d'interdiction, le tribunal administratif de Paris a rendu sa décision : il annule purement et simplement l'arrêté. Le tribunal estime que *“le préfet de police ne produit aucun élément étayé permettant d'établir le lien entre l'installation de ces campements et les distributions alimentaires en cause et indique qu'aucun incident n'a été constaté lors de ces distributions alimentaires”*. Il ajoute qu'aucune pièce, aucun rapport de police, aucun signalement, permettant de corroborer ces accusations n'ont été produits et que par conséquent aucune de ces nuisances ne peuvent être imputées aux distributions alimentaires.

Ces arrêtés sont des atteintes directes à la solidarité, et ont un impact sur l'accès au besoin le plus fondamental, celui de se nourrir. Leur promulgation était une honte, leur annulation un soulagement dont nous nous réjouissons (même si on préférerait dépenser notre énergie directement sur le terrain plutôt que dans des recours juridiques).

La préfecture se voit par ailleurs dans l'obligation de nous verser la somme de 1500 euros, laquelle nous servira sûrement... à organiser des distributions alimentaires.

Cette décision intervient deux mois après celle de la Cour administrative d'appel de Douai qui concluait également à l'illégalité des arrêtés anti-distribution publiés par la préfecture du Pas-de-Calais fin 2020.

<https://utopia56.org/victoire-contre-arretes-anti-distribution/>

PAU

Le Collectif pour le Respect des Droits des Etrangers Solidarité Migrants - Pau - Béarn

Ce collectif réunit 12 associations : ACAT - Amnesty International - Arcolan -

Bienvenue 64 CCFD - Terre Solidaire - Femmes Inter Associations - ISM Haut Béarn Solidaire - Humanité Solidaire 64- La CIMADE - Piémont Ioronais Urgence Réfugiés - Solidarité Exil - Secours Catholique Caritas France. Il signale une **reprise de la lettre d'information mensuelle** (envoyée pendant la deuxième quinzaine) qui comprendra : 1) des infos sur les actions récentes menées par le CRDE- 2) l'annonce d'actions à venir - 3) des infos sélectionnées sur l'actu des migrants particulièrement en 64, mais aussi au niveau national. On peut s'y abonner en contactant : equipe.animation@crde-bearn.fr. Voilà une information qui vient conforter la lettre des migrants.

PETIT-CAUX

50 personnes migrantes prises en charge sur le littoral normand.

Dans la nuit de lundi 28 à mardi 29 avril 2025, 50 personnes migrantes ont été prises en charge sur le littoral normand. Lors d'une patrouille des gendarmes du dispositif Salamandre (qui avait été récemment renforcé sur le littoral), vingt-six personnes migrantes ont été repérées sur la plage de Belleville-sur-Mer, à Petit-Caux (Seine-Maritime), vers 00 h 30. La préfecture explique qu'un « *bateau pneumatique était en cours de préparation, avant de prendre la mer* ». Les gendarmes ont ensuite poursuivi leurs recherches, et ont à nouveau découvert « vingt-quatre personnes à proximité, dont des femmes et des enfants ».

« Des éléments laissant craindre un départ simultané d'un autre canot ont conduit à déployer un dispositif de surveillance », poursuit la préfecture : sapeurs-pompiers spécialisés en sauvetage aquatique, hélicoptère de la Marine nationale, SNSM de Dieppe, gendarmerie maritime et Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) Griz- nez, entre autres. Mais « *faute d'éléments nouveaux* », les recherches ont été levées dans la matinée. Pour accueillir les personnes recueillies, un plan communal de sauvegarde a été activé et une salle municipale leur a été ouverte, à Berneval-le-Grand. Lits, couvertures, collations ont été distribués aux cinquante personnes prises en charge, parmi lesquels se trouvaient douze femmes et quatre enfants.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/le-bateau-etait-en-cours-de-preparation-50-personnes-migrantes-prises-en-charge-en-normandie-ba09f260-24f5-11f0-8e4d-80235dd3728c>

QUIMPERLE

Pour aider les entreprises à recruter des réfugiés, France Travail passe à l'action

Dans le cadre du Festival Uniques, l'agence France Travail de Quimperlé (Finistère), en partenariat avec Coallia et la plateforme Agir29, organise un afterwork à destination des employeurs du territoire. Le jeudi 15 mai 2025, à partir de 18 h, cette rencontre mettra en lumière les opportunités de recrutement de réfugiés, bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) et les solutions concrètes pour une intégration réussie en entreprise.

Ce moment d'échange sera animé par une animatrice radio professionnelle et fondatrice de La barque à sons. Il a pour objectif de lever les freins et représentations encore trop souvent associés au recrutement de personnes réfugiées : complexité administrative perçue, difficultés linguistiques, méconnaissance des parcours... Cet afterwork vise à encourager les entreprises à ouvrir leurs recrutements à de nouveaux profils, créer des passerelles durables entre les personnes réfugiées et le tissu économique local.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/quimperle-29300/pour-aider-les-entreprises-a-recruter-des-refugies-france-travail-quimperle-passe-a-laction-b722e85c-2b3f-11f0-9ba6-eb91e948bbd8>

RENNES

Un ancien sans-papiers est devenu chef boulanger

Un guinéen est arrivé en France en 2019, à l'âge de 16 ans : il a fui Conakry, en Guinée, dans l'espoir d'une vie meilleure. Sur son exode, il évoque brièvement un passage par l'Espagne, puis Paris, avant d'être dirigé vers Rennes, mais pas un mot sur sa traversée de la Méditerranée. En mer, son identité lui a été volée, jusqu'à être utilisée en Italie. S'ensuivra un embrouillamini. L'exode mouvementé et la menace d'une obligation de quitter le territoire français sont désormais derrière lui. Titre de séjour en poche, à 22 ans et passionné de boulangerie, il devient patron d'une boulangerie

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/de-la-guinee-a-rennes-lincroyable-parcours-de-cet-ancien-sans-papiers-devenu-chef-boulangier-b2c6e9d0-24f6-11f0-8e4d-80235dd3728c>

À la rue, deux familles comoriennes trouvent refuge dans l'église Saint-Luc

Dimanche 27 avril 2025 au soir, le collectif de soutien aux personnes sans papiers est entré, sans demande préalable, dans l'église Saint-Luc, située dans le quartier de Villejean à Rennes, pour y loger deux familles comoriennes. « *Je m'apprêtais à partir, rapporte le prêtre Luc Pialoux. J'ai pris le temps de discuter avec ces familles, en grande précarité.* » Elles vivaient auparavant dans un bidonville à Mayotte, où elles avaient une carte de séjour. La première famille est arrivée en Métropole en 2023, pour soigner l'une de ses six enfants, « *sur les conseils de médecins de Mayotte* ». Celle-ci est désormais suivie par l'hôpital Sud de Rennes. Une autre des filles de la famille est scolarisée dans un collège rennais. La seconde famille est arrivée en Métropole en janvier 2024 avec leurs huit enfants, pour un accouchement. Un de leur fils est scolarisé dans une école à Saint-Jacques-de-la-Lande.

Pour ces deux familles, « *le titre de séjour mahorais n'est pas valide ici* ». Leur demande à la préfecture n'a pas abouti. « *Nous ne pouvons décemment pas remettre ces deux familles à la rue* ». À la rue depuis un mois, les deux familles ont pu compter sur le soutien du collectif. « *Nous avons été au Département et occupé leurs locaux pour leur demander de trouver des solutions* », en vain. Le collectif a cherché également des solutions à l'École des hautes études en santé publique, avant de se rendre à l'église Saint-Luc.

Pour les familles, la première nuit s'est passée au sein même de l'église. « *Nous les avons ensuite installées de façon provisoire dans des salles paroissiales pour deux nuits* », détaille le prêtre. Cette paroisse engagée accueille déjà des familles migrantes depuis quatre ans dans d'autres salles paroissiales inoccupées. Mais celles recevant actuellement les nouveaux arrivants le sont. « *Nous ne pouvons décemment pas remettre ces deux familles comoriennes à la rue, confie le prêtre. On étudie ce que l'on peut faire.* » Le collectif en appelle à l'État pour « *loger ces familles* » et demande, à propos des titres de séjour, « *que le droit appliqué à Mayotte soit le même qu'en France métropolitaine* ».

« *Sur ce sujet si épineux de la question des migrants, je souhaiterais vraiment que l'intelligence collective puisse s'exercer entre toutes les instances investies, que ce soit les associations, l'État, les municipalités, les communautés, conclut le prêtre. Je suis sûr que par le dialogue, on peut trouver un chemin et une vision commune.* »

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/a-la-rue-deux-familles-comoriennes-trouvent-refuge-dans-leglise-saint-luc-a-rennes-4c218a62-24d5-11f0-8e4d-80235dd3728c>

Un camion-douche pour apporter un peu de confort aux sans-abri du parc de Maurepas

Près de 200 hommes, femmes et enfants vivent dans des tentes, parfois à même le sol. Pour leur apporter un peu de confort, le collectif "*Les Tas de fête*" a monté depuis deux mois un camion douche. Il passe deux fois par semaine dans le parc, les mercredis et les dimanches après-midi. Les personnes qui habitent dans le camp font la queue pour prendre une douche. "*Je peux me laver avec du savon, du lait, explique une femme. Quand le bus vient, je me lave deux fois par semaine seulement mais ça se passe bien comme ça, malgré tout.*"

A l'intérieur, il y a quatre douches, alimentées par une citerne et un petit chauffe-eau. Les femmes viennent d'abord, avec les enfants, puis les hommes et tout le monde ressort avec le sourire. "*Se sentir propre, c'est l'essentiel, confirme une femme arrivé dans le parc il y a un mois. On n'a rien ici, il n'y a pas de quoi se laver, pas d'électricité, vivre en toile c'est difficile, c'est la misère !*"

Une autre association propose des douches et un accueil de jour le propose également. Mais ces solutions ne sont pas faciles d'accès ou pas très sécurisantes. "*Ca enlève une peau, des choses lourdes qu'on peut porter, ça fait du bien, constate le collectif "Les Tas de fête". On fait entre 25 et 30 douches à chaque session.*" Pour continuer à faire vivre cette initiative, reposant essentiellement sur les ressources du collectif, il appelle aux dons de produits hygiéniques (dentifrice, brosses à dents, serviettes hygiéniques).

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/rennes-un-camion-douche-pour-apporter-un-peu-de-confort-aux-sans-abri-du-parc-de-maurepas-9201821>

140 personnes survivent sur le campement Maurepas

Plus de 140 personnes, dont une cinquantaine d'enfants, survivent désormais sur le campement Maurepas à Rennes où elles sont revenues après leur expulsion le 7 avril. Les tentes, offrant une faible protection et peu d'intimité, montrent déjà leurs limites face à l'humidité constante. Seules deux toilettes et un robinet existent pour l'ensemble des personnes présentes, pour prendre de l'eau, se laver, faire la vaisselle, sa lessive, etc. Aucun dispositif sanitaire supplémentaire n'a été installé par les institutions. Les conditions sont terribles.

Les familles qui s'étaient vues proposer une place en hébergement d'urgence le jour de l'expulsion ont déjà été remises à la rue et ont rejoint le campement. Des remises à la rue qui sont symptomatiques du manque de moyen des services publics et de l'absence d'intérêt des institutions face à l'urgence de la situation. Chaque semaine, nos équipes doivent installer de nouvelles personnes en tente. Des enfants qui vont à l'école, des parents qui cherchent des solutions dans le labyrinthe administratif, des mineurs isolés en attente d'une date d'audience, ou encore des personnes seules, parfois très vulnérables. Au moins deux personnes présentent un handicap moteur les obligeant à se déplacer en fauteuil roulant.

Toutes ces personnes sont abandonnées et attendent des solutions d'hébergements dignes auxquelles elles ont droit. L'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'État, les préfetures ont le devoir de proposer des places pour toute personne en état de détresse, c'est la loi.

ROUEN

Depuis près d'une semaine, des jeunes migrants mineurs campent devant la préfecture

Depuis vendredi 2 mai 2025, une quarantaine de migrants, tous mineurs isolés, campent devant la préfecture de Seine-Maritime à Rouen, sur un terrain appartenant à la ville qui les a autorisés à rester. *"On a besoin d'être vus, les jeunes n'ont plus envie de dormir sous les ponts. On veut qu'ils soient respectés."* « Nous sommes ici pour parler de notre vie difficile, dans la rue, sous les ponts de Rouen, et maintenant sous ces tentes, explique un des porte-parole du collectif. Nous avons envoyé une lettre ouverte lundi à la préfecture, ainsi qu'au Département de Seine-Maritime et au rectorat, sans aucun retour pour l'heure. On ne sait vraiment plus où aller, vers quelle administration se tourner, pour essayer d'avancer. On restera ici tant que la préfecture ne nous aura pas écoutés, accordés un entretien. »

Ils sont Guinéens, Ivoiriens, Congolais, Camerounais... Sont en France depuis six mois, un an. « Les procédures sont trop longues, on ne tient pas compte de notre état civil, de notre extrait de naissance prouvant qu'on est des mineurs, argumente un porte-parole du collectif. On est mercredi 7 mai, et rien ne s'est encore passé. Sous les tentes, il fait froid la nuit, malgré les sacs de couchage que les associations nous ont donnés. Parfois, depuis la rue, on est insultés, menacés. C'est de plus en plus tendu. »

Ces mineurs s'appuient sur leur minorité, au moins jusqu'à la fin des recours juridiques, disent ne pas être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) relevant du Département, « car le Département nous renvoie vers la préfecture pour les papiers. En fait, on nous balade du Département à la mairie, de la mairie à la préfecture. Notre espoir, c'est donc la prise en compte de nos documents, d'avoir accès aussi à des soins, à l'éducation... » Un délégué du collectif insiste : *"Mes documents ont été remis en question. Je suis passé voir le juge des enfants, et ils m'ont dit que mes documents ne sont pas vrais. C'est faux, car j'ai envoyé trois autres documents, celui de l'ambassade de la Guinée en France, ma carte scolaire et mon extrait de naissance biométrique."*

Pour les soutenir, nombre d'associations sont de la partie, se relayant au quotidien depuis vendredi. Des « États généraux des migrations » à la CGT Éducation, du collectif anti raciste de la région elbeuvienne à la FSU, une vingtaine d'organisations prennent part aux côtés de jeunes mineurs isolés à des mouvements quotidiens, notamment des mini-concerts devant la préfecture. Selon le Réseau éducation sans frontières, explique *"ces jeunes mineurs ne sont pas du tout protégés, ne peuvent pas être scolarisés, n'ont pas d'hébergement, ils sont abandonnés, désespérés. Il faut faire quelques chose pour débloquer la situation, car ils ne s'en sortent plus."* Une manifestation est par ailleurs prévue samedi 10 mai à Rouen, « contre le racisme et pour l'égalité des droits », partant de la rive gauche pour aller au siège du Département, au rectorat et terminer à la préfecture.

Contactée mercredi, la préfecture de Seine-Maritime indique ne pas avoir été saisie selon elle. Problème d'adressage par mail ? Un nouvel envoi, effectué le jour même, a bien été réceptionné, indique la préfecture. « Nous attendons des réponses, une rencontre, souffle la responsable d'un syndicat soutenant les migrants. Car leur santé, l'éducation, et le logement deviennent cruciaux. »

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/a-rouen-depuis-pres-dune-semaine-des-jeunes-migrants-mineurs-campent-devant-la-prefecture-7738824c-2b55-11f0-a76f-818d83a0a1d8>

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/un-campement-installe-devant-la-prefecture-pour-denoncer-la-situation-des-mineurs-isoles-a-la-rue-2486158>

TOURS

Premier anniversaire de la Maison Jeunes Majeurs

Nous avons ouvert une maison d'accueil pour ces jeunes majeurs, prêtée par un particulier. Il y a un an, plusieurs jeunes que nous accompagnions à Tours s'apprêtaient à fêter leur entrée dans la majorité. Nous les hébergions jusqu'alors à l'Îlot, notre lieu d'accueil pour mineurs en recours. Pour ces jeunes, avoir 18 ans signifie devoir régulariser leur situation en France en faisant une demande de titre de séjour. Il nous semblait important de pouvoir leur proposer un délai d'adaptation, nécessaire à l'obtention de ce titre qui leur permet de travailler et de prendre un logement en autonomie : dans cette maison d'accueil pour ces jeunes majeurs, prêtée par un particulier, que nous avons ouverte. Un an plus tard, quatorze jeunes sont hébergés à cette MJM (Maison des Jeunes Majeurs), et se partagent les cinq chambres qui composent la maison. Tous sont scolarisés et souvent en formation pour obtenir un CAP. À la maison, ils se répartissent les tâches quotidiennes comme la cuisine ou le ménage, et viennent chercher des denrées alimentaires à l'Îlot pour pouvoir cuisiner. Mais depuis plusieurs mois, nous constatons un durcissement des conditions de régularisation. Malgré un suivi scolaire, un contrat d'alternance, les éloges de leurs professeurs, et parfois des problèmes de santé, les demandes de titre de séjour sont aujourd'hui de plus en plus refusées. Depuis la dernière loi immigration, les OQTF que reçoivent ces jeunes en même temps que leur refus de titre de séjour sont actives pendant trois ans. Durant cette période, elles empêchent leur détenteurs de trouver du travail, de signer un contrat, ou de chercher un appartement. Elles les obligent à vivre dans la peur au quotidien, peur d'être contrôlé et d'être enfermé ou renvoyé dans un autre pays. Pour le premier anniversaire de la Maison Jeunes Majeurs, nous aurions aimé célébrer tous les jeunes qui sont passés par cette maison et ont depuis pris leur envol. Mais comment se réjouir pleinement de ces parcours, quand on sait que les jeunes que nous accompagnions aujourd'hui n'auront probablement pas cette chance? Le durcissement de nos politiques ont des conséquences dramatiques sur la vie de ces jeunes.

Utopia56

VANNES

Des avocats se battent pour le droit des étrangers

Avec le Syndicat des avocats de France, deux avocates elles ont lancé une procédure à l'encontre de la préfecture du Morbihan. Envoyé le 7 avril 2025, leur courrier recommandé avec accusé réception pointe du doigt l'interdiction faites aux avocats d'accompagner leurs clients dans les locaux du site « étrangers » de la préfecture. « Ce n'est pas acceptable ». « Il faut que ça bouge. Cette décision est mûrement réfléchie pour ces deux avocates du barreau de Vannes. Une pratique qui serait « existante depuis plusieurs années », est-il écrit par leur conseil maître, avocat au barreau de Rennes. Il demande l'abrogation d'une telle mesure, sous peine de saisir le tribunal administratif de Rennes dans les deux mois.

<https://www.ouest-france.fr/societe/justice/la-prefecture-est-devenue-une-entite-obscur-ces-avocats-se-battent-pour-le-droit-des-etrangers-77bb5ec0-1f56-11f0-bf67-a97478b86af6>

MANCHE

Plus de 330 personnes interceptées Jeudi 1 mai 2025

Jeudi 1er mai 2025 dans la matinée, plus de 335 personnes ont été interceptées alors qu'elles se trouvaient en mer ou bien à terre et s'apprêtaient à prendre la mer pour rejoindre le Royaume-Uni. *"Dans un premier temps, au cours de la nuit du mercredi au jeudi, une embarcation de 45 personnes est signalée au départ du port de Dunkerque". " Parmi les occupants de l'embarcation, trois sont secourus et ramenés à terre à Boulogne-sur-Mer ". "En parallèle, une seconde embarcation de 76 personnes est signalée au départ de Dunkerque, vers 6h du matin. L'ensemble des occupants de l'embarcation, suite à une panne moteur". Une personne blessée se trouve alors à bord de l'embarcation. "Une fois déposées à quai à Calais, les 76 personnes sont prises en charge par les autorités terrestres et la personne blessée par les pompiers".*

Jeudi une intervention a eu lieu *"peu avant 10 heures"* à Escalles, au sud de Calais. Soixante-dix migrants, dont plusieurs enfants, s'étaient retrouvés à l'eau après le naufrage de leur embarcation. *"Les sapeurs-pompiers de Calais, déclenchés rapidement, sont intervenus avec les services de gendarmerie"*, mais dix personnes avaient décidé de reprendre la mer en bateau. Une femme de 25 ans et un enfant de trois ans originaires du Ghana, ont, eux, été pris en charge par les secours.

Une deuxième intervention a eu lieu en fin de matinée, près de Calais. 76 personnes ont été débarquées à Calais, alors qu'elles tentaient de prendre la mer. Il s'agissait de 56 hommes, 12 femmes et 8 enfants. *"Une femme de 58 ans, de nationalité érythréenne, a été blessée au niveau du thorax et transportée au Centre hospitalier de Calais"*. Les 75 autres naufragés ont été pris en charge par la protection civile.

La dernière intervention de la journée a été menée par les services de secours en mer. À la suite d'un signalement, les 68 personnes d'une embarcation, ont été récupérées ; deux personnes étaient blessées qui ont été prises en charge par les équipes de secours une fois arrivée à quai à Boulogne-sur-Mer, toutes les autres ont été prises en charge par les autorités terrestres

MEDITERRANEE

Plus de 160 migrants secourus par des navires humanitaires en une journée

Humanity 1

Dans la nuit de mercredi à jeudi 1^{er} mai 2025 le Humanity 1, de l'ONG SOS Humanity, a secouru une *"embarcation en fibre de verre avec neuf personnes à bord, sans gilets de sauvetage"*. Le canot a été repéré par les humanitaires depuis la passerelle du navire alors qu'ils venaient *"à peine de terminer [leurs] entraînements"*. Une seconde embarcation est détectée quelques heures plus tard : *"Un bateau en fibre de verre surchargé, sans équipement de sauvetage et avec une soixantaine de personnes à bord"*, ajoute l'ONG. Parmi

les rescapés se trouvent plusieurs mineurs non accompagnés ainsi qu'un bébé. Le Humanity 1 se dirige vers **Libourne**, à plus de 1 000 km de la zone de recherche et de sauvetage, port attribué par les autorités italiennes.

Sea-Watch 5

190 migrants secourus

Jeudi 8 mai, le navire Sea-Watch 5 a porté secours à environ 200 personnes, en détresse en pleine Méditerranée centrale. Sur l'ensemble de la semaine, 370 migrants ont été recueillis à bord des deux navires humanitaires (Sea-Watch et Aurora) de l'ONG allemande.

"Ce (jeudi) matin, notre Sea-Watch 5 a **secouru 190 personnes** sur deux embarcations en détresse", en mer Méditerranée, a posté l'ONG allemande Sea-Watch, le jeudi 8 mai 2025. "Nous sommes maintenant en route vers **Civitavecchia** qui nous a été attribué comme port sûr".

Aurora

Le 4 mai 2025, l'équipe du navire Aurora, qui appartient à la même ONG allemande (Sea-Watch), avait déjà porté **secours à 71 migrants**, dans la nuit du 3 au 4 mai 2025.

Jeudi 1^{er} mai 2025, le Sea-Watch 5, de l'ONG éponyme, a **porté assistance à un total de 109 personnes**. 104 migrants, dont 41 mineurs, ont dans un premier temps été secourus dans une même embarcation. Puis cinq autres personnes ont été récupérées directement dans l'eau alors que le navire humanitaire était à la recherche d'un autre canot en détresse. Ces cinq migrants venaient d'être interceptés en mer par les garde-côtes libyens et se trouvaient à bord de leur navire. En voyant, le Sea-Watch 5 les cinq exilés ont sauté à l'eau "refusant d'être renvoyés dans l'enfer libyen". "Nos bateaux de sauvetage se sont précipités sur place et ont pu sauver cinq autres personnes", affirme l'équipage. Le Sea-Watch 5 se dirige vers **La Spézia**, à plus de 1 000 km de la zone de recherche et de sauvetage, port attribué par les autorités italiennes.

Ocean Viking

108 personnes sauvées

Les équipes de l'Ocean Viking ont sorti des eaux 108 personnes dans la matinée du 5 mai 2025. Elles avaient repéré deux embarcations surchargées en détresse dans la zone de recherche et de sauvetage libyenne. Un bébé de 11 mois fait partie des rescapés. "Beaucoup souffraient d'épuisement et du mal de mer, nécessitant une prise en charge urgente par l'équipe médicale", a écrit l'ONG qui fait actuellement route vers le port d'**Ortona** "situé à 1 296 km de la zone de sauvetage". Un port éloigné qui impose quatre jours de navigation, sans possibilité de porter secours à d'autres embarcations potentiellement en détresse.

Pendant ce temps, l'ONG *Alarm Phone* a annoncé un nouveau naufrage en Méditerranée centrale. Selon l'organisation qui gère les appels d'urgence en mer, tout porte à croire qu'une cinquantaine de personnes seraient mortes. Une tragédie de plus, faute de moyens de sauvetage. Pour l'heure, pratiquement aucun média n'a annoncé la nouvelle: le silence et l'inaction continuent de faire des victimes en mer.

<https://sosmediterranee.fr/sauvetages/108-personnes-a-bord-de-deux-barques-secourues-par-locean-viking/>

126 migrants secourus lors de deux opérations

Samedi 26 avril 2025, l'Ocean Viking a secouru 126 migrants lors de deux opérations de sauvetage en Méditerranée centrale. La première opération s'est déroulée dans la matinée au large de la Libye : le navire humanitaire de SOS Méditerranée a porté **assistance à 59 personnes** (dont une femme et 10 mineurs) entassées dans "un bateau en fibre de verre surchargé". Aucun des rescapés ne portait de gilet de sauvetage, précise SOS Méditerranée, en soulignant qu'à la fin de l'opération le pilote masqué de l'embarcation a quitté la zone "à grande vitesse". S'agissait-il d'un passeur ? Pourquoi était-il masqué ? L'ONG n'a pas plus d'indications mais s'inquiète de "la prolifération des acteurs non étatiques et des milices en Méditerranée centrale (...) [qui] met en danger la vie des personnes en détresse".

Après le premier sauvetage effectué, les équipes de SOS Méditerranée ont repéré en fin de journée "un bateau surchargé qui risquait de chavirer" alors que le navire humanitaire faisait route vers le nord pour rejoindre les côtes italiennes. 67 exilés, sans gilet de sauvetage, ont alors **été récupérés**. Le bateau se dirige maintenant vers le port désigné par les autorités, celui de **Marina di Carrara**, dans le nord de l'Italie, "à 110 km et 3,5 jours de navigation", déplore l'ONG. Le mercredi 30 avril 2025, les 126 personnes rescapées à bord de l'Ocean Viking ont débarqué au port de Marina di Carrara, en Italie. Elles ont raconté leurs histoires poignantes. Plusieurs d'entre elles ont été victimes de persécutions dans leur pays d'origine, de violences tout au long de leur périple migratoire et de tortures pendant leur séjour en Libye.

<https://sosmediterranee.fr/sauvetages/recap-126-personnes-secourues-a-bord-de-deux-embarcations-en-detresse/>

UNION EUROPÉENNE

HAUSSE DE LA CRIMINALISATIONS DES MILITANTS ET DES MIGRANTS

Selon un rapport de l'ONG belge PICUM (Plateforme pour la coopération internationale sur les sans-papiers) qui promeut le respect des droits de l'Homme des sans-papiers en Europe, les cas de criminalisation des migrants et des militants venant au secours des exilés sont en nette et constante hausse ces dernières années.

"C'est la quatrième année consécutive que nous observons une augmentation des niveaux de criminalisation des migrants et des personnes qui les aident. Et ce que nous pouvons observer n'est que la partie émergée de l'iceberg" affirme la chargée de plaidoyer à

PICUM et auteure de l'étude. Car cette tendance inquiétante, qui n'est pas nouvelle, reste très probablement sous-estimée faute de données statistiques et officielles, mais aussi de nombreux cas non rapportés ou non répertoriés dans les médias.

Avec la nouvelle législation européenne plus répressive, actuellement en discussion, c'est l'acte même de migrer qui est condamné. D'après les chiffres recensés par l'ONG en 2024, au moins 91 migrants en Italie, en Grèce et en Espagne ont été incriminés pour facilitation de la migration irrégulière, de contrebande et d'autres chefs d'accusation. Et 84% d'entre elles étaient poursuivies pour franchissement irrégulier des frontières. Des accusations accolées à des circonstances aggravantes, telles que l'appartenance à une organisation criminelle, peuvent encore alourdir les peines.

De plus en plus, les exilés sont accusés d'être des passeurs et sont poursuivis pénalement pour trafic d'êtres humains. Certains sont suspectés d'avoir conduit un véhicule ou dirigé un bateau pour passer une frontière ou encore soupçonnés d'avoir aidé à gérer les passagers à bord. En Italie et en Grèce, plusieurs survivants de naufrages ont ainsi été poursuivis en tant que passeurs. La proposition de directive sur la facilitation risque d'amener les migrants eux-mêmes à être accusés de trafic de migrants. En réalité, selon les ONG, le plus souvent le migrant n'est qu'un simple passager qui aide à la distribution de nourriture et d'eau, en assistant les blessés, ou encore en utilisant son téléphone par exemple. Des témoignages rapportent également une contrainte par la menace armée pour prendre les commandes d'un navire ou d'un véhicule.

En parallèle, au moins 142 militants ont été poursuivis en 2024 pour avoir aidé des migrants en Europe, s'est aussi indignée l'ONG de protection des sans-papiers. Selon le décompte de Picum, l'année dernière, plus de 80 personnes ont été poursuivies pour avoir secouru ou aidé des migrants en mer et une vingtaine pour leur avoir fourni de l'eau, de la nourriture ou des vêtements. Ces situations ont surtout eu lieu en Grèce, en Italie, Pologne et en France mais d'autres cas ont été relevés en Bulgarie, Lettonie, à Chypre et Malte.

Cinq personnes, par exemple, ayant apporté une aide humanitaire à la frontière Pologne/Biélorusse risquent jusqu'à cinq ans de prison. L'ONG mentionne aussi le cas de sept militants basques accusés d'avoir profité du passage d'une course pour faire franchir la frontière Espagne-France. Ils doivent être jugés en octobre 2025.

"La criminalisation de la solidarité avec les migrants est profondément liée à la criminalisation de la migration elle-même. Il ne s'agit pas de deux questions distinctes, mais d'un continuum de politiques migratoires restrictives qui rendent le franchissement des frontières dangereux et créent un environnement hostile à l'encontre de ceux qui sont considérés comme étant entrés de manière irrégulière", a déclaré la chargée de plaidoyer.

Note d'espoir toutefois pour les humanitaires : les tentatives pour décourager les ONG et défenseurs des droits des migrants de leur porter secours se traduisent majoritairement par des acquittements ou un abandon des charges. En 2024, les procédures judiciaires ont pris fin pour 43 des 142 personnes incriminées.

Reste que le Pacte sur la migration et l'asile, une vaste réforme qui durcit le contrôle de l'immigration en Europe et devrait entrer en fonction en 2026, pourrait encore élargir les motifs de criminalisation des migrants mais aussi de l'aide humanitaire.

Picum alerte depuis plusieurs années sur la criminalisation des sans-papiers. En 2023, 117 militants avant déjà été incriminés dans l'Union européenne : 88 l'ont été pour avoir secouru ou aidé des migrants en détresse en mer. D'autres pour avoir distribué de l'eau, de la nourriture ou des vêtements, tandis que certains ont été poursuivis pour leur participation à des protestations et des manifestations.

En Grèce, un pêcheur égyptien et son fils de 15 ans avaient été accusés de contrebande car le père pilotait le bateau de migrants. En réalité, il avait accepté ce rôle à contrecœur pour ne pas avoir à payer leur voyage. Il a été condamné à 280 ans de prison et son fils doit désormais répondre pour les mêmes accusations devant un tribunal pour mineurs.

Après 10 ans de procédures judiciaires, une femme, incriminée en 2014 pour avoir acheté des billets de train à des réfugiés syriens en Sicile (Italie) a finalement été acquittée.

Cependant, la lenteur des procédures (en moyenne trois ans) n'est pas sans conséquence sur les finances, la santé psychologique et la vie personnelle des mis en cause.

Déposé fin mars, un projet de rapport dirigé par une eurodéputée socialiste allemande doit être discuté au Parlement européen. Il exempterait l'aide humanitaire de la criminalisation ce qui permettrait de clarifier cet aspect.

POUR LES FEMMES MIGRANTES TOUT JUSTE ARRIVEES EN EUROPE, LE "PIEGE" DE LA PROSTITUTION EST BIEN REEL

Il y a un peu plus de dix ans, cette diplômée en informatique quitte son Nigeria natal pour l'Espagne. On lui a promis un poste dans un magasin spécialisé. Mais à son arrivée en Europe, elle comprend vite : *"Tout cela n'était qu'un piège". "Cet emploi n'existait pas, pas plus que mon visa de travail"*. Ses ravisseurs la force alors à quitter l'Espagne pour Naples. *"Là, ils m'ont annoncé que je devais leur rembourser 65 000 euros, soi-disant le prix du voyage"*. Pour s'acquitter de sa dette, ses bourreaux ne lui laissent pas le choix : la jeune Nigériane doit se prostituer. Comme elle, chaque année, des milliers de femmes migrantes sont happées par des réseaux de prostitution une fois arrivées en Europe. Selon le National Anti-Trafficking Helpline (une ligne d'assistance téléphonique italienne pour les victimes de la traite des êtres humains), entre 15 000 et 20 000 personnes sont menacées par l'exploitation sexuelle. La majorité des victimes sont originaires du Nigeria (68,4%), de Côte d'Ivoire (3,5%), et du Pakistan (3%). Des chiffres à prendre avec précaution, pointe le Conseil de l'Europe car sûrement sous-estimés *"en raison des insuffisances des procédures mises en place pour l'identification des victimes"* et du *"faible taux de signalement des victimes qui craignent d'être sanctionnées ou expulsées"*.

Au Nigeria, les futures victimes, parfois mineures, sont repérées dans l'état de Edo, au sud du pays. *"La traite commence dès le pays d'origine. C'est là que va se nouer l'emprise entre la victime et son ravisseur, via la cérémonie rituelle du juju"*, explique une avocate pénaliste qui défend de nombreuses victimes en France. Lors de cette cérémonie, les futures exilées jurent de ne jamais dénoncer les personnes qui les amènent en Europe. Ce serment est scellé par un petit paquet en papier qui renferme des poils pubiens, une serviette hygiénique ou des cheveux de la future exilée, offert au maître de cérémonie. Selon les croyances traditionnelles, la communauté peut alors la surveiller à travers cet objet rituel, où qu'elle soit : *"L'emprise psychologique est actée"*. *Et c'est ce qui rend, par la suite, leur sauvetage très difficile, car ces femmes sont terrifiées par un éventuel retour de bâton si elles dénonçaient leurs bourreaux"*.

Dans ce contexte, difficile pour ces migrantes de demander de l'aide, y compris sur le chemin de l'exil. *"On a régulièrement des soupçons sur des femmes seules, ou qui sont sous la protection d'un homme qui n'est pas leur mari. Mais elles se confient difficilement, et on ne veut pas les mettre en danger"*, relate une ancienne coordinatrice pour Médecins sans

frontières à bord du navire de sauvetage Geo Barents. *Les équipes à bord essaient de leur donner des contacts d'associations, de les mettre en lien avec celles présentes au moment du débarquement. Mais c'est compliqué, car pour cela il faut avoir construit un lien de confiance. Ce qu'on n'a pas forcément le temps de faire sur le bateau*".

D'autant qu'une fois arrivées en Italie, les exilées sont alors pressées de rembourser rapidement leur dette. Et les sommes sont colossales, "*minimum 35 000 euros*". À la dépendance spirituelle et affective s'ajoute alors une emprise financière. Pendant cinq ans, l'une s'est prostituée dans le quartier Château rouge à Paris pour rembourser 40 000 euros à ses proxénètes. "*Je suis tombée enceinte plusieurs fois à cause de mon travail, j'ai dû trouver des solutions pour me faire avorter. J'ai tellement souffert*".

Récemment, plusieurs affaires de proxénétisme nigérian ont été portées devant les tribunaux. Fin décembre 2024, la cour d'assises de Paris a condamné une maquerelle et elle-même ancienne prostituée, à 13 ans de prison et une interdiction définitive du territoire. En juin, sept hommes, accusés d'avoir exploité sexuellement des femmes nigérianes sans papiers, ont été jugés pour proxénétisme aggravé et traite d'êtres humains.

Ces procès ont aidé à lever le voile sur la réalité qui attend les nigériennes à leur arrivée en Europe. Ces derniers mois, "*on voit donc moins de ressortissantes de ce pays dans les réseaux, mais davantage de migrantes d'Afrique de l'Ouest*". Une ivoirienne a été trompée par des personnes en qui elle avait placé tous ses espoirs. À son arrivée en Libye en 2018, la jeune femme est rapidement arrêtée et jetée en prison. Violée par un gardien, elle donnera naissance à un enfant dans sa cellule. À sa sortie, la jeune mère est "*complètement désespérée*". Elle fait alors la rencontre d'une femme qui lui propose de l'héberger. Au bout de quelques mois, cette femme, devenue son seul soutien en Libye, lui propose de payer sa traversée de la Méditerranée. Elle accepte et monte dans un canot avec son fils. À son arrivée en Italie, elle est hébergée dans le nord de l'Italie par des connaissances de sa "*passseuse*". Quelques jours plus tard, c'est la douche froide. "*Ces personnes m'ont dit qu'il fallait que je paye maintenant*", se souvient-elle. En d'autres mots, vendre son corps pour rembourser sa dette. À l'hiver 2023, elle fuit alors l'Italie pour la France, et dépose l'asile. "*Le problème, c'est que je suis 'dublinée', je dois donc retourner en Italie. Mais je ne peux pas, j'ai trop peur, confie-t-elle. Si je rentre là-bas, ils vont me retrouver*".

La nigérienne aussi a connu cette peur viscérale d'être "*punie*". Mais elle a tout de même trouvé la force de parler à la police, qui l'a conduite dans un refuge géré par des religieuses. "*C'est là que j'ai eu un déclic, se souvient-elle. Parler c'est déjà énorme, mais ensuite ? Je me suis dit qu'il fallait que je fasse quelque chose*". En 2018, elle fonde donc Weavers of Hope près de Naples, "*un centre où peuvent se réfugier les survivantes, avec ou sans enfants*". Des activités et des formations leur sont aussi proposées, le temps de leur reconstruction. "*Aujourd'hui je peux dire que je vais bien, grâce à mon travail et aux femmes que je côtoie, elles me donnent de la force. Je veux dire à toutes celles qui sont sous emprise qu'il y a des solutions, que la vie vaut d'être vécue. Votre sauvetage, ce n'est que le début*".

La Commission européenne veut surveiller les centres de réadmission italiens en Albanie

Le commissaire européen aux Affaires intérieures a déclaré que l'UE surveillait les conditions de vie dans les centres de rapatriement italiens et les droits des migrants dans les centres gérés par l'Italie en Albanie. Amnesty International a accusé l'Italie de discréditer les juges pour leurs décisions concernant la détention de migrants dans ce pays tiers.

« *La Commission européenne a pris acte du rapport du Comité pour la prévention*

de la torture du Conseil de l'Europe » et en a discuté avec l'Italie dans le cadre d'un groupe de travail consacré aux rapatriements, a déclaré le commissaire. Il a ensuite évoqué le protocole entre Rome et Tirana pour le traitement accéléré des demandeurs d'asile dans deux centres ouverts par l'Italie en Albanie en octobre 2024, dont l'un a été transformé en début d'année en centre de rétention administrative pour les migrants en situation irrégulière en Italie, après que le projet a été bloqué par les tribunaux italiens. « La mise en œuvre de ce protocole en droit italien ne doit pas entraver ni empêcher l'application de la législation européenne. De plus, elle ne peut entraver la poursuite des objectifs du droit européen et ne doit pas compromettre les droits et garanties que les États membres accordent aux personnes se trouvant dans de telles situations, dans le respect de leur droit national et de leurs obligations internationales », a-t-il ajouté.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

BRUXELLES SAISIT LA COUR DE JUSTICE DE L'UE CONTRE LA HONGRIE QUI A LIBERE PLUS DE 2 000 PASSEURS DE MIGRANTS

Mercredi 7 mai 2025, la Commission européenne a annoncé avoir saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) contre la Hongrie contre la politique des autorités envers les passeurs. En avril 2023, le gouvernement hongrois avait adopté un décret permettant de relâcher des centaines de passeurs emprisonnés dans les prisons du pays, à la condition qu'ils quittent le pays dans les 72 heures. Plus de 2 400 trafiquants ont été relâchés via ce texte en deux ans et expulsés de Hongrie, selon Budapest. La majorité a pris le chemin de l'Autriche, de quoi provoquer le mécontentement de Vienne qui avait renforcé ses contrôles aux frontières.

Ces trafiquants viennent du monde entier, mais la plupart des prisonniers sont originaires des États voisins comme la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie, l'Albanie et l'Ukraine. Ils ont été condamnés pour avoir aidé des migrants à franchir de manière irrégulière la frontière, un crime dont la sanction peut aller jusqu'à dix ans de prison en Hongrie. Présentée comme une réponse à la surpopulation carcérale et un moyen de soulager le contribuable hongrois, cette mesure était également une façon de défier la politique migratoire de l'Union européenne (UE). Elle a été maintes fois dénoncée par l'exécutif européen, qui assure qu'aucune disposition n'est prévue pour surveiller l'application de la peine de détention des passeurs hors de la Hongrie. Et que cela revient donc à les relâcher dans la nature. "*Ce décret gouvernemental porte atteinte à l'objectif de lutter efficacement contre le trafic de migrants, au facteur dissuasif de la législation des facilitateurs de l'UE et aux efforts conjoints de l'UE pour lutter contre le trafic de migrants*", indique le communiqué de la Commission européenne.

Pour s'y opposer, Bruxelles avait entamé en juillet 2023 une procédure d'infraction contre la Hongrie et lui avait adressé une lettre de mise en demeure. Budapest, qui avait deux mois pour y répondre, n'a jamais daigné se conformer au droit de l'UE.

Sous l'égide de Viktor Orban, la Hongrie a opté pour une ligne dure envers l'immigration illégale. Depuis des années, le dirigeant nationaliste est dans le viseur des institutions européennes. Il s'oppose à l'arrivée de migrants extra-européens et dit vouloir "*défendre*" une Europe "*chrétienne*". Depuis la crise migratoire de 2015, il a bâti des clôtures aux frontières hongroises et restreint le dépôt des demandes d'asile aux ambassades à

l'étranger. Sa politique lui a valu plusieurs condamnations de la justice de l'UE. La dernière remonte à juin 2024, lorsque la Hongrie a été condamnée par la CJUE à payer une amende record de 200 millions d'euros, ainsi qu'une astreinte d'un million d'euros par jour, pour non-respect du droit de l'UE en matière d'asile. La Hongrie s'est par ailleurs opposée au Pacte européen sur la migration et l'asile, une grande réforme adoptée mi-mai par l'UE prévoyant notamment un mécanisme de solidarité obligatoire envers les États membres confrontés à une pression migratoire. Cette solidarité peut se traduire par l'accueil de demandeurs d'asile ou par une contribution notamment financière.

Plus généralement, la Hongrie est dans le collimateur de l'UE pour des atteintes aux principes de l'État de droit. L'UE gèle actuellement plusieurs milliards de fonds destinés à la Hongrie dans le cadre de différentes procédures, liées à des inquiétudes concernant les droits des personnes LGBT+, des demandeurs d'asile, ainsi que les conditions de passation de marchés publics et les conflits d'intérêt.

Les octrois de protection sont en hausse dans l'UE en 2024

L'Union européenne a accordé une protection à 437.900 demandeurs d'asile en 2024, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente, selon son office des statistiques. Trois pays — l'Allemagne, la France et l'Espagne — ont pris en charge près de deux tiers des bénéficiaires, précise Eurostat dans un communiqué publié vendredi 25 avril 2025. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, les Syriens, les Afghans et les Vénézuéliens sont les principaux bénéficiaires des protections accordées dans les 27 États membres: un statut de réfugié, une protection humanitaire ou une protection subsidiaire.

De nombreux pays européens, dont l'Allemagne, ont toutefois décidé de suspendre l'examen des demandes d'asile des Syriens juste après la chute du président Bachar al-Assad en décembre 2024. L'Union européenne est aussi sous pression pour serrer la vis sur l'immigration. Au cours des dernières semaines, la Commission a dévoilé des propositions pour accélérer les expulsions d'étrangers en situation irrégulière ou limiter les possibilités d'asile pour les ressortissants de certains pays

<https://www.euractiv.fr/section/international/news/asile-les-octrois-de-protection-en-hausse-dans-lue-en-2024/>

ALLEMAGNE

Les demandes d'asile religieux en hausse en Allemagne

Le nouveau gouvernement, mené par les conservateurs en coalition avec les sociaux-démocrates, compte expulser davantage de demandeurs d'asile, alors que le nombre d'expulsions avait déjà progressé sous le gouvernement sortant, après avoir atteint un niveau relativement bas en 2020.

Selon l'Église protestante d'Allemagne (EKD), de plus en plus de demandeurs d'asile se tournent vers les églises pour obtenir une protection, principalement contre les menaces d'expulsion. "*Le nombre de demandes a considérablement augmenté dans de nombreux endroits en raison des pressions pour augmenter les expulsions. Les demandes ont parfois plus que quadruplé*", explique l'EKD qui se base sur les chiffres rapportés par les églises au niveau régional. Dans le même temps, face à cet afflux, les églises ne peuvent satisfaire toutes les demandes.

La présidente du Comité œcuménique allemand pour l'asile religieux constate

"une peur et une insécurité croissantes chez les personnes dont le séjour n'est pas garanti". Par conséquent, la peur d'être expulsé entraîne une *"forte augmentation du nombre de demandes de protection dans les églises"*. Selon l'Office allemand pour les migrations et les réfugiés (BAMF), 617 demandeurs d'asile ont trouvé refuge dans des églises au cours du premier trimestre 2025, contre 604 pendant la même période l'année dernière.

Depuis des décennies, les églises allemandes offrent un abri temporaire aux demandeurs d'asile en vertu d'un privilège spécial qui n'a pas de base juridique solide, mais qui est plutôt accordé conformément aux traditions chrétiennes et humanitaires du pays. Les demandeurs d'asile déboutés qui trouvent refuge dans une église sont temporairement protégés contre l'expulsion, le temps de réévaluer leur dossier d'asile et d'étudier les éventuelles options de recours judiciaires. Dans la plupart des cas, les personnes sont censées quitter le territoire allemand dans le cadre du règlement de Dublin et retourner dans le pays membre de l'Union européenne où elles ont déjà déposé une demande d'asile.

Les appels politiques à une politique d'expulsion plus efficace fragilisent toutefois l'asile religieux. Le Comité œcuménique allemand pour l'asile dans les églises constate que les migrants qui ont trouvé refuge dans les églises sont de plus en plus souvent menacés d'expulsion par la police. Des responsables d'églises ont également été sanctionnés pour avoir accordé l'asile religieux. L'EKD continue toutefois de défendre la pratique. L'un de ses responsables pour les réfugiés, explique que l'asile n'est accordé dans les églises qu'après mûre réflexion et en dernier recours, afin de donner aux demandeurs une chance de voir leur situation reconnue par les autorités.

Le nouveau gouvernement s'attaque d'emblée à l'immigration irrégulière

Quelques heures après son entrée en fonction, le nouveau gouvernement allemand opère d'emblée un tour de vis migratoire. Le ministre conservateur de l'Intérieur a ordonné mercredi 7 mai à la police de refouler tous les demandeurs d'asile sans papiers, *"sauf les groupes vulnérables, comme les enfants et les femmes enceintes"*, à toutes ses frontières. *"Nous ne le ferons pas sous la forme d'une surcharge de nos voisins. Nous ne procéderons pas non plus à la fermeture des frontières mais il s'agit de renforcer le contrôle des frontières et, grâce à ce renforcement, d'augmenter le nombre de refoulements"*, a encore déclaré le ministre. En Allemagne, le syndicat de la police DPoIG se dit prêt pour cette nouvelle politique. *"La police fédérale continuera d'effectuer des contrôles mobiles, stationnaires et secrets. [...] Cependant, cette tâche ne peut pas être accomplie à long terme sans personnel supplémentaire. C'est pourquoi nous avons besoin d'environ 3 000 employés supplémentaires"*, a déclaré le vice-président fédéral du DPoIG.

L'annonce de ces mesures a toutefois immédiatement fait réagir le chef du gouvernement polonais. Lors d'une conférence de presse commune à Varsovie, il a prié le chancelier *"de se concentrer sur les frontières extérieures de l'UE"* et préserver la zone Schengen. *"Il est de l'intérêt"* de l'Allemagne et de la Pologne que leur frontière commune permette le *"libre passage"* des citoyens des deux pays, a insisté le Premier ministre polonais.

En Pologne, à l'approche de l'élection présidentielle prévue le 18 mai 2025, un sentiment anti-allemand se développe. La désinformation anti-migrants prospère depuis des années dans le pays, terre d'accueil de très nombreux réfugiés ukrainiens et en proie à une pression migratoire. Mais *"la nouveauté est qu'elle est conjuguée désormais avec le narratif anti-allemand, qui se nourrit de phobies anti-allemandes et anti-européennes"*, explique une spécialiste indépendante des réseaux sociaux.

Le ministre allemand maintient sa position ferme : *"Nous savons que les contrôles"*

aux frontières intérieures ne peuvent être qu'une transition. Mais ils sont tout simplement nécessaires tant que nous avons une migration irrégulière aussi élevée dans l'Union européenne", soulignant que l'Allemagne, pays situé au centre de l'Europe, était l'un des plus touchés par ce phénomène.

Selon des chiffres du ministère allemand l'Intérieur, le nombre de demandes d'asile a augmenté de 2020 à 2023, puis diminué en 2024. Au total, 250 945 personnes ont demandé l'asile en Allemagne en 2024, soit une baisse 28,7% par rapport à l'année précédente. D'après des chiffres officiels publiés début mai, plus de 53 000 personnes ont été refoulées aux frontières allemandes depuis octobre 2023, date des premiers rétablissements des contrôles.

Dans certains sondages récents, le parti Alternative pour l'Allemagne (AfD), arrivé deuxième aux législatives, s'est hissé en tête, dépassant les conservateurs. La popularité de cette formation anti-migrants, classé la semaine dernière "extrémiste de droite" par les services du Renseignement intérieur, inquiète le nouveau gouvernement. Selon un rapport du Renseignement, publié mercredi dans la presse, le mouvement pratique une "agitation continue" contre les migrants, les réfugiés et les musulmans, les présentant comme un "collectif menaçant".

L'Allemagne va refouler la plupart des demandeurs d'asile

Le nouveau ministre allemand de l'Intérieur, a annoncé avoir ordonné à la police des frontières de refouler les demandeurs d'asile sans papiers, « *sauf les groupes vulnérables, comme les enfants et les femmes enceintes* », mercredi 7 mai 2025. Objectif : « *réduire l'immigration clandestine* », a déclaré le ministre, quelques heures après son entrée en fonction.

Concrètement, pour appliquer cette décision, il a annulé une directive datant de 2015, alors que l'Allemagne avait accueilli plus d'un million de réfugiés en provenance de Syrie et d'Afghanistan principalement. À l'époque, le ministre avait demandé à la police fédérale « *d'autoriser l'entrée de ressortissants de pays tiers sans documents légitimant leur séjour et sans présentation d'une demande d'asile* ».

Plus tôt, mercredi, les médias allemands annonçaient déjà une hausse du nombre de policiers à la frontière. Le ministre de l'Intérieur prévoirait de renforcer les rangs des 11 000 agents actuels par 2 000 à 3 000 personnes supplémentaires. Le président du syndicat des policiers (GdP) a expliqué que « *la montée en puissance des forces aux frontières a commencé suite à des instructions orales* » du ministère. Les services frontaliers ont reçu l'ordre de modifier leurs horaires là où cela s'avérerait nécessaire, « *afin d'obtenir une plus grande disponibilité* ».

Comme l'avait annoncé le chancelier, l'immigration, sujet qui avait dominé la campagne électorale des législatives allemandes après une série d'attaques commises par des étrangers, est le premier dossier dont s'est saisi le gouvernement après son entrée en fonction, mardi 6 mai 2025. Le contrat de coalition signé par les conservateurs et les sociaux-démocrates prévoit un durcissement de la politique migratoire mais promet que l'Allemagne restera un pays « *ouvert* », respectant le droit d'asile et accueillant les travailleurs qualifiés.

« *Du point de vue de la Suisse, les refoulements systématiques à la frontière constituent une violation du droit en vigueur. La Suisse regrette que l'Allemagne ait pris ces mesures sans consultation* », a écrit le ministère fédéral de la Justice et de la police. Ce dernier a demandé un rendez-vous à mais n'a pas encore eu de réponse, précise-t-il. Il « *est convaincu que les États Schengen ne peuvent surmonter les défis de la migration qu'ensemble* » et « *il*

souligne également qu'il s'agit toujours de personnes, notamment de personnes vulnérables, de femmes et d'enfants ». Les autorités suisses surveillent les effets et envisagent d'éventuelles mesures et « *souhaitent que la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises ne soit pas affectée* » et que « *les citoyens des deux pays puissent continuer à traverser la frontière pour aller travailler sans entrave* ».

<https://www.ouest-france.fr/europe/allemande/lallemagne-va-refouler-la-plupart-des-demandeurs-dasile-premiere-decision-du-gouvernement-merz-c67dbe4e-2b5f-11f0-91b6-c53abcaa71f4>

Retourner dans son pays d'origine c'est risquer de perdre son statut de réfugié

Au cours des six derniers mois, 2157 procédures de révocation du statut de protection ont été engagées contre des personnes qui ont voyagé temporairement dans leur pays d'origine. C'est ce qu'a affirmé un porte-parole de l'Office allemand pour les migrations et les réfugiés (BAMF). En vertu de la législation allemande, le statut de protection peut être révoqué si une personne retourne dans son pays d'origine. La raison invoquée est que si une personne juge un pays suffisamment sûr pour s'y rendre, celle-ci ne risque pas d'y être persécutée.

Dans la pratique, lorsque le BAMF ou d'autres autorités apprennent qu'un demandeur d'asile ou une personne bénéficiant d'un statut de protection en Allemagne est retourné dans son pays d'origine, un "*dossier d'examen de révocation*" est automatiquement ouvert pour documenter le cas et décider des mesures à prendre. En 2024, ces procédures de révocation ont connu un nouvel élan à la suite d'une série d'attaques mortelles commises notamment par des demandeurs d'asile déboutés. Dans certains cas, il s'est avéré que les auteurs de ces attaques étaient rentrés dans leur pays d'origine, s'y étaient radicalisés avant de revenir en Allemagne et de passer à l'acte.

Voyager dans son pays d'origine, quelle qu'en soit la raison, n'est pas la seule raison remettant en cause un statut de protection en Allemagne. Les demandeurs d'asile qui commettent des crimes graves et condamnés à des peines d'emprisonnement de plus de 12 mois sont également concernés. En outre, la protection peut être révoquée si la situation sécuritaire et des droits de l'homme dans le pays d'origine s'améliore. Il existe des exceptions à la règle autorisant le déplacement dans son pays d'origine, principalement pour des raisons "*moralement impératives*", comme par exemple pour enterrer des parents proches. Dans ce cas, le voyage doit être autorisé à l'avance par les autorités.

Par ailleurs, les réfugiés de guerre ukrainiens sont exemptés de cette règle et peuvent faire des allers-retours entre l'Ukraine et l'Allemagne en vertu d'une directive de l'UE adoptée au début de l'invasion russe il y a trois ans.

Le nouveau gouvernement allemand entend également mettre des exceptions pour les ressortissants syriens, pour s'adapter à la nouvelle donne en Syrie depuis la chute du régime de Bachar al-Assad en décembre 2024. Les Syriens seraient ainsi autorisés à retourner dans leur pays d'origine pour une période limitée s'ils sont potentiellement "*en train de se préparer à un retour permanent*". Plus précisément, la nouvelle coalition gouvernementale souhaite autoriser les ressortissants syriens à rentrer en Syrie une fois pour quatre semaines ou deux fois pour deux semaines afin de leur permettre de déterminer s'il leur est possible ou non d'y reconstruire leur vie. Selon l'accord de coalition, ces voyages pourraient par exemple servir à évaluer le type d'infrastructures restées intactes dans les villes d'origine des personnes et à voir si, après 14 ans de conflit, leurs propriétés et leurs maisons sont encore habitables.

Ce plan a toutefois été rejeté par le parti CSU, l'un des partenaires de la coalition et petite-sœur bavaroise du parti chrétien démocrate CDU, vainqueur des dernières

législatives. Le ministre bavarois de l'Intérieur, membre de la CSU, a déclaré qu'il était impossible, en vertu de la législation fédérale, de prévoir des exceptions particulières pour les Syriens. Selon lui, toute exception de ce type soulèverait des questions considérables en matière de prestations sociales. Il a mis en garde contre le risque de donner l'impression que le gouvernement financerait ces voyages ou offrirait toute autre forme d'incitation pour que les gens "*partent en vacances*" en Syrie.

L'organisation allemande de défense des droits des migrants Pro Asyl rappelle que la Syrie n'est pas un pays stable, ajoutant que tout débat sur un retour est irréaliste et prématuré, compte tenu des actes de violence qui se poursuivent dans certaines parties du pays et de l'incertitude croissante quant à la direction politique du pays à l'avenir. Pro Asyl soutient la possibilité pour les réfugiés syriens de se rendre en Syrie, tout en soulignant que la motivation première n'était "*pas principalement d'envisager un retour, mais par exemple de rechercher des membres de leur famille ou de participer à la reconstruction*", et que ces voyages ne devraient pas être soumis à des règles. Pro Asyl prône ainsi une politique similaire à celle appliquée aux réfugiés ukrainiens.

Le BAMF précise que les 734 cas de Syriens rentrés dans leur pays ces derniers mois ne seront pas poursuivis devant les tribunaux. "*Toutefois, il existe actuellement une suspension temporaire des procédures qui concernent les ressortissants de Syrie, ce qui signifie que ces procédures ne sont actuellement plus traitées*", explique un porte-parole. Reste que même dans les cas où le statut de protection se trouve révoqué en raison d'un voyage non autorisé, les demandeurs d'asile peuvent, dans de nombreux cas, ne pas être renvoyés dans leur pays. Lorsque l'Allemagne n'a pas conclu d'accord de retour avec un pays d'origine, ou si la situation dans ce pays reste instable, les demandeurs d'asile dont le statut a été révoqué peuvent rester en Allemagne. L'absence de papiers officiels peut également donner lieu à un tel scénario.

Dans ce cas, la personne reçoit généralement un "*permis de séjour toléré*" (Duldung), qui la protège d'une expulsion mais limite fortement ce qu'elle peut faire en Allemagne. En général, les personnes en bénéficiant ne sont pas autorisées à exercer un emploi rémunéré et leurs prestations sociales sont réduites au strict minimum.

Arrestation d'un réseau de passeurs syriens qui a fait entrer plus de 1 000 migrants

Un ressortissant syrien de 32 ans a été interpellé mardi 29 avril à Aerzen, une petite ville de Basse-Saxe, dans le nord-ouest de l'Allemagne, où il résidait. Le même jour, deux autres personnes, elles aussi de nationalité syrienne et âgées de 25 et 29 ans, ont été interpellées dans deux autres petites villes de Basse-Saxe, a précisé la police fédérale qui a mobilisé une centaine d'agents pour l'opération. Selon une enquête menée par le parquet de Görlitz (est) et impliquant l'agence européenne de police Europol, cette bande aurait fait entrer plus de 1 000 migrants en situation irrégulière. "*Des ressortissants syriens et irakiens pour la plupart, en Allemagne en passant par la Pologne*", a précisé la ministre de l'Intérieur allemande. Ces exilés "*auraient auparavant été introduits dans l'Union européenne (UE) en franchissant à pied la frontière biélorusse*", a-t-elle ajouté. D'après les enquêteurs, le groupe de passeurs aurait organisé depuis 2021 une centaine d'opérations de ce genre, encaissant jusqu'à 13 000 euros par personne.

Depuis près de quatre ans, des milliers d'exilés tentent, chaque année, de gagner le sol européen via la route migratoire partant de Russie ou de Biélorussie et traversant la Pologne. Les autorités polonaises et l'UE ont plusieurs fois accusé Minsk et Moscou d'orchestrer cet afflux pour déstabiliser l'Europe. Des accusations que les régimes concernés

ont toujours niées.

L'an dernier, plus de 30 000 personnes ont essayé de franchir illégalement la frontière avec la Biélorussie, selon les gardes-frontières polonais, soit une hausse de 16% par rapport à l'année précédente où 26 000 tentatives de passage y avaient été détectées - contre 15 700 en 2022 et 35 000 en 2021. Mais ces chiffres ne portent que sur les tentatives, qui peuvent concernées la même personne plusieurs fois. Ainsi, en 2024, un peu plus de 10 000 exilés sont parvenus à atteindre le sol polonais depuis la Biélorussie.

Afin de tenter de réduire le flux, Varsovie a pris plusieurs mesures ces dernières années qui durcit la politique migratoire de la Pologne : introduction d'une zone tampon à la frontière qui exclut ONG et journalistes, autorisation pour les agents à la frontière biélorusse de tirer à balles réelles, limitation du droit d'asile, campagne de dissuasion dans les principaux pays des migrants....

Du côté des autorités allemandes aussi, on multiplie les réformes. Réputée accueillante lors de l'afflux de 2015 - Berlin avait accueilli plus d'un million de Syriens - l'Allemagne se referme elle-aussi. Le futur chancelier a fait de la lutte contre l'immigration illégale l'une de ses grandes priorités, après plusieurs attaques meurtrières ayant impliqué des étrangers et qui ont favorisé le score historique de l'extrême droite, arrivée deuxième aux dernières élections. La ministre de l'Intérieur doit d'ailleurs laisser son poste à un conservateur partisan d'une grande fermeté en la matière.

L'ancien gouvernement d'Olaf Scholz, pourtant du parti SPD (centre-gauche), avait déjà pris plusieurs mesures en ce sens. Il avait réintroduit les contrôles aux frontières allemandes à l'automne 2024. Depuis cette date, "*environ 2 200 passeurs*" ont été arrêtés. Par ailleurs, le nombre de personnes entrées de manière irrégulière dans le pays a chuté, passant d'environ 40 000 en 2023 à 10 000 en 2024, selon les statistiques de la police.

Les demandeurs d'asile ayant obtenu une protection en Grèce peuvent être renvoyés dans le pays

La Cour administrative fédérale a tranché : les exilés ayant obtenu une protection internationale en Grèce peuvent être renvoyés vers Athènes, en vertu du règlement Dublin - selon lequel les dossiers d'asile doivent être traités par le premier pays d'arrivée en Union européenne (UE), qui a ensuite la charge de l'accueil et de l'intégration. La plus haute juridiction allemande, basée à Leipzig, considère ainsi dans sa décision datée du 16 avril 2025 que les réfugiés statutaires en Grèce n'ont pas de motifs valables pour redéposer une nouvelle demande d'asile en Allemagne. Ils ne seraient pas, contrairement aux dires des réfugiés, confrontés à des conditions d'accueil inhumaines ou dégradantes en Grèce. Les plaignants, un Gzaoui de 34 ans et un Somalien de 32 ans, avaient saisi la Cour administrative fédérale après avoir été déboutés de leur demande d'asile en Allemagne en première instance, puis en appel. Les autorités avaient rejeté leur dossier car ils avaient déjà tous deux obtenu le statut de réfugié en Grèce.

Tout au long de la procédure, les deux hommes avaient mis en avant les difficiles conditions de vie et d'intégration en Grèce, notamment le peu d'aides financières accordés aux réfugiés qui les contraint de vivre dans la précarité. Après un examen de leur situation (évaluation de l'âge, état de santé...), le juge président a estimé que les conditions de vie en Grèce répondent aux besoins fondamentaux mentionnés dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE, comme la nourriture, le logement et l'hygiène. Le critère principal étant de s'assurer que les migrants en Grèce ont bien accès à du "*pain, un lit et du savon*", tout en reconnaissant que ce "*n'est pas grand-chose*". "[Les exilés] *peuvent probablement (...)*

trouver un logement au moins dans des abris temporaires ou des hébergements d'urgence dotés d'installations sanitaires de base, gérés, entre autres, au niveau municipal et par des organisations d'aide non gouvernementales", indique la Cour dans un communiqué.

Cette décision risque de faire jurisprudence dans des affaires similaires. Les autorités allemandes évaluent à environ 45 000 le nombre de personnes reconnues réfugiées en Grèce qui demandent à nouveau une protection en Allemagne. Selon l'association allemande de défense des droits Pro Asyl, environ 25 000 personnes auparavant reconnues comme réfugiées en Grèce ont demandé l'asile en Allemagne pour la seule année 2024. Pro Asyl accuse par ailleurs le gouvernement grec de mener une "*politique d'appauvrissement*" délibérée des exilés.

Mais ce verdict ne va pas pour autant provoquer une hausse des expulsions vers la Grèce, estiment les spécialistes. Pour chaque personne renvoyée vers un pays tiers, l'Allemagne doit disposer de l'accord de cet État. Or le gouvernement grec n'a pas manqué de réagir en avertissant que le pays ne reprendra pas ces personnes. "*La Grèce est actuellement le deuxième pays en termes de pression migratoire par habitant, en raison de son statut de pays d'accueil, et en termes de demandes d'asile, on ne peut plus parler de retours. Quels retours ? Cela remet en cause le principe de répartition équitable dans le cadre de la solidarité européenne*", a déclaré le 25 avril 2025 le ministre grec des Migrations : "*Tant qu'il n'y aura pas de répartition équitable des charges au sein de l'Union européenne, la Grèce n'acceptera aucun retour*".

L'Allemagne n'est pas le seul pays européen concerné par les arrivées de personnes déjà réfugiées statutaires en Grèce. La Belgique aussi. "*Nous avons de plus en plus de dossiers qui viennent de Grèce (...)*", détaillait une avocate belge, spécialiste du droit des étrangers. "*On parle de personnes qui, malgré des papiers en règle, sont SDF là-bas, ont été bastonnées par la police grecque, ou encore n'ont pas été soignées malgré des pathologies sérieuses*". Mais les autorités belges - via le Conseil de contentieux des étrangers (CCE, équivalent de la CNDA française) - se montrent elles aussi inflexibles et rappellent que l'asile n'est pas déplaçable d'un pays à un autre.

A Berlin, les agressions contre les migrants ont doublé en un an

En 2024, huit attaques visant des foyers hébergeant des demandeurs d'asile ont été signalées à Berlin, alors qu'aucun incident de ce genre n'avait été rapporté en 2023. La capitale allemande a également enregistré 77 agressions directes contre des demandeurs d'asile et des réfugiés, contre 32 l'année précédente. Ces chiffres reflètent une tendance confirmée au niveau fédéral par le ministère allemand de l'Intérieur. De premières données listent au moins 218 attaques "*motivées politiquement*" contre des sites hébergeant des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés en 2024, contre 167 cas en 2023.

En revanche, dans l'ensemble du pays, les crimes commis à l'encontre des demandeurs d'asile ont diminué passant de 2 488 cas en 2023 à 1 905 en 2024. Les chiffres pour Berlin ont été publiés suite à une demande d'accès à l'information déposée par deux députés du parti des Verts. Par rapport à 2023, le nombre d'attaques signalées à Berlin a "*nettement augmenté*". Trente-quatre personnes ont été "*blessées*" lors des incidents, notent les autorités berlinoises : il s'agit de 14 hommes, 16 femmes, de deux jeunes filles mineures et de deux autres hommes, dont l'âge n'a pas été précisé. Dans les cas d'agressions directes contre des migrants, des enquêtes ont été ouvertes à l'encontre de 37 suspects. Par contre, aucune investigation n'a permis d'identifier des coupables dans les attaques contre les logements.

Selon le porte-parole du parti des Verts en matière de migration et d'intégration, le nombre d'agressions devrait constituer un "*signal d'alarme*". "*Nous demandons [au gouvernement] une stratégie de protection claire pour les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés*". "*La police doit être plus visible autour des logements qui pourraient être en danger ou qui ont été endommagés ; nous avons besoin de plus de travail de prévention et, surtout, nous avons besoin de politiques qui dénoncent et répriment sévèrement la violence motivée par l'extrême droite.*"

Les autorités allemandes assurent pourtant avoir mis en place des mesures de protection pour les logements collectifs de migrants, avec un personnel de sécurité censé être présent 24 heures sur 24. Environ 35 000 réfugiés et demandeurs d'asile occupent un logement à Berlin, alors que près de 10 000 personnes vivent dans des centres d'hébergement d'urgence installés sur les sites des anciens aéroports de Tempelhof et Tegel. Ces sites sont régulièrement l'objet de critiques de la part d'ONG de défense des droits des migrants.

L'Office pour les réfugiés de Berlin (LAF) a confirmé qu'au cours des deux premiers mois de 2025, le nombre d'arrivées dans la capitale avait chuté. Seulement 1 761 personnes ont été enregistrées en janvier et février, soit une baisse de 35 % par rapport à la même période l'an dernier. La plupart des nouveaux arrivants à Berlin sont originaires du Vietnam, de Moldavie, d'Afghanistan, de Turquie et de Syrie. Environ le même nombre d'Ukrainiens (1 722) est également arrivé à Berlin au cours des deux premiers mois de 2025.

En mars, à Stahnsdorf, une localité proche de Berlin, sept extrémistes de droite auraient tenté de forcer l'entrée d'un foyer abritant des réfugiés. Un agent de sécurité a été retrouvé inconscient après avoir été battu par le groupe. Des témoins disent avoir entendu ces hommes chanter des slogans d'extrême droite à l'extérieur du bâtiment avant l'attaque.

Cette hausse des attaques contre des migrants survient dans un climat de ressentiment croissant contre les demandeurs d'asile en Allemagne. Le thème de l'immigration est de plus en plus associé à l'insécurité, alors que le pays est régulièrement endeuillé par des attaques mortelles perpétrées par des étrangers, dont des demandeurs d'asile déboutés. Le 12 avril 2025, un ressortissant syrien de 43 ans a été abattu par la police après avoir poignardé mortellement un Allemand de 29 ans dans une station de métro. Les deux hommes se seraient d'abord disputés dans le métro. Les forces de l'ordre ont ouvert le feu sur le suspect dans la rue alors qu'il tentait de s'enfuir. L'homme est ensuite décédé à l'hôpital. Les motivations de l'altercation et du meurtre restent floues, selon les autorités, qui expliquent que les deux hommes ne se connaissaient pas. La police allemande avait déjà qualifié le suspect syrien de "*très dangereux*" et avait transmis ses alertes aux services sociaux et psychiatriques de Berlin, qui "*n'ont rien fait*" de ces informations. D'après le journal Die Welt, citant des sources sécuritaires de Berlin, les indications selon lesquelles il pourrait s'agir d'un islamiste radical ont apparemment été "*examinées mais non confirmées*". Le meurtrier présumé avait déjà fait l'objet de plusieurs condamnations, notamment pour blessures corporelles graves, menaces et résistance à la police et aux autorités. En 2022, il avait blessé sa sœur avec un couteau à Chemnitz et attaqué un policier. L'homme a été condamné à une peine avec sursis par le tribunal régional. En décembre 2024, la justice avait finalement tenté de le placer en détention. L'affaire a été portée devant un tribunal de Berlin en mars, quelques semaines avant l'attaque du métro. Depuis, les autorités berlinoises ont promulgué une interdiction généralisée des armes et des couteaux dans les transports publics de la ville.

Le nouveau gouvernement allemand, dirigé par le leader conservateur, doit entrer en fonction le 6 mai 2025. Il sera composé de l'union conservatrice CDU/CSU et des sociaux-démocrates du SPD. Dans leur programme figurent de nouvelles restrictions sur le regroupement familial et la volonté de refouler certains demandeurs d'asile aux frontières au

nom du règlement de Dublin. Il a également promis de poursuivre ses efforts pour accélérer les retours et les expulsions vers des pays comme la Syrie et l'Afghanistan, en particulier s'il s'avère que les personnes expulsées ont commis des crimes ou représentent un danger en Allemagne.

AUTRICHE

Le Parlement autrichien autorise la suspension du regroupement familial

C'est une première dans l'Union européenne (UE). L'Autriche peut désormais suspendre de manière temporaire le regroupement familial dans le pays. À l'issue de débats houleux, le Parlement autrichien a adopté vendredi 25 avril 2025 la mesure controversée. L'amendement inséré dans la loi sur l'asile permet au gouvernement de suspendre par décret le traitement des demandes de regroupement familial dès qu'il estime que "le maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure sont menacés". Concrètement, les réfugiés et les personnes avec un titre de séjour pourront déposer un dossier de regroupement familial mais les autorités ne seront plus tenues de respecter le délai de décision de six mois. Avec le nouveau texte, une fois la demande déposée par un individu, son dossier restera lettre morte, aussi longtemps que le décret sera en vigueur. Il existe cependant des exceptions pour les enfants qui n'ont pas de tuteur dans leur pays d'origine, et les jeunes déjà présents en Autriche mais dont les parents sont toujours dans leur pays d'origine.

Le ministère de l'Intérieur, justifie sa mesure par une surcharge qui pèse actuellement sur le système éducatif. Au cours des deux dernières années, plus de 17 000 personnes ayant droit à une protection (arrivés avec leurs parents ou via regroupement familial) ont déménagé en Autriche, dont de nombreux enfants en âge scolaire. La ministre de l'Intégration (du Parti populaire de centre-droit (ÖVP)), indique *"la probabilité d'une intégration réussie diminue à chaque nouvelle arrivée"*. La tâche est *"titanesque, alors que de nombreux réfugiés ont du mal à apprendre l'allemand, à trouver un travail et une place dans les écoles"*.

Cette mesure est fortement critiquée par les associations, qui y voient une violation des droits de l'Homme. La branche d'Amnesty International en Autriche a dénoncé *"une atteinte massive au droit humain à la vie de famille"*. L'ONG balaie l'argument avancé par le gouvernement pour mettre en place sa réforme. *"Il n'existe aucune urgence grave justifiant des interventions aussi importantes. Les arguments du gouvernement selon lesquels cette intervention est nécessaire pour faire face à la surcharge du système éducatif sont dénués de tout fondement factuel"*, insiste l'experte en matière d'asile et de migration à Amnesty International Autriche. D'après la Coordination de l'asile, les problèmes de saturation du système éducatif autrichien sont en effet incontestés. Mais ils n'ont *« rien à voir avec le regroupement familial »*. Les humanitaires craignent que ce décret, *"seule option d'entrée régulière et sûre"* rappelle Amnesty International, n'ait des conséquences dramatiques sur les routes de l'exil. *"Lorsque des voies sûres sont bloquées, les gens sont poussés vers des voies d'évacuation irrégulières et potentiellement mortelles"*.

Des réfugiés angoissés face à une possible suspension du regroupement familial

Un jeune homme de 32 ans, fuyant la Syrie, est arrivé seul en Autriche fin 2021. Il a appris l'allemand et travaille aujourd'hui comme couvreur. Il a déposé dès 2023 une demande de regroupement familial pour pouvoir faire venir sa femme et ses deux enfants, actuellement en Turquie. Il attendait une réponse depuis plus d'un an lorsqu'il a appris que le gouvernement autrichien souhaitait suspendre le regroupement familial. *"Je trouve cela*

inhumain. Comment peut-on séparer des familles ? Je me sens perdu. Mes amis me disent d'aller voir un médecin, mais que peut faire un médecin pour moi ? Je connais la solution, la solution, c'est ma famille. Ma femme pleure presque tous les jours et mes enfants me demandent tout le temps quand ils vont pouvoir venir me rejoindre et je ne peux pas répondre. Je ne sais plus ce que je dois faire, je ne peux qu'attendre un miracle".

Le gouvernement a annoncé mercredi 26 mars 2025 son intention de mettre fin au regroupement familial des réfugiés, une première dans l'Union européenne. Les autorités autrichiennes justifient leur décision par la nécessité de "*protéger les systèmes*" de santé, d'emploi et d'éducation du pays alpin face à l'afflux de ces dernières années. "*Nous avons atteint les limites de nos capacités d'accueil*", a affirmé la ministre de l'Intégration. Un décret va désormais être publié et "*d'ici mai, dans quelques semaines à peine, cet arrêt deviendra réalité*"

La mesure intervient dans un contexte de durcissement des politiques migratoires de plusieurs États membres de l'UE, sur fond d'ascension de l'extrême droite. En Autriche, le parti nationaliste FPÖ a signé fin septembre une victoire historique aux législatives. Et s'il a échoué à former une coalition, il reste de très loin le premier parti du pays dans les sondages. Le chancelier conservateur au pouvoir depuis début mars 2025 avec les sociaux-démocrates et les libéraux, est donc sous pression pour maintenir une ligne dure.

Mais plusieurs juristes affirment qu'elle est contraire au droit européen. "*Ce que prévoit l'Autriche est illégal, cela va à l'encontre du droit jurisprudentiel et cela aura pour conséquence que l'Autriche sera condamnée*", prédit le directeur de l'Institut de droit européen de l'Université Johannes Kepler de Linz. "*L'Autriche devra mettre fin à cette mesure et dira alors : nous voulions stopper le regroupement familial, mais la méchante Union européenne ne nous le permet pas. C'est un jeu politique malsain*". Le gouvernement souhaite que cette mesure s'applique pour un an au moins.

L'Autriche, qui a vu affluer les réfugiés sur son sol lors de la crise migratoire de 2015, dit avoir observé "*une nette hausse*" des arrivées de membres de la famille de ceux ayant obtenu l'asile ou ayant droit à une protection subsidiaire parce que leur pays d'origine est considéré comme dangereux. En 2023, ils étaient près de 9 300 et l'an dernier 7 800 dans un pays de 9,2 millions d'habitants. L'écrasante majorité vient de Syrie et sont déjà concernés par une telle restriction de leurs droits, annoncée après la chute du président Bachar al-Assad en décembre 2024.

ITALIE

Un réseau de passeurs turcs démantelé à Trieste

La police aux frontières de Trieste a arrêté huit ressortissants turcs soupçonnés d'appartenir à une organisation de passeurs clandestins active sur la route des Balkans, selon un communiqué publié le mercredi 23 avril. Dans le cadre de cette opération, les forces de sécurité ont également saisi dix véhicules qui auraient servi à faire entrer clandestinement des migrants en Italie. Trois autres citoyens turcs ont été arrêtés par la police croate à Split, en Croatie.

La police a identifié 52 migrants en situation irrégulière, dont plusieurs femmes et quelques mineurs, dont certains très jeunes. L'enquête, dirigée par le procureur, a débuté au printemps 2025 lors de contrôles aux frontières à Trieste, après l'arrestation de citoyens turcs transportant principalement des Kurdes originaires de Turquie et des citoyens chinois.

La police judiciaire de Trieste a découvert un afflux important de migrants en

situation irrégulière, principalement des familles avec mineurs, qui, dans la plupart des cas, avaient atteint la Bosnie et la Serbie par avion avant d'être emmenés en Italie en voiture ou en camion via la Bosnie, la Croatie et la Slovénie, selon les sources de l'enquête. La destination finale du voyage n'était pas l'Italie, mais l'Europe du Nord, notamment l'Allemagne, selon la même source. Le coût d'un voyage de la Turquie vers l'Italie variait entre 4 000 et 6 000 euros. L'organisation disposait de contacts en Turquie, en Bulgarie, en Allemagne, en Bosnie et dans les pays baltes.

Les polices croate et bulgare ont participé à l'enquête, ainsi que des responsables des services de sécurité turcs et allemands, dont l'un était déployé auprès de la police des frontières à Trieste dans le cadre de la coopération pour lutter contre le trafic de migrants dans la région des Balkans et dans le nord-est de l'Italie. La collaboration a débuté suite à un accord entre la police fédérale allemande et la police d'État italienne.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

344 migrants débarquent à Lampedusa

Plus de 344 migrants ont débarqués dans la journée du 23 avril 2025. Dans la nuit du 23 avril, le voilier Nadir de l'ONG allemande ResQship est d'abord venu en aide à un premier bateau en détresse après un signalement émis par l'ONG Alarm Phone pour un bateau porté disparu depuis quatre jours. A bord de cette embarcation en bois se trouvaient 50 personnes en provenance des côtes libyennes. En chemin vers les côtes italiennes, l'équipage du voilier a ensuite secouru les 42 passagers, dont des femmes et des mineurs, d'un second bateau, en fer cette fois-ci, parti de Tunisie et porté disparu depuis le week-end.

Ces bateaux transportaient des ressortissants de plusieurs pays parmi lesquels le Bangladesh, l'Égypte, le Pakistan, le Soudan et la Malaisie. Les 92 survivants interceptés ont pu bénéficier d'un premier examen médical à leur débarquement avant d'être dirigés vers le centre d'accueil temporaire de Contrada Imbriacola, situé à Lampedusa.

Les demandeurs d'asile ne peuvent pas être détenus en Albanie, statue la justice italienne

C'est un nouveau démenti opposé aux transferts de migrants ordonnés par la première ministre italienne : si un étranger transféré au CPR de Gjadër en Albanie demande la protection internationale, il ne peut être détenu dans ce centre et doit être renvoyé en Italie. C'est ce que la Cour d'appel de Rome a conclu dans un arrêt de huit pages, notant « l'inapplicabilité du Protocole Italie-Albanie au cas d'espèce » et ne validant pas la détention.

L'affaire examinée par les juges du Capitole concerne un citoyen marocain transféré au centre albanais le 11 avril 2025. Cet homme, présent en Italie depuis 2021 et condamné pénalement en 2023, avait été expulsé de la préfecture de Naples le 31 mars 2025. Durant son séjour au CPR, l'étranger a exprimé son souhait de déposer une demande d'asile. Cette initiative, conformément à la législation, déclenche une nouvelle audience de validation qui relève de la compétence des juges de Rome pour les demandeurs de protection internationale.

Dans le cas d'espèce, la « *volonté de demander une protection internationale s'est manifestée lors de la détention en cours au CPR de Gjader, où le citoyen étranger a été emmené de force et sans son consentement* ».

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

Lampedusa

Plus de 1 600 arrivées en 5 jours "avec l'amélioration des conditions météorologiques"

"Avec l'amélioration des conditions météorologiques, nous avons constaté une augmentation des traversées dangereuses en Méditerranée centrale ces derniers jours", a tweeté Frontex, le 30 avril 2025 avant de détailler les opérations de secours. "Des bateaux italiens, lituaniens et danois [ont participé et] permis de secourir près de 400 personnes se trouvant à bord de cinq petites embarcations impropres à la navigation". Selon FRONTEx, sept autres embarcations avec plus de 450 personnes en détresse ont également été secourues – grâce aux repérages effectués par les avions de Frontex. En tout, ces cinq derniers jours, entre le 26 et le 30 avril 2025, 1 612 migrants sont arrivés à Lampedusa.

Pour l'ensemble du mois d'avril 2025, ils sont 6 300 migrants à avoir débarqués à Lampedusa, chiffre plus élevé qu'en 2024 sur la même période (4 700).

L'agence européenne surveille la Méditerranée centrale depuis des nombreuses années pour repérer les canots en détresse avant de les signaler aux autorités compétentes alentours (Malte, Italie, Libye, Tunisie, notamment) pour leur porter secours. Frontex avait même lancé un appel d'offres de plusieurs millions d'euros en août 2024 pour améliorer la détection des embarcations de migrants perdus au milieu de la mer et mieux lutter contre l'immigration clandestine. Cet appel concernait notamment l'achat de drones affectés à la surveillance maritime – bien que leur utilisation soit controversée.

Si Frontex communique sur ces opérations de sauvetages – "L'UE unie pour sauver des vies en mer", l'agence est régulièrement pointée du doigt pour son manque de coopération avec les ONG en mer. Selon les navires humanitaires, Frontex serait plus prompte à partager ses informations avec les garde-côtes libyens plutôt qu'avec eux. Dans une enquête publiée en février 2024, le média allemand Der Spiegel avait montré que l'agence européenne donnait presque systématiquement les localisations des canots d'exilés en détresse en Méditerranée aux Libyens. Et ce, en dépit de la violence des autorités maritimes libyennes envers les exilés

Au mois de juin 2024, un recours a été déposé afin que Frontex cesse sa surveillance aérienne de la Méditerranée centrale. Aux yeux des plaignants, l'agence se rend donc complice des crimes commis par le pays en leur livrant les coordonnées GPS des canots en détresse. L'agence s'était défendue en expliquant que les données de localisations des canots en difficulté étaient envoyées "immédiatement aux centres de coordination de sauvetage maritime concernés dans la région : l'Italie et Malte, ainsi que la Libye et la Tunisie [...] La priorité de Frontex est de sauver des vies", affirmait-elle.

Reste que ce soutien de Frontex aux Libyens n'est pas illégal. L'Union européenne (UE) et Tripoli sont liés par un partenariat stratégique et financier en mer Méditerranée depuis de nombreuses années. Dans le cadre de cet accord, l'UE forme même les garde-côtes libyens et leur fournit des navires dans le but d'empêcher les migrants de rejoindre l'Europe.

POLOGNE

Les migrants, boucs émissaires de la campagne présidentielle

Dans la dernière ligne droite avant le premier tour de l'élection présidentielle en Pologne, prévu le 18 mai 2025, les candidats de droite et d'extrême-droite s'en prennent à la politique migratoire du gouvernement pro-européen de Donald Tusk. Ils l'accusent notamment

de laisser l'Allemagne submerger la Pologne de migrants.

Le candidat du parti nationaliste Droit et Justice (PiS) et celui de la formation d'extrême-droite libertarienne Confédération, sont devancés dans les sondages par le maire pro-européen de Varsovie. Mais ils peuvent compter sur les réseaux sociaux, caisse de résonance de fausses informations visant les étrangers. Une vidéo partagée des milliers de fois en début d'année, y compris par des élus du PiS et de Confédération, était censée illustrer la reconduite d'un migrant à la frontière polonaise par la police allemande. L'homme était en fait un sans-abri polonais. D'autres images détournées sont aussi largement diffusées sur les réseaux, selon la même rhétorique : ici, des prières de rue "*à Varsovie*", en fait filmées en Italie. Là, un groupe de jeunes migrants dans un village polonais à "*Pâques 2025*" - une photo vieille, en réalité, de plusieurs mois.

La désinformation anti-migrants prospère depuis des années en Pologne, terre d'accueil de très nombreux réfugiés ukrainiens et en proie à une pression migratoire. Mais "*la nouveauté est qu'elle est conjuguée désormais avec le narratif anti-allemand, qui se nourrit de phobies anti-allemandes et anti-européennes*", explique une spécialiste indépendante des réseaux sociaux. Les deux phénomènes convergent quand le candidat « PiS » accuse le gouvernement de Donald Tusk d'avoir "abdiqué" face à l'Allemagne sur la question migratoire ou que d'extrême-droite libertarienne appelle la police polonaise à "*arrêter les policiers allemands*" qui déposent des "*migrants illégaux*" sur le sol polonais.

Un chiffre circule beaucoup, celui de 10 000 migrants - prétendument originaires du Moyen-Orient et d'Afrique - renvoyés par l'Allemagne. Il s'agit en fait des refus d'entrée en Allemagne en 2024, pour 60% des Ukrainiens, faute notamment de passeports valides, a récemment expliqué le ministère de l'Intérieur polonais. "*C'est de la manipulation des chiffres à des fins politiques*", déplore une chercheuse.

Les réfugiés ukrainiens sont aussi largement visés par la désinformation en ligne. Ainsi cette vidéo à l'audio trafiqué, censée montrer une "*Ukrainienne ingrate*" insatisfaite des colis alimentaires reçus en Pologne. Ou cette autre vidéo devenue virale, qui prétend montrer une réfugiée collectionnant les passeports pour cumuler les allocations - à l'origine un clip satirique, selon le site polonais Konkret24.

Ces publications font écho aux éléments de langage poussés par l'extrême-droite Confédération qui s'en prend régulièrement au million d'"*Ukrainiens ingrats*" vivant en Pologne.

Les spécialistes rappellent que la réalité est bien plus nuancée. "*Nous n'observons pas de hausse particulière du nombre de migrants entrant en Pologne. Ni venus par la frontière Est, ni celle de l'Ouest*", déclare une chercheuse et professeure adjointe au Centre d'études sur les migrations de l'Université de Varsovie. "*On voit arriver en Pologne principalement des ressortissants asiatiques, tels que des Philippins, des Indiens et des Népalais et des ressortissants sud-américains, notamment des Colombiens, et moins de migrants en provenance d'Afrique*"

Mais dans cette avalanche de fausses informations, difficile pour le public de s'y retrouver. D'autant que "*les effets continus de la guerre [en Ukraine] et de la crise migratoire de 2021 [quand des milliers de migrants ont afflué en Pologne depuis la Biélorussie voisine] sont toujours présents et entretiennent le sentiment de peur*", estime un analyste et chercheur au département d'études sur la guerre du King's College de Londres. Ces rumeurs relayées par les partis de droite et d'extrême droite viennent aussi nourrir des manifestations anti-migration, dont la prochaine est prévue le 10 mai 2025 à Varsovie. "*Dans cette campagne, l'objectif est d'éveiller des peurs*", souligne la professeure à l'École supérieure SWPS de Varsovie et

coordinatrice de CEDMO, un observatoire anti-désinformation auquel participe l'AFP. *"La désinformation est simplement un outil pour y parvenir"*.

L'arrivée au pouvoir à l'automne 2023, de Donald Tusk, chef de file de la coalition d'opposition face au parti conservateur Droit et Justice (PiS), avait fait souffler un vent d'optimisme chez les ONG. Mais les humanitaires ont rapidement déchanté, tant les mesures pour lutter contre l'immigration se sont multipliées. *"La politique migratoire du gouvernement Tusk est, à certains égards, plus restrictive que celle de ses prédécesseurs du PiS"*. En mai 2024, le gouvernement a réintroduit une zone tampon de 200 m à sa frontière avec la Biélorussie, après l'agression à l'arme blanche d'un agent. Une décision similaire avait été appliquée en novembre 2021 par le précédent gouvernement nationaliste PiS, alors que des millions de personnes tentaient d'entrer dans le pays.

"Notre message sera simple : la frontière polonaise est fermée. Ne croyez pas les passeurs, ne croyez pas [le président biélorusse Alexandre] Loukachenko, ne croyez pas [le président russe Vladimir] Poutine. Ils vous mentent quand ils disent que c'est le chemin vers l'Europe. Ce n'est pas vrai", avait insisté Donald Tusk. Et d'ajouter : *"Vous ne demanderez plus l'asile ici et, surtout, vous ne franchirez plus illégalement la frontière polonaise"*.

PORTUGAL

Expulsion prochaine de près de 18 000 immigrants illégaux

Environ 18 000 étrangers vivant sans autorisation au Portugal doivent prochainement être expulsés du pays, a annoncé samedi 3 mai 2025, le ministre de la Présidence. Les notifications de départ à l'intention des migrants présents illégalement doivent être transmises dès la semaine prochaine.

Dans un premier temps, 4 500 étrangers clandestins vont recevoir un ordre de départ volontaire pour un délai de 20 jours. Les autorités portugaises misent d'abord sur ces départs volontaires, d'autant plus qu'elles bénéficient de peu de moyens pour reconduire les migrants clandestins aux frontières. Le gouvernement intérimaire sortant, justifie cette opération inédite, par le besoin de *"réguler les flux migratoires afin de pouvoir offrir des conditions d'accueil plus dignes"* selon la déclaration faite devant le Conseil européen le 17 octobre dernier. Le pays a vu sa population étrangère doubler en cinq ans pour atteindre 15% de sa population totale, soit 1.55 million en 2024 selon l'Agence pour l'intégration, la migration et l'asile (AIMA). Beaucoup d'entre eux sont originaires d'Inde, du Népal et du Bangladesh.

L'annonce a aussitôt suscité de vives critiques. Les associations d'aide aux migrants imputent à l'Etat cette situation. Face à la hausse des demandes de régularisation, l'agence gouvernementale, déjà en manque d'effectifs, se retrouve incapable de traiter tous les dossiers. Les demandes de papiers sans réponse dépassent les 400 000 d'après le gouvernement et atteindraient même les 500 000 selon la presse locale. Une situation qui fait craindre aux associations et avocats en droit des étrangers « une augmentation du nombre de migrants en situation irrégulière et une aggravation de leur souffrance ».

La temporalité de l'annonce a aussi été très critiquée puisqu'elle survient la veille du lancement de la campagne électorale pour les législatives anticipées du 18 mai 2025, convoquées en mars dernier. Candidat à sa succession, le Premier ministre est accusé de vouloir séduire l'électorat d'extrême-droite pour obtenir la majorité au Parlement. Comme ses voisins européens, le pays n'échappe pas à la vague de populisme de ces dernières années. Depuis les élections de 2024, le parti d'extrême-droite Chega (*"Assez"* en portugais) constitue la 3ème force politique au Portugal. Le parti réclame la suspension de l'émission de nouveaux

titres de séjour tant que l'agence gouvernementale AIMA n'aura pas traité toutes les demandes déjà déposées.

Longtemps pays d'accueil, le Portugal bénéficiait d'une politique migratoire parmi les plus ouvertes d'Europe. Pendant de nombreuses années, les migrants pouvaient obtenir un statut légal en travaillant, en créant une entreprise ou en étant freelance, qu'ils soient entrés de manière régulière ou non dans le pays. Adoptée fin juillet 2022 par l'Assemblée Nationale, une loi favorisait grâce à des accords de mobilité notamment avec le Cap-Vert, le Maroc ou l'Inde, la délivrance de visas courts et renouvelables pour les travailleurs dans des secteurs en tension comme le tourisme, la construction, l'industrie textile et chaussure ainsi que les technologies de pointe. Cette main-d'œuvre, saisonnière le plus souvent, permet de pallier la démographie en déclin et l'exode rural dans le pays. En 2023, environ 180 000 migrants avaient été régularisés, selon des données du gouvernement.

Désormais cependant, les autorités opèrent un net virage. Arrivé au pouvoir en avril 2024, le gouvernement de droite modérée a décidé de durcir la politique migratoire. *"Nous sommes prêts à accueillir au Portugal des migrants en provenance de pays où les gens ne voient pas leurs opportunités garanties. Nous avons besoin de main-d'œuvre, de main-d'œuvre qualifiée, de main-d'œuvre pour les différents secteurs de l'activité économique et nous sommes ouverts à cela, mais cette ouverture ne doit pas être confondue avec une politique de portes grandes ouvertes"*, avait-il expliqué au Conseil européen le 17 octobre 2024. La loi adoptée en 2018 par l'ancien gouvernement socialiste qui permettait aux immigrés de demander une régulation s'ils prouvent avoir travaillé depuis au moins un an en cotisant pour la sécurité sociale, a ainsi été abrogée en juin 2024.

Quelques jours avant l'annonce du plan d'expulsion, le ministre avait déjà déclaré à la presse locale, que le Portugal devait *"revoir son système d'expulsion, qui ne fonctionne pas"*. *"Il est important de réaliser que le Portugal est l'un des trois pays d'Europe qui exécutent le moins d'expulsions de personnes ayant reçu l'ordre de partir pour avoir enfreint les règles, y compris pour des raisons de sécurité"*, avait-il déclaré.

EUROPE

La Commission européenne veut surveiller les centres de réadmission italiens en Albanie

Le commissaire européen aux Affaires intérieures, a déclaré que l'UE surveillait les conditions de vie dans les centres de rapatriement italiens et les droits des migrants dans les centres gérés par l'Italie en Albanie. Amnesty International a accusé l'Italie de discréditer les juges pour leurs décisions concernant la détention de migrants dans ce pays tiers.

« *La Commission européenne a pris acte du rapport du Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe* » et en a discuté avec l'Italie dans le cadre d'un groupe de travail consacré aux rapatriements.

Le commissaire a ensuite évoqué le protocole entre Rome et Tirana pour le traitement accéléré des demandeurs d'asile dans deux centres ouverts par l'Italie en Albanie en octobre dernier, dont l'un a été transformé en début d'année en centre de rétention administrative pour les migrants en situation irrégulière en Italie, après que le projet a été bloqué par les tribunaux italiens. « *La mise en œuvre de ce protocole en droit italien ne doit*

pas entraver ni empêcher l'application de la législation européenne. De plus, elle ne peut entraver la poursuite des objectifs du droit européen et ne doit pas compromettre les droits et garanties que les États membres accordent aux personnes se trouvant dans de telles situations, dans le respect de leur droit national et de leurs obligations internationales », a-t-il ajouté.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

BALKANS

Comment les passeurs profitent des politiques migratoires restrictives dans les Balkans

Dans les zones frontalières de la Serbie, de la Bosnie et de la Hongrie, la dynamique migratoire est en constante évolution. Alors que les camps de détention aux frontières ont été fermés et que les politiques frontalières de l'Union européenne (UE) deviennent de plus en plus restrictives, les migrants empruntent des itinéraires toujours plus dangereux, contrôlés par des réseaux de trafic toujours plus sophistiqués. C'est le constat fait par de nombreuses ONG qui travaillent avec les migrants le long de ces itinéraires.

Une femme de l'organisation KlikAktiv, une ONG serbe qui développe des politiques sociales, explique que *"malheureusement, de plus en plus de migrants ont fait état d'enlèvements, d'extorsions et d'autres formes d'abus de la part de passeurs et de groupes criminels ces derniers mois."* Selon elle, des groupes de passeurs afghans opèrent actuellement aux frontières de la Serbie avec la Bosnie et la Hongrie. KlikAktiv a ainsi recueilli des témoignages d'abus commis aux deux frontières. En Serbie, ces changements sont frappants. Les camps de fortune ont disparu des zones frontalières. Désormais, les personnes migrantes se retrouvent cachées dans des appartements privés dans les centres urbains et ne se déplacent plus que la nuit. Les bandes criminelles afghanes et des réseaux locaux ont pris le contrôle à travers une logistique complexe, clandestine et dangereuse. Elle indique que son organisation a également documenté *"des cas de migrants enlevés et retenus dans des lieux isolés (généralement des logements privés) jusqu'à ce que leur famille paie une rançon pour leur libération"*. Elle précise que cette rançon s'élève souvent à plusieurs milliers d'euros.

La plateforme d'investigation Balkan Investigative Reporting Network, le BIRN, a documenté comment des membres du BWK, un gang afghan notoire opérant en Bosnie, ont retenu des demandeurs d'asile en otage dans des camps en pleine forêt, en exigeant des rançons de leurs proches, tout en les soumettant à d'horribles sévices, y compris des viols et de la torture. Ces agressions sont parfois filmées et envoyées aux familles comme preuve de vie et moyen de pression. Le directeur de l'ONG serbe Asylum Protection Center, confirme que les passeurs ont recours à des appartements et d'autres lieux tenus secrets dans les grandes villes pour y cacher des migrants, les maltraiter et organiser le passage des frontières. *"Ces opérations sont devenues de plus en plus violentes, les passeurs ayant recours à la force pour imposer leur contrôle et obtenir des pots-de-vin. Ils enlèvent des personnes, les retiennent dans ces appartements et extorquent de l'argent à leurs familles à l'étranger"*.

Un rapport du Mixef Migration Center (MMC) relate des témoignages de vol, de violence physique et d'extorsion. Et le MMC, souligne toutefois que *"le rapport n'identifie pas spécifiquement les groupes armés d'origine afghane comme étant les auteurs de ces actes"*.

Le renforcement des mesures de sécurité le long des frontières expliquerait en partie cette évolution. Un porte-parole du Border Violence Monitoring Network (BVMN) explique que *"l'apparition de ces groupes est simplement la conséquence de la sécurisation croissante des régions frontalières dans toute l'Europe. Alors que les politiques frontalières européennes déploient des méthodes de plus en plus violentes pour empêcher la migration,*

les migrants n'ont d'autre choix que de recourir à des méthodes informelles pour franchir les frontières". Point de vue partagé par le MMC.

Le réseau BVMN ajoute qu'en fin de compte, *"ce sont les personnes en déplacement qui sont les plus touchées par la violence que ce soit de la part des autorités publiques ou des groupes qui prétendent les aider dans leur périple".* Le MMC prévient que *"la violence et les restrictions aux frontières exacerbent la vulnérabilité des migrants à l'exploitation et aux abus".* « Asylum Protection Center » souligne le *"lien direct entre les pratiques de refoulement à la frontière hongroise et l'augmentation du trafic de migrants, tant en termes d'ampleur que de violence".* *"Par peur des refoulements et de la violence, les migrants évitent les institutions et les autorités de l'État et font confiance aux passeurs, qui exploitent souvent cette confiance"* KlikAktiv.

Le rapport du BIRN montre que des membres du gang afghan BWK possèdent des documents d'identité délivrés par l'UE sur la base du statut de protection qui leur aurait été accordé par l'Italie. Selon le BIRN, certains membres du gang pourraient avoir utilisé ces documents pour franchir sans encombre les frontières dans les Balkans et échapper aux autorités. Les autorités italiennes ont refusé de commenter ces allégations. Plus largement, les Etats concernés par des accusations de refoulement ou de négligence le long de leurs frontières nient avec véhémence toute responsabilité. Cette posture pourrait encourager un sentiment d'impunité chez les passeurs.

Les migrants se retrouvent ainsi dans un cercle vicieux. Des demandeurs d'asile déclarent avoir été battus par des forces de l'ordre. Ils se retrouvent ensuite aux mains de bandes criminelles qui les soumettent à d'autres traitements inhumains. Un chercheur à l'université de Bologne, affirme dans l'enquête du BIRN qu'il existe *"un lien certain entre les refoulements et les prises d'otages"*. Les conclusions du BIRN mettent en lumière un problème plus général dans les Balkans : le crime organisé prospère dans les régions où l'application de la loi est violente et où l'obligation de rendre des comptes semble absente. Dans certains cas, des membres du BWK se seraient infiltrés dans des camps de réfugiés gérés par l'État via l'intermédiaire d'informateurs locaux, qui auraient informé le gang des passages de frontière à venir.

En octobre 2024, plusieurs membres présumés du BWK ont été arrêtés pour avoir enlevé des migrants turcs et filmé leur torture. La police bosniaque décrit les opérations du BWK comme *"bien établies et très rentables"*, certains individus associés au réseau détenant des comptes bancaires avec plus de 70 000 euros de dépôts. L'enquête du BIRN décrit comment un gang dirigé par des migrants afghans bénéficie d'une certaine protection en Italie. De nombreux experts en matière de migration soulignent également que la nature de ces gangs est par définition transnationale. Selon Asylum Protection Center, *"ces réseaux ne sont pas uniquement constitués de ressortissants étrangers. Ils sont souvent liés à des groupes criminels locaux. Il arrive même que des migrants fassent passer de la drogue pour d'autres, toujours avec le soutien de la population locale"*. Les bandes criminelles s'appuient aussi sur des chauffeurs et des locaux pour faciliter le passage des frontières. Ces groupes *"impliquent à la fois des populations locales et des réfugiés. Chaque personne a son rôle"*. Aussi, son organisation a *"documenté des cas de personnes réfugiées voyageant légalement au sein de l'UE pour rejoindre ces groupes en vue d'un gain matériel."*

Réponse de la police

Le 14 avril 2025, deux corps de migrants ont été retrouvés près d'un cimetière à Obrenovac, dans la banlieue de Belgrade, la capitale serbe. La forêt qui entoure le cimetière est devenue un campement informel exploité par des passeurs afghans. Les victimes seraient des ressortissants afghans poignardés à mort. Deux autres migrants ont été blessés, l'un au cou

et l'autre au nez. "Des incidents similaires se sont produits par le passé, généralement entre des groupes de passeurs rivaux qui se disputent le territoire et les clients".

Bien qu'il y ait une volonté politique de lutter contre les réseaux criminels et la migration irrégulière, le souci de préserver une bonne image empêche un véritable engagement pour s'attaquer aux causes profondes. La nature lucrative de l'activité et l'implication de la population locale rendent *"presque impossible le démantèlement de ces réseaux"*.

Malgré les efforts des ONG, le soutien institutionnel reste inadapté. *"Au lieu de se concentrer uniquement sur la lutte contre la migration irrégulière et le trafic de migrants, les institutions devraient développer des mécanismes pour soutenir ceux qui ont besoin de protection"*. *"Les routes migratoires ont changé. Elles ne sont plus visibles pour les médias, le public, les institutions et dans les camps. Mais cela ne signifie pas que les gens ne continuent pas à traverser (les frontières)"*.

Cette évolution coïncide avec la fermeture de camps d'accueil de migrants situés le long des principales routes de transit. *"Sur 17 camps, seuls cinq fonctionnent encore, et aucun n'est situé sur les principaux axes de transit. Il n'existe plus de camp opérationnel dans toute la région de Voïvodine, dans le nord de la Serbie, à la frontière de l'UE"*. Or, sans accès à un logement et confrontés à des expulsions régulières, les migrants n'ont que peu d'options. *"Cela renforce les passeurs. Ces derniers comblent alors le vide en proposant des logements comme un service payant"*. Et les ONG ne peuvent combler l'absence de structures étatiques. Mixed Migration Center, constate que *"si certaines ONG fournissent un soutien juridique et psychosocial, la couverture n'est pas permanente et de nombreux migrants ne sont pas au courant des services disponibles"*. De plus, les travailleurs humanitaires s'exposent aux dangers des bandes criminelles, limitant ainsi leur champ d'action.

Enfin, la Serbie a pour objectif de rejoindre l'UE et cherche à s'aligner sur les politiques migratoires européennes. En ce sens, montrer que la frontière serbe est forte est devenu une priorité. La Serbie veut *"marquer des points sur la question de la migration"*. Ainsi *"ils peuvent prétendre que le recours à la violence, à la police des frontières et aux opérations conjointes stoppe la migration, même si ce n'est pas vrai. Tout le monde y gagne : les personnes qualifiées d'"étrangères" sont ciblées et la lutte contre l'immigration devient à la fois politiquement et financièrement lucrative"*.

ROYAUME-UNI

Londres va restreindre les visas pour les Pakistanais, les Sri-lankais et les Nigériens

Confronté à la montée du parti anti-immigration Reform UK, le gouvernement travailliste doit présenter la semaine prochaine une feuille de route afin de réduire l'immigration nette, qui a atteint 728 000 personnes en 2024. Il prévoit d'imposer des restrictions concernant la délivrance de visas de travail et de visas étudiants à trois nationalités : les Pakistanais, les Sri-lankais et les Nigériens. Parce qu'elles sont les plus susceptibles de rester après l'expiration de leur titre de séjour - pour ensuite déposer une demande d'asile, selon les autorités.

"Pour lutter contre les abus de ressortissants étrangers [...] nous dressons le profil de ces personnes afin de les identifier plus tôt et plus rapidement", a déclaré un porte-parole du ministère de l'Intérieur. *"Notre système de visas fait l'objet d'une surveillance constante et nous n'hésiterons pas à prendre des mesures si nous détectons des tendances susceptibles de porter atteinte à nos règles en matière d'immigration"*. Le Labour du Premier ministre a perdu du terrain la semaine dernière lors d'élections locales face au parti Reform

UK de Nigel Farage, qui fait campagne notamment sur l'échec du gouvernement à faire baisser les arrivées de migrants arrivants par la Manche

Selon des chiffres officiels publiés le mois dernier, les demandes de visas de travail et de visas étudiants ont chuté de plus d'un tiers entre mars 2024 et mars 2025, passant de 1,24 million à 772 000. La raison de ces chutes est l'interdiction concernant le regroupement familial pour les étudiants et pour les travailleurs étrangers employés dans le secteur de la santé. Cette mesure phare n'a pas été retoquée par le nouveau gouvernement travailliste. De plus, pour obtenir un visa, Londres a aussi augmenté le niveau de salaire requis pour les travailleurs étrangers qualifiés. Autre restriction : depuis le mois d'avril 2025, les établissements de santé au Royaume-Uni doivent aussi puiser dans les effectifs de travailleurs étrangers au chômage qui se trouvent déjà dans le pays – avant d'en recruter d'autres dans les pays tiers. Ces deux dernières années, le secteur de la santé britannique est devenu tributaire des travailleurs étrangers pour faire face au manque de personnel. Rien qu'à l'hôpital public anglais (HNS), un quart des employés vient de l'étranger. Le NHS déplore actuellement 112 000 postes vacants, un chiffre qui atteindrait 360 000 en 2037.

Selon l'OCDE, le Royaume-Uni est l'un des pays développés les moins bien dotés en personnel médical, avec 3,2 médecins pour 1 000 habitants (contre 3,4 en France) et 8,7 infirmières pour 1 000 habitants (contre 11,3 en France).

Outre le domaine de la santé, les patrons de grands groupes installés au Royaume-Uni redoutaient que ces politiques migratoires soient des freins à l'embauche et accélèrent la fuite des cerveaux vers d'autres pays comme les États-Unis ou le Canada.

Entre la France et l'Angleterre, des milliers de migrants tentent de traverser en grimant dans des camions

En 2024, plus de 5 000 migrants ont tenté de se cacher dans des véhicules pour rejoindre illégalement le Royaume-Uni. Ils ont tous été stoppés dans les ports de la Manche. 5 874 détections, dans les zones portuaires de Calais, Dunkerque et au niveau du tunnel sous la Manche à Coquelles. Un chiffre en hausse par rapport à 2023 (4 794).

La France sécurise depuis des années les ports de la Manche pour tenter d'enrayer les départs illégaux de migrants vers l'Angleterre - en se cachant dans des camions qui empruntent l'Eurotunnel, en embarquant discrètement sur des ferries ou en se cachant dans des camionnettes affrétées par des passeurs. Détecteurs de mouvements, caméras thermiques, agents de sécurité supplémentaires, constructions de barbelés... Les ports sont aujourd'hui ultra-sécurisés.

En septembre 2024, la maire de Calais et le préfet du Pas-de-Calais avaient même annoncé la construction d'une barrière de 11 kilomètres autour des sites de Transmarck et de la Turquerie, à Calais – une zone logistique immense où de nombreux poids-lourds stationnent avant d'entrer dans la zone portuaire. Ce chantier de sécurisation s'étend sur deux ans et coûte quelque 4,5 millions d'euros, une somme payée entièrement par le Royaume-Uni.

En 2023, le préfet de la Manche avait, donné l'autorisation au survol de drones au-dessus de Cherbourg-en-Cotentin, dans le département de la Manche. Cette militarisation de la frontière française a, en effet, été rendue possible grâce aux deniers britanniques. En 2023, Londres a annoncé verser plus de 500 millions d'euros sur 4 ans à la France pour militariser davantage la frontière maritime. *"Cela a rendu les incursions dans les ports et les entrées clandestines dissimulées dans des véhicules beaucoup plus difficiles"*, écrivait

l'inspecteur en chef indépendant des frontières et de l'immigration, sans un rapport de mars 2025. *"En 2016, on en comptait plus de 56 000. En 2024, on en comptait environ 5 000"*.

Depuis des années le Royaume-Uni et la France multiplient les rencontres pour trouver des solutions aux traversées clandestines de la Manche. Dernier rendez-vous en date : février 2025. Réunis au Touquet, dans le Pas-de-Calais, le ministre de l'Intérieur français et son homologue britannique, y ont détaillé un nouveau renforcement du dispositif de contrôle de la frontière avec notamment l'annonce de patrouilles supplémentaires d'ici l'été.

Aujourd'hui, donc, impossible ou presque d'entrer dans une zone portuaire du nord de la France sans se faire repérer. Les passages irréguliers par camions se sont donc raréfiés, jusqu'à devenir anecdotiques en comparaison avec les traversées par "small boats", ces petites embarcations utilisées massivement depuis 2018 pour traverser la Manche. En 2024, 35 359 migrants sont arrivés par canot en Angleterre.

Pourtant, dans le rapport de mars 2025 il était souligné que *"la menace d'une entrée clandestine dans les ports [...] rest[ait] élevée et implacable"*. *"Les ressources et les capacités de la Border Force sont mises à rude épreuve, et ses opérations, ainsi que celles de ses prestataires de sécurité, sont étroitement surveillées par les migrants et les réseaux de passeurs afin d'identifier et d'exploiter toute faiblesse"*. *"Il est donc vital que les forces frontalières continuent d'investir dans le personnel, les équipements de détection et les systèmes informatiques dans les ports juxtaposés"*. Est proposé : *"l'installation d'un système intégré de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (ANPR)"* entre la France et l'Angleterre.

Les passages par camions sont utilisés par certains réseaux de passeurs. Mais beaucoup sont aussi des migrants désargentés qui ne peuvent pas - ou plus - se payer un passeur pour obtenir une place sur un pneumatique. Généralement, les candidats sont soudanais. Ils patientent à des endroits stratégiques au bord de l'A16, sur des aires de parkings, ou marchent le long des voies en tentant leur chance à l'improviste.

Un migrant de 17 ans, vit à Calais, dans un campement de fortune. Il a tenté plus de 20 fois le passage par camion. Pour lui, ce sont pas les contrôles policiers mais les altercations violentes avec certains chauffeurs routiers qui posent problème. *"Un jour, un conducteur a essayé de me rouler dessus"*, affirme-t-il. *"Une autre fois, on m'a sorti d'un véhicule avec violence, on m'a balancé par terre"*. Il rentre souvent dans son campement vers 3h du matin, épuisé par ses tentatives avortées. *"Tous les jours, j'essaie. Evidemment qu'on sait que c'est risqué, mais c'est quoi l'autre option ? Les canot dans l'eau ? Vous avez de l'argent pour moi ?"*

10 000 migrants arrivés au Royaume-Uni par la Manche depuis début 2025

Après l'arrivée de 473 personnes le 28 avril 2025, ce sont ainsi 10 335 migrants qui ont gagné le territoire britannique, où le gouvernement travailliste a promis – comme ses prédécesseurs conservateurs – d'endiguer le phénomène. C'est la première fois depuis l'apparition de ces traversées en 2018 que ce seuil est dépassé si tôt dans l'année, selon un décompte à partir de données du ministère britannique de l'Intérieur. Il avait fallu attendre le 24 mai l'an dernier, et le 17 juin en 2023.

La ministre britannique de l'Intérieur a affirmé que les réseaux de passeurs qui organisent ces traversées périlleuses *« ont profité d'un nombre bien plus élevé de jours avec une météo calme »*. Elle a défendu les mesures mises en place par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir en juillet dernier pour lutter contre l'immigration clandestine. Elle a

annoncé un amendement à la loi sur l'immigration en cours d'examen au Parlement pour interdire à un étranger délinquant sexuel d'obtenir l'asile au Royaume-Uni, sans préciser combien de personnes pourraient être concernées. Par ailleurs, les tribunaux disposeront d'un délai plus court pour examiner les recours déposés par des demandeurs d'asile déboutés dans une première décision et dont le gouvernement finance l'hébergement.

La ministre a également indiqué que la France allait modifier le mode opératoire de ses forces de l'ordre pour intercepter davantage les bateaux de migrants quittant les plages françaises. « *Nous avons convaincu les Français de changer leurs règles [...] pour que la police française puisse intervenir sur les bateaux et empêcher les gens de monter dedans* », a-t-elle déclaré. Un porte-parole de Downing Street a indiqué qu'avant même un tel changement, la police française avait déjà empêché « *4 000 traversées* » depuis début 2025.

Le ministère français de l'Intérieur a confirmé une réflexion interministérielle sur « *un changement de doctrine pour pouvoir intervenir dans les eaux peu profondes* » et arrêter les embarcations « *jusqu'à 300 mètres de la côte* ». Actuellement les forces de l'ordre ne peuvent agir que pour porter secours à une embarcation déjà en mer.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/10-000-migrants-arrive-au-royaume-uni-par-la-manche-depuis-debut-2025-un-chiffre-record-e9e12a62-250e-11f0-8bd9-2e665ca4169a>

VATICAN

Léon XIV, un pape critique Donald Trump et J.D. Vance

Le nouveau pape Léon XIV, ancien cardinal Robert Prevost, a plusieurs fois fait part de son désaccord avec la politique du président américain Donald Trump, en raison notamment de sa politique anti-immigration.

Le président des Etats-Unis a été le premier à féliciter Léon XIV, élu jeudi 8 mai 2025. "*Quelle excitation et quel grand honneur pour notre pays*", a-t-il réagi sur son réseau, Truth Social, se disant "*impatient*" de rencontrer le nouveau pape.

Le nouveau chef de l'Église catholique n'a pourtant jamais caché sa défiance envers le président américain. Quand il n'était encore que cardinal, le pape Léon XIV a partagé des publications critiquant le vice-président JD Vance et le président Donald Trump, en particulier pour leurs positions contre les migrants. Le 3 février 2025, ce compte, illustré par une photo du natif de Chicago avec le défunt pape François et dont l'authenticité a été confirmée par le Vatican, : "*JD Vance a tort : Jésus ne nous demande pas de hiérarchiser notre amour pour les autres.*" Le texte, publié sur le site National Catholic Reporter, fait référence à des propos du vice-président américain justifiant la politique anti-immigration très dure du gouvernement Trump par une référence à la doctrine catholique. Invoquant un précepte appelé "ordo amoris" ("l'ordre d'amour"), J.D. Vance, converti au catholicisme en 2019, a affirmé que la charité d'un chrétien devait en priorité bénéficier à ses proches et à ses concitoyens, et non aux étrangers.

Le dernier message du compte du nouveau Pape, le 14 avril 2025, renvoie vers le texte d'un évêque auxiliaire de Washington, d'origine salvadorienne. Ce prélat, y critique durement la politique d'expulsions massives du gouvernement américain.

Le 4 septembre 2017, il a ainsi répercuté un message critiquant l'utilisation par Donald Trump, alors dans son premier mandat, du terme "*bad hombres*" ("mauvais hommes") pour désigner des immigrés, un vocabulaire propre à encourager "*le racisme et le nativisme*".

Ces partages d'articles et publications n'ont pas échappé à une figure de l'extrême

droite, réputée influente auprès du président américain. Le nouveau pape est "woke" - un terme péjoratif de la droite radicale pour désigner entre autres les positions anti-raciste - et "marxiste", a-t-elle écrit.

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250509-1%C3%A9on-xiv-un-pape-critique-de-donald-trump-et-j-d-vance-immigration>

ASIE

RUSSIE

La chasse aux migrants fâche le Kirghizistan

Les raids, parfois humiliants, se multiplient dans toute la Russie. Le 11 avril 2025, des policiers ont effectué une descente dans un sauna de la banlieue de Moscou fréquenté par des citoyens kirghizes. En quelques minutes, près de 60 personnes ont été arrêtées dans des conditions humiliantes. Les hommes ont été traînés presque nus au sol, frappés, allongés les uns sur les autres. 25 d'entre eux sont aujourd'hui menacés d'expulsion. Ces arrestations, parfois réalisées sur fond de musique patriotique, se multiplient depuis plusieurs mois.

<https://www.ouest-france.fr/europe/russie/vladimir-poutine/en-russie-la-chasse-aux-migrants-fache-le-kirghizistan-e510dce4-1c67-11f0-acea-8da06560feaa>

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Nouvelle découverte de migrants éthiopiens retenus contre leur gré à Johannesburg

La semaine dernière des migrants éthiopiens retenus contre leur gré en banlieue de Johannesburg. Ils étaient 44 enfermés dans des conditions très difficiles dont plusieurs mineurs. Déjà en janvier 2025, une vingtaine de ressortissants éthiopiens avaient été secourus par la police alors qu'ils étaient détenus dans une maison près de Johannesburg. L'année dernière, 90 autres personnes avaient également été retrouvées enfermées dans des conditions similaires. Attirés par la promesse d'une vie meilleure en Afrique du Sud, ces migrants se retrouvent, une fois sur place, pris au piège selon un professeur de l'université du Cap. « *Ils paient ces passeurs et ensuite, une fois qu'ils arrivent en Afrique du Sud, ils doivent payer le reste. Ils ne seront pas libres tant qu'ils n'auront pas donné l'argent. On passe donc d'un accord volontaire à cette forme de coercition que l'on observe, avec des gens détenus contre leur gré* ».

Beaucoup meurent avant d'arriver. Depuis 2020, les corps de dizaines de migrants éthiopiens ont été retrouvés au Mozambique, en Zambie ou encore au Malawi. Contrairement aux routes migratoires qui connectent la corne de l'Afrique à l'Europe ou aux états du Golfe, ce trajet, dit « *du sud* », est moins documenté. Une femme et son organisation « *Brave to love* » tentent, depuis plusieurs années, de mieux connaître ces réseaux. « *La plupart nous disent qu'ils ont été recrutés en Éthiopie par des passeurs qui sont basés au Kenya. Ensuite, sur la route, ils sont parfois enfermés dans des voitures. Ils sont affamés et battus. Cela peut être très violent* », déplore-t-elle. En 2023, l'Organisation internationale pour les migrations recensait près de 80 000 mouvements au niveau de cette route migratoire « *du sud* ».

ALGERIE

Un double discours des autorités sur l'accueil et l'emploi des migrants

Samedi 26 avril 2025, alors qu'il se trouvait en visite dans la préfecture de Béchar, dans le sud-ouest de l'Algérie, le président s'est dit prêt à légaliser des travailleurs subsahariens sans papier employés dans des secteurs en manque de main-d'œuvre. "*Nous n'avons pas de problèmes à ce que les migrants subsahariens travaillent en Algérie. Les chantiers sont là et les gens ont besoin de main-d'œuvre, notamment dans l'agriculture. À condition que leur entrée sur le territoire soit organisée*", a-t-il déclaré. Cela pourrait concerner des familles maliennes qui vivent dans les zones frontalières et travaillent en Algérie. Par ces mots, le président algérien a brisé un tabou car la présence de travailleurs subsahariens dans le pays n'a jusque-là jamais été officiellement régularisée. "*La loi algérienne autorise le travail des étrangers, mais à condition qu'ils séjournent légalement dans le pays*". Les travailleurs subsahariens concernés devraient donc obtenir un permis de travail et être affiliés à l'un des trois régimes existant en Algérie : le régime général qui concerne les activités salariées de plus de trois mois, le régime temporaire qui concerne les activités salariées inférieures ou égales à trois mois et le régime exceptionnel qui couvre les travaux n'excédant pas 15 jours "*et sans que le total cumulé des durées de présence n'excède trois mois dans l'année*".

Mais les propos du président surviennent alors que l'Algérie a toujours recours à des expulsions de migrants de très grande ampleur. Rien qu'au cours du mois d'avril 2025, plus de 4 000 personnes ont été expulsées d'Algérie, selon l'association Alarme Phone Sahara. En 2024, le nombre de migrants expulsés s'élevait à au moins 31 404 personnes, selon la même source. Un chiffre record qui a "*dépass[é] toutes les données documentées des années précédentes*", y compris celles de 2023 avec 26 031 refoulés, soulignait alors l'organisation.

Or, les dangers de ces opérations sont immenses. Les exilés sont conduits jusqu'au Point zéro, au-delà de Tamanrasset, dans le sud du pays et livrés à eux-mêmes en plein désert. Sans eau ni nourriture, ils doivent parcourir à pied pendant des heures le chemin vers Assamaka, au Niger, où se trouve le centre de transit de l'Organisation internationale des migrations (OIM), le bras de l'ONU qui assiste les "*retours volontaires*" des migrants vers leur pays d'origine. Ces expulsions, qui font courir un risque mortel aux exilés, mettent aussi en difficultés les structures d'accueil dans le nord du Niger. À Agadez notamment, la tension est forte dans le camp du HCR où des personnes expulsées d'Algérie attendent depuis années le traitement de leur dossier d'asile, et espèrent être réinstallés dans un pays tiers. Les migrants ont la sensation d'être bloqués dans ce lieu, éloigné de tout, et livrés à eux-mêmes.

L'Algérie est bien souvent une étape sur la route migratoire des Subsahariens qui souhaitent ensuite rejoindre l'Europe. Ces derniers y passent quelques mois pour y travailler et rassembler de l'argent afin de poursuivre leur voyage. Mais le séjour des migrants subsahariens dans ce pays du Maghreb est parfois émaillé de racisme et de violences. Dans les témoignages recueillis, la plupart des exilés racontent avoir subi des insultes et brimades. Dans le pays, les arrestations de migrants se font aussi bien dans la rue que sur les chantiers ou les exilés sont employés. Les personnes sont ensuite entassées dans des bus et envoyées dans le désert. Cet itinéraire est pourtant extrêmement dangereux. En juillet 2024, l'ONU avait même estimé qu'elle était plus mortelle que la route de la méditerranée. "*Ou bien les passeurs se débarrassent des migrants, ou bien, ils tombent des camions pendant le trajet – et ils ne les attendent pas*", avait expliqué le responsable au Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR)

de l'ONU qui a aujourd'hui quitté ses fonctions. *"Parfois aussi quand ils sont malades, les passeurs les abandonnent dans le désert. Tous ceux qui ont traversé le Sahara connaissent quelqu'un qui est mort là-bas."*

IRAK

Pour les migrants refoulés d'Europe, le retour en Irak est amer

L'Europe qui durcit ses politiques migratoires, en pleine montée de l'extrême droite. Pour encourager les retours, des pays européens engagent des partenariats avec l'Irak, au moment où ce pays renoue avec un semblant de normalité après des conflits à répétition. Ils investissent dans des programmes de réinsertion et de formation professionnelle.

En 2015, un irakien, 29 ans, rejoint la Turquie, où une embarcation de fortune le transporte d'Izmir vers une île grecque. Ensuite Athènes, la Macédoine du Nord, la Serbie, la Croatie et enfin l'Allemagne. Logé dans un centre pour demandeurs d'asile, il recevait de l'État 300 euros par mois. Parfois, se souvient-il, *"j'allais à Nuremberg et Munich pour travailler au noir"*, généralement *"deux ou trois mois"* en hiver, quand les inspections du travail diminuaient. Après deux rejets de sa demande d'asile, il est renvoyé en Irak en janvier 2024. Il tente d'ouvrir une boulangerie, sans succès. Durant deux mois, il travaille sur un stand de fallafel pour sept dollars par jours. Après avoir tenté, pendant près d'une décennie, d'obtenir des papiers en Allemagne, un irakien a été expulsé. Dans son Kurdistan d'Irak natal, c'est un retour à la case départ, dans le dénuement le plus total. Aujourd'hui il vit grâce aux 150 dollars mensuels envoyés par des proches en Grande-Bretagne. Rentré à Ranya, une ville du nord de l'Irak, à 39 ans, il s'est réinstallé avec son père âgé dans un appartement exigu. Dans la principale pièce à vivre, ils dorment sur de fins matelas de mousse posés à même le béton. *"Si je pouvais retourner en Europe je le ferais. Si ma demande était acceptée, je serais en règle et je travaillerais dans un restaurant kurde, sans toucher d'allocations publiques"*, plaide-t-il. *"Ici, je n'ai pas d'emploi"*.

Au dernier trimestre 2024, près de 125 000 citoyens non-européens ont reçu l'ordre de quitter un pays de l'Union européenne, 16,3% de plus que durant la même période en 2023. *"Par principe, l'Allemagne rapatrie ceux qui doivent quitter le pays"*, a confirmé l'ambassade à Bagdad. *"Il n'y a pas de perspectives de résidence pour les gens qui, dans l'espoir d'une vie meilleure, entrent de manière irrégulière en Allemagne mais n'ont pas besoin de protection"*, selon l'ambassade. En une décennie, rappelle-t-elle, Berlin *"a accordé protection et refuge à des millions de personnes fuyant la guerre et les violences dans leur pays natal."*

Ces dernières années, le Kurdistan d'Irak a été endeuillé par des naufrages en Méditerranée ou dans la Manche. La région autonome se présente comme un havre de sécurité mais connaît des difficultés économiques qui alimentent le désenchantement des jeunes. En 2021 le chômage des 15-24 ans atteignait 37,2%, selon des statistiques officielles.

Après quatre décennies de conflits et les exactions du groupe État islamique (EI), qui ont provoqué des vagues de migrations, l'Irak, riche en pétrole, a retrouvé une relative stabilité. Même si persistent corruption endémique et politiques publiques défaillantes.

À Bagdad et à Erbil, l'agence de développement allemande GIZ gère des centres proposant aux exilés de retour formations professionnelles et accompagnement à la création d'entreprise. Le programme est financé par les autorités allemandes, suisses et par l'Union européenne. Entre juin 2023 et mai 2024, ces centres ont *"conseillé et soutenu"* quelque 350 personnes, rentrées notamment d'Allemagne, de l'UE ou de la région. Des pays européens ont des accords bilatéraux *"de retour et de réadmission"* avec l'Irak et l'UE finalise avec Bagdad

un partenariat similaire, indique son ambassadeur, *"La migration illégale doit être enrayerée"*, justifie-t-il. *"La capacité (...) des villes et villages à recevoir et intégrer des migrants a depuis longtemps été atteinte, au moins dans certaines parties de l'UE"*.

En 2023, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a parrainé les *"retours volontaires"* de 1 577 Irakiens souhaitant rentrer depuis une vingtaine de pays, dont l'Allemagne et la Turquie.

Avec des financements danois et finlandais, la fondation kurde Rwanga a lancé en 2023 un programme de réinsertion. À ce jour, plus de 120 personnes ont suivi des formations pour élaborer un business plan et créer leur micro-entreprise. Quinze ont reçu une bourse de 4 000 à 5 000 euros. Souvent, c'est pour se lancer dans *"la construction ou la menuiserie, la réparation de portables et d'appareils électroniques, la restauration ou la vente au détail. Pour les femmes, les salons de beauté"*, poursuit le responsable des programmes chez Rwanga. Certaines personnes se sont parfois endettées pour émigrer, rappelle-t-il. Rentrées bredouilles, *"elles n'ont pas de revenus pour rembourser"*.

Un irakien a bénéficié d'un financement qu'il a investi pour s'associer dans l'atelier de mécanique où il était autrefois employé. En 2016, il est parti pour l'Allemagne, pour *"améliorer"* sa situation et *"obtenir une nationalité européenne"*. *"Le temps passait, cinq ans et huit mois, je ne faisais aucun progrès"*. Hébergé dans un centre, il recevait une aide mensuelle d'un peu plus de 300 euros. *"Le plus difficile a été l'attente"*. Après trois refus, sa ville d'Erbil étant considérée comme sûre, il consent à rentrer en Irak en avril 2021 et reçoit 500 euros de l'Allemagne et d'une agence de l'ONU. Aujourd'hui, son atelier lui rapporte 550 dollars par mois pour faire vivre sa femme et son enfant de trois ans. *"Je ne pense plus à émigrer"*, reconnaît-t-il. *"Si je retourne en Europe ce sera en touriste"*.

LIBYE - NIGER

Près de 800 migrants expulsés vers le Niger en moins d'un mois

Entre le 28 mars et le 25 avril 2025, 792 migrants, majoritairement nigériens, ont débarqué dans des zones désertiques de la région de Siguidine après avoir été renvoyés de Libye, indique Alarme Phone Sahara (APS). Parmi eux, on compte plusieurs femmes et mineurs. La plupart ont été expulsés *"de manière violente par les forces de sécurité libyennes"*. Certaines personnes en revanche semblent être rentrées dans leur pays de manière autonome. *"Toutefois, au vu de la situation menaçante en Libye, on peut douter que ces décisions de retour aient été réellement volontaires"*, signale APS.

En Libye, les exilés peuvent être interpellés dans la rue, sur leur lieu de travail, dans leur appartement... puis placés dans des camions de marchandises à destination du sud du pays, près de la frontière nigérienne, voire même dans le nord du Niger. D'autres sont expulsés directement depuis les centres de détention libyens, selon l'organisation. Par ailleurs, *"il n'est pas rare que les migrants soient contraints de payer l'essence du véhicule d'expulsion"*.

Lorsque les migrants sont renvoyés par la Libye, ils doivent ensuite se débrouiller par leurs propres moyens pour rejoindre la première ville la plus proche. *"Les personnes arrivent blessées, assoiffées et affamées"*, précise APS. Souvent démunis car les policiers libyens dépouillent les exilés avant de les lâcher dans le désert, les exilés dépendent du soutien de la population locale, *"qui les aide avec des dattes ou d'autres dons de nourriture, et les laisse parfois dormir dans leurs fermes, bien qu'elles aient elles-mêmes peu d'argent et de nourriture à disposition"*, précise Alarme Phone Sahara. Les volontaires d'APS distribuent également des dattes et de l'eau aux migrants renvoyés, et les accompagnent si besoin dans

des dispensaires locaux pour se faire soigner. *"Mais ce soutien ne suffit pas"*, alerte l'organisation. *"Les gens se débrouillent dans la rue dans des conditions précaires"*.

Beaucoup se sont rassemblés dans la ville de Dirkou, qui dispose d'un centre de l'Organisation internationale des migrations (OIM), le bras de l'ONU qui assiste les *"retours volontaires"* des migrants vers leur pays d'origine. Mais la structure, qui ne compte qu'une trentaine de places d'hébergement, est surpeuplée depuis des mois et ne peut plus accueillir de nouveaux arrivants. En novembre dernier, APS avait lancé un appel pour venir en aide à 400 personnes dormant à même le sol devant le centre de l'OIM. Depuis donc, la situation semble avoir peu évolué. Au contraire, elle se dégrade à mesure que les expulsions depuis la Libye se multiplient. Début janvier, 613 nigériens avaient débarqué en une seule journée à Dirkou après avoir été expulsés de Libye.

La surpopulation observée dans le centre de Dirkou concerne l'ensemble du Niger, en raison notamment de la lenteur des retours vers les États d'origine opérés par l'ONU. De manière générale, l'OIM est tributaire des processus imposés par les États d'origine pour délivrer les laissez-passer. Chaque nouvelle exigence de ces derniers - entretiens en vidéoconférence avec le migrant, vaccination Covid, formulaires rébarbatifs, etc. - entraîne un peu plus de retard pour les migrants originaires de ces pays, bloquant ainsi tout le processus et provoquant l'embolie du système d'accueil onusien sur le territoire nigérien.

D'autant que le pays doit aussi composer avec d'autres expulsions, plus à l'ouest. Régulièrement, des dizaines de personnes sont abandonnées par les forces algériennes dans la zone dite du "Point Zéro" - un lieu désertique en Algérie à quelques kilomètres de la frontière avec le Niger. Les migrants doivent ensuite rejoindre à pied la ville d'Assamaka, à une quinzaine de kilomètres, où se trouve un centre de l'OIM. En seulement quatre jours mi-avril, plus de 1200 personnes ont été refoulées par les autorités algériennes dans cette zone. Sur l'ensemble de l'année 2024, plus de 30 000 migrants ont été expulsés par l'Algérie vers le Niger. Un nombre record par rapport aux années précédentes.

MAURITANIE - SENEGAL

À Rosso, à la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, des centaines de migrants "dans une situation de détresse"

Plusieurs semaines après le début de la campagne d'expulsions de migrants menée par les autorités mauritaniennes, des centaines de migrants se retrouvent bloqués à Rosso, ville transfrontalière entre la Mauritanie et le Sénégal. Un afflux qui rend la situation humanitaire difficile dans la région.

Dans une vidéo un migrant nigérian raconte sa détresse après avoir été arrêté en Mauritanie puis envoyé à la frontière avec le Sénégal, à Rosso. Son corps est couvert de blessures. *"Les policiers nous ont arrêtés alors qu'on se rendait au travail. Je n'ai pas les moyens pour retourner chez moi. Je n'ai pas non plus d'argent pour manger ou acheter des médicaments, je ne sais pas quoi faire"*. Depuis le début de l'année, de tels témoignages se multiplient. *"Ils nous ont tabassés et amenés en prison sans rien nous dire"* et *"pris tout ce qu'on possédait : argent, montres, téléphones"*, racontait un migrant après son arrestation par la police mauritanienne. *"Ils nous ont menottés et nous ont mis dans des bus surchargés pour nous expulser comme des vauriens"*, raconte-t-il depuis Rosso, du côté sénégalais de la frontière.

Si des centaines de migrants se retrouvent à errer dans la précarité dans cette localité frontalière du Sénégal, c'est parce que depuis plusieurs semaines, la Mauritanie mène une campagne d'expulsions de migrants en situation irrégulière. Ainsi, des centaines d'exilés, notamment sénégalais, maliens, ivoiriens, guinéens ou encore gambiens, sont bloqués de chaque côté de la frontière "*dans une situation de détresse*". Leur nombre total est difficile à établir.

"Nous essayons de les aider mais nous n'avons pas assez pour tout le monde. Ils manquent d'eau, de nourriture, de médicaments, n'ont pas de logements", raconte un humanitaire mauritanien sur place. Des refoulements ont lieu quasiment tous les jours. *"Au moins deux bus d'au moins 60, voire 70 personnes, arrivent régulièrement à Rosso",* commente-t-il. Un flux ininterrompu de personnes qui fait grossir les bidonvilles de la région. *"On a ouvert deux foyers ces deux derniers mois dans deux maisons qu'on a réhabilitées - qui n'ont toutefois pas l'eau courante, ni l'électricité - parce que les gens arrivent et restent. Ils errent dans la ville". "On essaye de trouver un représentant pour chaque nationalité afin d'organiser les choses mais chaque jour presque, on nous appelle pour nous signaler un nouveau groupe "*

Conséquences de ces expulsions mauritaniennes, des centaines de personnes se retrouvent coincés dans cette ville à la frontière avec le Sénégal. Faute de documents de séjour en règle, elles ne peuvent ni retourner en Mauritanie, ni transiter par le Sénégal - qui refusent de laisser passer des personnes sans documents d'identité valides. *"La Mauritanie n'a pas respecté les règles. Les autorités ont juste envoyé ces gens à la frontière. Mais on ne peut pas jeter les gens comme du bétail",* tance le président du conseil des Guinéens au Sénégal, qui s'inquiète pour sa communauté à Rosso. Et d'ajouter : *"La Mauritanie aurait dû aviser ces ressortissants puis les expulser en bonne et due forme, vers leur pays"*. Actuellement, quelque 300 ressortissants guinéens sont à Rosso, des deux côtés de la frontière *"et d'autres arrivent presque tous les jours"*. *"Ces gens sont dans une situation humanitaire grave. Ils sont exposés à tout à Rosso : faim, maladies, problèmes sanitaires, etc. Il y a des femmes et des enfants. Certains vivent à même le sol sur de la terre battue",* commente le président du conseil des Guinéens en Mauritanie.

Côté sénégalais, les plus chanceux atterrissent dans les locaux de la Croix-Rouge où ils sont pris en charge. Mais selon le président du comité local de l'organisation à Rosso, l'affluence de migrants est telle que début mars, ils n'avaient déjà plus de place pour tous les accueillir.

Ces expulsions de migrants sont des opérations de "*routine*" qui visent les personnes en situation irrégulière, selon les autorités mauritaniennes qui n'ont pas donné de chiffres sur l'ampleur de ces refoulements. Face aux critiques d'ONG ou d'autres pays qui ont dénoncé des expulsions "*inhumaines*", le ministre mauritanien de l'Intérieur a déclaré que les expulsions étaient "*faites dans le respect des conventions internationales*". Et selon le gouvernement, les migrants sont refoulés vers les postes frontières par lesquels ils sont entrés dans le pays.

Certains voient dans ces vagues d'arrestations un lien avec l'accord conclu entre la Mauritanie - pays devenue l'un des principaux points de départ pour les migrants souhaitant rejoindre l'Europe en prenant la mer - et l'Union européenne.

En mars 2024, la Mauritanie a signé avec Bruxelles un partenariat visant à lutter contre l'immigration illégale. Au programme : renforcement de la coopération entre agences, démantèlement des réseaux de passeurs, construction de centres de rétention et délégation des contrôles, le tout grâce à une enveloppe de 210 millions d'euros accordée au pays saharien. Mais les migrants l'assurent, ils ne voulaient pas "*prendre la pirogue*" pour rejoindre l'Europe.

"Ils résidaient en Mauritanie et travaillaient. Certains ont même encore une famille en Mauritanie qui n'a pas été arrêtée". La semaine dernière, plusieurs sources confiaient que, contrairement à de précédentes vagues d'interpellations, les migrants interceptés n'étaient plus seulement des personnes en partance vers l'Europe mais que tous les profils semblaient concernés. "Il y avait beaucoup de taxis, conducteurs de tuks-tuks, tous ces petits jobs occupés par des migrants", indique le président de l'association Ensemble pour un avenir meilleur. "Mais maintenant, on voit vraiment l'absence des migrants dans la ville".

RWANDA

Discussions pour accueillir des migrants en provenance des États-Unis

Des discussions sont en cours, affirme Kigali, alors que l'administration du président américain cherche à accélérer les expulsions de migrants du territoire américain. Devant la télévision nationale, le ministre rwandais des Affaires étrangères confirme pour la première fois la tenue de discussions bilatérales avec les États-Unis sur un potentiel accord migratoire. Des échanges en cours, toujours à un stade « préliminaire », a-t-il indiqué, sans donner plus de détails sur le contenu des discussions.

Un tel accord n'est pas nouveau pour le Rwanda, a ajouté le chef de la diplomatie, évoquant notamment le projet controversé signé en 2022 avec le Royaume-Uni, finalement abandonné avant son implémentation l'année dernière par le nouveau gouvernement britannique. Les autorités de Kigali avaient - à l'époque - affirmé rester engagées sur les questions migratoires et ouvertes à des discussions similaires avec d'autres pays

Début avril 2025, le Rwanda était déjà cité par des médias américains comme l'un des pays tiers envisagé par Washington pour y envoyer des migrants rejetés par l'administration américaine.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250506-rwanda-kigali-discute-avec-washington-pour-accueillir-des-migrants-en-provenance-des-%C3%A9tats-unis>

SENEGAL

Plus de 550 Sénégalais rapatriés "volontairement"

Entre janvier et avril 2025, 591 sénégalais ont été rapatriés « volontairement » selon les données, révélées le 6 mai, du Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des Sénégalais de l'extérieur et des migrants (BAOS) - qui dépend du ministère sénégalais des Affaires étrangères. La majorité d'entre eux étaient des hommes (506), mais les autorités ont également recensé 51 femmes ainsi que 34 enfants. Ils résidaient illégalement dans des pays de transit situés en Afrique du Nord ou au Sahel. Depuis la Tunisie, le Maroc, le Niger, l'Égypte, l'Algérie, le Tchad, la Mauritanie et la Libye, ils espéraient ensuite pouvoir gagner l'Europe.

Ils fuient une vie sans perspective dans leur pays. Comme d'autres États dans le monde, l'inflation, liée notamment à la guerre en Ukraine, a plombé l'économie du Sénégal. Le prix des matières premières s'est envolé. La surpêche menace le secteur de la pêche locale et la raréfaction des poissons s'aggrave avec le changement climatique.

Les candidats embarquent soit clandestinement sur des pirogues en bois dans l'Atlantique pour tenter de rejoindre les Canaries espagnoles, soit s'aventurent par la voie terrestre vers l'Afrique du nord, en espérant traverser la Méditerranée.

D'après le coordinateur national du BAOS, les migrants rapatriés avaient exprimé leur désir de rentrer au Sénégal. Il a également précisé que d'autres démarches sont en cours pour permettre le retour de ressortissants dans des situations similaires. Les politiques de plus en plus répressives contre les migrants illégaux, la criminalisation des ONG leur venant en aide ainsi que la montée d'un sentiment xénophobe et raciste contribuent à la brutale dégradation de leurs conditions de vie dans les pays de transit. Précarisés, les migrants sont pris comme cible et victime d'attaques physiques notamment en Tunisie. Dans le même temps, le renforcement des accords de coopération entre les pays de transit et l'Union européenne (UE) a accentué les contrôles afin de limiter les départs et arrivées d'embarcations.

De plus en plus de migrants font désormais le choix du "retour volontaire" vers leur pays d'origine. En octobre 2024, plus de 200 sénégalais ont été rapatriés « volontairement » du Maroc dans le cadre d'un accord commun déployé entre les deux pays pour faciliter le "retour volontaire" des migrants irréguliers. En 2024, 7 250 personnes contre 2 250 en 2023 retours « volontairement » ? encouragés par le président tunisien "*Toutes les organisations*" devraient soutenir "*davantage les efforts tunisiens visant à faciliter le 'retour volontaire' des migrants irréguliers*", avait-il déclaré fin mars. Il l'État avait regretté que "*seuls 1 544 migrants*" aient été rapatriés durant les trois premiers mois de l'année.

Pour le seul mois d'avril 2025, un peu plus de 1 000 subsahariens sont rentrés « volontairement » dans leur pays d'origine. Et ce chiffre devrait continuer à augmenter puisqu'à partir de ce mois de mai, un vol par semaine doit être affrété depuis la Tunisie pour faciliter ces retours "volontaires". Pour les ONG, c'est un constat d'échec. Ces Africains n'ont pas eu d'autres choix que de fuir la Tunisie après être devenus les boucs émissaires d'une politique présidentielle devenue virulente à leur égard.

Afin de limiter de nouveaux départs vers l'Europe, le programme de protection, de retour et de réintégration des migrants en Afrique subsaharienne a été déployé par l'OIM dans 16 pays de la région, dont le Sénégal. Des formations dans plusieurs secteurs, des subventions financières pour développer un projet ainsi que le financement d'équipement sont dispensés aux migrants de retour pour favoriser leur autonomie et réinstallation dans leur pays.

"Nous saluons la collaboration continue avec les autorités nationales et les partenaires techniques et financiers pour créer des solutions de retour et de réintégration alignées sur les réalités locales", a déclaré la cheffe de la mission de l'OIM Sénégal.

TCHAD

Les camps de réfugiés de 775 000 soudanais de l'est tchadien

L'est du Tchad, est une terre d'accueil de centaines de milliers de réfugiés soudanais. Ils ont fui la guerre interne qui fait rage depuis le 15 avril 2023 au Soudan. À cette date, les Forces de soutien rapide (FSR) se soulèvent contre l'armée régulière soudanaise. Les FSR, majoritairement composées de milices arabes janjawid, la garde prétorienne de l'ex-président Omar el-Béchar, déchaînent leur violence au Darfour où elles sont actives depuis plusieurs décennies. Environ 775 000 Soudanais ont fui vers le Tchad voisin : en grande majorité des femmes et des enfants Masalit, une communauté non arabe du Darfour.

TUNISIE

Désignation de la Tunisie comme pays tiers d'origine sûr : la Commission européenne récompense les autorités tunisiennes pour leur coopération migratoire et blanchit leurs abus

La Commission européenne a publié une liste consolidée des pays tiers d'origine sûrs, qui sera ratifiée par le Conseil et le Parlement européen, la rendant ainsi contraignante pour tous les pays de l'UE.

La création de la liste des « pays d'origine sûrs » s'inscrit dans le cadre des politiques d'externalisation des politiques migratoires européennes, de limitation de l'asile, de facilitation et d'accélération des procédures d'expulsion et d'éloignement, et devient un levier politique pour blanchir les régimes antidémocratiques afin de les récompenser pour leur coopération dans l'exportation des frontières européennes.

Qualifier un pays d'origine de « sûr » signifie qu'il n'y a aucun risque de persécution et que l'État de droit y est respecté : cela prive les citoyens de ce pays de leur droit à une procédure d'asile équitable et effective, en supposant qu'elles et ils n'ont pas besoin de protection internationale. Ceux-ci sont alors soumis à des procédures accélérées qui aboutissent souvent au rejet des demandes d'asile, légitimant ainsi davantage les expulsions et les renvois.

La Tunisie a été classée comme pays d'origine sûr. Cette désignation contribue à nier les violations systématiques des droits de l'Homme en Tunisie et sape les fondements de la démocratie, le président de la République ayant pris tous les pouvoirs. Les militants de la société civile, les mouvements sociaux, les journalistes, les syndicalistes et les politiciens sont poursuivis dans le cadre d'une politique systématique visant à faire taire toute voix critique à l'égard de la situation économique, politique et sociale. L'état d'urgence se poursuit, offrant aux autorités des pouvoirs étendus pour limiter les droits et libertés.

Le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) condamne les politiques européennes qui se rendent complices de la répression systématique du mouvement démocratique et social et des migrants en Tunisie. Le FTDES considère que le classement de la Tunisie comme pays d'origine sûr s'inscrit dans le cadre d'un accord politique non déclaré lié au mémorandum d'entente signé en juillet 2023, visant à blanchir la dérive autoritaire en Tunisie et à donner plus de légitimité aux processus d'expulsion et de renvoi des migrants en situation irrégulière vers la Tunisie, en prélude à la transformation de la Tunisie en un pays tiers sûr qui accepte l'expulsion de tous les migrants vers son territoire.

https://migreurop.org/article3409.html?lang_article=fr

La directrice de l'OIM vante le "partenariat stratégique" avec Tunis

Lundi 5 et mardi 6 mai 2025, la directrice générale de l'Organisation internationale des migrations (OIM) a enchaîné les rendez-vous à Tunis avec différents responsables tunisiens pour échanger sur la question migratoire dans le pays. *"Rencontre très productive hier avec Kaïs Saïed, président de la République tunisienne"*, qui permet de *"réaffirmer le partenariat stratégique de l'OIM avec la Tunisie"*. Les discussions ont principalement tourné autour du programme de *"retour volontaire"* des migrants vers leur pays d'origine, cher au gouvernement tunisien. *"Le Président a appelé l'Organisation internationale des migrations à redoubler d'efforts pour faciliter le 'retour volontaire' de ces 'réfugiés' et leur permettre de recevoir un soutien financier jusqu'à ce qu'ils s'installent dans leur pays"*, selon un communiqué de la présidence tunisienne.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens de l'étranger,

a insisté sur ces rapatriements demandant "*d'accélérer la cadence de la mise en œuvre de ce programme*" et appelant "*à un appui renforcé de la part des partenaires internationaux (...) dans le respect des principes fondamentaux des droits de l'Homme (...) vis-à-vis des victimes des réseaux de traite des êtres humains*". Le responsable politique a toutefois reconnu une "*augmentation notable du nombre de bénéficiaires cette année par rapport à l'année précédente*".

La directrice générale de l'OIM a salué les résultats obtenus ces derniers mois et souligné "*l'évolution positive de la coopération entre Tunis et l'agence onusienne au cours des dernières années, (...) notamment dans le développement de voies légales d'immigration*". Elle s'est par ailleurs engagée à accentuer les campagnes de sensibilisation auprès des exilés pour les inciter à rentrer "*volontairement*" dans leur pays.

Pendant deux jours, le gouvernement a également rappelé "*la position ferme de la Tunisie qui refuse d'être la porte d'entrée ou une base pour les immigrés clandestins*", est-il écrit dans le communiqué de la présidence. Le chef de l'État affirme que son pays a toujours agi avec "*humanité et dignité*" dans sa gestion des migrants, notamment lors d'évacuations des campements informels le long de la route qui relie Sfax à Jebeniana, dans le centre-est du pays. On estime que le nombre de migrants irréguliers en Tunisie se situe entre 20 000 et 25 000, selon les chiffres des ONG. Presque tous survivent dans des camps de fortune, insalubre au milieu des oliviers de la région dans l'attente d'embarquer clandestinement sur un canot pour l'Europe. Pour le gouvernement tunisien, les démantèlements n'ont en rien bafoué les droits humains. "*Les autorités tunisiennes ont traité ces réfugiés non seulement sur la base du droit humanitaire, mais avant cela sur la base de valeurs morales nobles dans le processus d'évacuation de plusieurs camps*", a estimé le président. Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens de l'étranger a dénoncé "*des rumeurs véhiculées à travers des campagnes malveillantes visant à saper les efforts entrepris en matière de protection, de prise en charge et d'assistance aux migrants*".

Depuis deux ans, le quotidien des migrants en Tunisie n'a cessé de se dégrader. Les autorités ont interdit aux ressortissants tunisiens d'embaucher les personnes en situation irrégulière, ou de leur louer des appartements. "*Il ne faut pas non plus sous-estimer la pression de l'opinion publique qui pousse le gouvernement tunisien à appliquer une politique sévère envers les migrants subsahariens en situation irrégulière*", explique un professeur spécialiste des migrations.

Les exilés, eux, se disent harcelés par la population et les autorités. Partout en Tunisie, des Subsahariens se retrouvent au chômage forcé, expulsés de leur logement. La plupart des migrants racontent avoir subi des brimades et des violences de la part des forces tunisiennes. Lorsqu'ils ne sont pas expulsés dans le désert, les exilés risquent d'être envoyés en prison. Les Subsahariens sont de plus en plus nombreux à être condamnés pour « séjour irrégulier » par la justice tunisienne et à écoper de plusieurs mois de détention aux côtés de prisonniers de droit commun.

L'OIM intensifie les "retours volontaires" de migrants depuis la Tunisie

Mardi 29 avril, 80 migrants sont montés dans des avions depuis l'aéroport de Tunis pour rentrer dans leur pays d'origine respectif (Mali, Sierra Leone et Côte d'Ivoire). Quelques jours plus tôt, le 24 avril, ils étaient 149 Guinéens à retourner chez eux. Même scène le 17 avril, avec 142 personnes originaires elles aussi de Guinée. Ce genre d'opérations de rapatriement s'inscrit dans le cadre du programme de "*retour volontaire*" de l'Organisation internationale des migrations (OIM), qui permet aux exilés d'être rapatriés chez eux et de

bénéficiaire d'un soutien financier pour développer leur projet au pays.

Et ce dispositif tourne à plein régime ces dernières semaines en Tunisie. Pour le seul mois d'avril, un total de 1 009 migrants ont bénéficié du "retour volontaire" de l'ONU, selon le porte-parole de la Direction générale de la sécurité nationale. En mai, les retours de ce type devraient encore s'amplifier avec la mise en place d'un vol spécial par semaine en plus des vols commerciaux.

Fin mars 2025, le président tunisien avait appelé l'OIM à intensifier ses efforts pour assurer les « retours volontaires » des personnes subsahariennes en situation irrégulière vers leurs pays d'origine. Le chef de l'État avait alors regretté que *"seulement 1 544 migrants"* avaient été rapatriés durant les trois premiers mois de l'année. Ce nombre *"aurait pu être bien plus élevé si davantage d'efforts avaient été menés pour mettre un terme à ce phénomène inacceptable tant sur le plan humanitaire que juridique"*, pouvait-on lire dans la déclaration présidentielle. Le président avait demandé à *"toutes les autres organisations"* concernées par ce problème à soutenir également *"davantage les efforts tunisiens visant à faciliter le 'retour volontaire' des migrants irréguliers"*.

En 2024, 7 250 personnes étaient retournées chez elles via l'OIM, contre 2 250 en 2023, ce qui représentait déjà une hausse de 45 % par rapport à 2022.

"Il faut que les organisations responsables fassent leur travail dans les plus brefs délais et que les pays de l'Union européenne (UE) contribuent au financement du retour des personnes dans leurs pays. Cela nécessite plus que les 20 millions d'euros répartis entre trois pays maghrébins", a aussi exhorté la semaine dernière le député de Sfax.

L'Italie a annoncé, début avril, le versement d'une allocation de 20 millions d'euros pour financer le "retour volontaire" vers les pays d'origine des migrants en situation irrégulière présents en Tunisie, en Libye et en Algérie. Cette somme s'ajoute aux montants prévus dans l'accord signé en juillet 2023 entre l'UE et la Tunisie: 150 millions d'euros *"pour favoriser la relance de l'économie à travers l'amélioration de la gestion des finances publiques et du climat des affaires et investissements"*, ainsi que 105 millions d'euros pour lutter contre l'immigration irrégulière.

Parmi les migrants expulsés, plusieurs centaines ont demandé le 'retour volontaire'. Des bus les ont conduits dans des hébergements temporaires [dans l'attente de leur départ, ndlr]", avait encore indiqué le député de Sfax, proche du pouvoir.

Mais d'après le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), seules les personnes dont le dossier de "retour volontaire" était prêt ont été emmenées vers des centres d'hébergement de l'OIM. Les autres se sont dispersés ou ont rejoint d'autres campements, dans le plus grand dénuement. Pour beaucoup de spécialistes, le "retour volontaire" s'impose, le plus souvent, aux exilés malgré eux. *"Le terme de 'retour volontaire' [utilisé par la présidence tunisienne] est largement critiqué parmi les migrants, car il s'est transformé en un retour forcé"*.

Huit migrants morts et 29 secourus après le naufrage d'un bateau

Lundi 28 avril 2025, le porte-parole de la Garde nationale tunisienne a indiqué que huit migrants avaient été retrouvés morts après le naufrage de leur bateau au large des côtes d'El Aouabed, près de la grande ville de Sfax, dans le centre-est du pays. Le naufrage a eu lieu dimanche matin et **29 personnes ont pu être secourues**. Selon le porte-parole, tous les naufragés sont étrangers, de différentes nationalités, dont des personnes d'Afrique subsaharienne.

AMÉRIQUE

BRESIL

Arrivée de réfugiés afghans, parrainés par une programme communautaire

Les premiers réfugiés afghans – 18 personnes de quatre familles différentes, parmi lesquelles des femmes, des enfants et des adolescents – ont atterri hier à São Paulo en provenance du Pakistan. Leur accueil et leur intégration sont soutenus par Panahgah, une organisation de la société civile chargée par le gouvernement brésilien de parrainer et d'accompagner les réfugiés tout au long de leur parcours d'intégration. Panahgah accueillera au total 500 personnes en 2025. Deux autres organisations de la société civile participent également à cette initiative et accueilleront respectivement 224 et 200 réfugiés réinstallés cette année. L'Organisation internationale pour les migrations apporte également son soutien au processus d'accueil des familles.

Le Programme de parrainage communautaire permet à des organisations reconnues de proposer la candidature de personnes réfugiées afin qu'elles bénéficient d'un soutien au Brésil. Le HCR fournit une assistance technique et une formation aux parrains et facilite le dialogue avec les autorités locales et les communautés d'accueil.

« Dans un contexte où les possibilités de réinstallation à l'échelle mondiale diminuent et où les fonds humanitaires font cruellement défaut, l'engagement du Brésil à soutenir ce programme de parrainage communautaire est particulièrement louable », a déclaré le Représentant du HCR au Brésil. « Le fait que l'intégration de ces familles de réfugiés soit financée par des fonds privés, ainsi que la mobilisation dont fait preuve la société civile, rend cette initiative encore plus remarquable. »

Le Brésil, depuis 2020, a reconnu l'existence de graves violations des droits humains en Afghanistan, puis introduit des visas humanitaires pour les Afghans, dont plus de 13 000 ont été accordés à ce jour. En 2024, le Brésil a franchi une nouvelle étape en mettant en place ce programme de parrainage communautaire, qui garantit aux nouveaux arrivants un soutien dédié pour leur accueil, leur logement, l'accès aux droits et l'inclusion socio-économique. Les personnes arrivant dans le cadre de cette initiative se voient accorder des visas humanitaires.

Grâce au parrainage communautaire, des personnes et des associations s'unissent pour apporter un soutien financier, émotionnel et pratique aux réfugiés qui ont été admis dans leur pays dans le cadre du programme de réinstallation, afin de faciliter leur accueil et leur intégration. Cette approche vient compléter le programme traditionnel de réinstallation et offre une solution digne aux réfugiés qui ont épuisé toutes les autres options.

CANADA

Les américains inquiets migrent au Canada, leur refuge

Depuis le retour du président américain, un avocat spécialisé en droit de l'immigration, reçoit, chaque semaine, une centaine d'appels d'Américains contre un ou deux avant l'élection du président américain. La moitié des appels proviennent de personnes issues de la communauté LGBTQ+, pour la plupart paniquées par la salve de décrets prises par la

nouvelle administration pour restreindre les droits des minorités.

« Il y a deux jours, j'ai eu une femme au téléphone qui m'a expliqué qu'elle avait préparé un kit d'urgence. Dedans, elle a mis des lettres de recommandation de ses employeurs, ses relevés de banque et des albums photos. Il est dans son garage. Le jour où la peur sera trop forte pour elle, elle n'aura plus qu'à le mettre dans sa voiture et à conduire jusqu'au Canada. Ça m'a surpris et je n'avais jamais entendu des Américains parler comme ça. »

L'autre partie des demandes qu'il reçoit émane d'infirmiers, de médecins, ou d'universitaires. Une professeure d'histoire à Yale, à la rentrée prochaine, enseignera à la Munk School de Toronto : *« Les arrestations d'étudiants, c'est ce qui m'effraie le plus. Ça, et les tentatives de censure. Je ne voulais pas que mes enfants assistent à la montée du fascisme aux États-Unis. J'ai peur que tout cela finisse en guerre civile. »* Au Canada, plusieurs universités s'efforcent d'attirer les chercheurs américains. L'université de Montréal compte ainsi dépenser 16 millions d'euros pour en recruter.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250501-le-canada-nouveau-refuge-pour-les-am%C3%A9ricains-inquiets-depuis-le-retour-de-donald-trump-%C3%A0-la-maison-blanche>

COSTA-RICA

Le soutien du Costa Rica aux réfugiés nicaraguayens

Les tensions politiques et sociales qui persistent au Nicaragua ont contraint de nombreuses personnes à fuir leur pays. Des milliers d'entre elles ont trouvé refuge au Costa Rica, un pays qui a toujours accordé une large place à l'asile et offert sécurité et dignité à celles et ceux qui fuient les persécutions.

En mars 2025, le Costa Rica accueillait plus de 194 000 demandeurs d'asile nicaraguayens et 9216 réfugiés nicaraguayens reconnus, soit plus de la moitié de tous les Nicaraguayens déracinés à travers le monde. Les réfugiés et demandeurs d'asile nicaraguayens représentent désormais près de 4 % de la population du Costa Rica, qui compte 5,1 millions d'habitants, et 83 % de tous les réfugiés et demandeurs d'asile présents dans le pays.

Au cours des dernières années, l'aide humanitaire, notamment sous la forme d'une assistance financière essentielle qui a favorisé leur intégration, a permis à des milliers de Nicaraguayens au Costa Rica d'accéder à une aide juridique, aux procédures d'asile et de poursuivre leur parcours légal. Cette aide a également permis de leur fournir des services vitaux dans les domaines de la protection de l'enfance, de la santé mentale, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, les enfants et les personnes vivant dans des zones à haut risque ou isolées. En retour, les Nicaraguayens apportent une contribution importante au bien-être de leurs généreuses communautés d'accueil.

Avec le soutien du HCR, le pays a renforcé son système d'asile et favorisé l'inclusion des populations déracinées. Même dans un contexte de réduction importante du financement, le HCR reste déterminé à soutenir les efforts du Costa Rica. Cependant, sans ressources suffisantes, sa capacité à venir en aide aux personnes pour qu'elles puissent s'installer, s'intégrer et s'épanouir dans le pays est sérieusement compromise.

Le système d'asile lui-même est sous pression. La capacité d'enregistrement des nouveaux arrivants a diminué de 77 %, retardant l'accès aux documents nécessaires pour obtenir un emploi, une couverture médicale ou une place dans le système éducatif. Plus de 222 000 demandes d'asile sont en attente, y compris celles de ressortissants d'autres pays. Cet engorgement menace l'ensemble du système de protection.

HAÏTI

Des migrants haïtiens se rendent au Canada

En vingt jours, plus de 2 000 demandeurs d'asile ont franchi la frontière à Saint-Bernard-de-Lacolle. Ils sont quasiment quatre fois plus nombreux qu'en janvier à converger vers ce point de passage au Québec, la plupart sont Haïtiens. « *Nous venons chercher refuge* », dit l'un d'eux. Ils fuient les États-Unis, hantés par la peur d'un retour forcé en Haïti « *On nous a envoyé une lettre. Il fallait quitter les États-Unis avant le 13 avril. Ça a tellement fait peur.* »

À Montréal, cette arrivée massive met sous pression la directrice de la Maison d'Haïti. « *Ces dernières semaines, on reçoit à peu près 15 à 20 personnes par jour, ce n'est pas négligeable. On n'a pas de financement pour les aider.* » Certains Haïtiens, déjà établis, sont dépassés. « *J'ai des cousins, des cousines qui me demandent de l'aide, mais je peux pas* », constate-t-elle.

En cause, il y a l'entente sur les tiers pays sûrs, entre Ottawa et Washington. Seul ceux qui ont de la famille, mais de la famille proche, comme des frères et sœurs au Canada peuvent rester. Pour les autres, c'est un retour forcé. Plus de 1 200 demandeurs d'asile ont ainsi renvoyés aux États-Unis depuis le début de l'année.

Aux États-Unis, l'administration de Trump a annoncé, fin mars, la clôture d'un programme spécial, mis en place en 2023 par le gouvernement précédent du président Joe Biden, qui permettait aux Cubains, Haïtiens, Nicaraguayens et Vénézuéliens de séjourner aux États-Unis pour deux ans en raison de la situation des droits humains dans leurs pays. Ce régime a permis à quelque 532 000 migrants d'entrer dans le pays. Le 15 avril 2025, une juge fédérale de Boston a empêché l'administration du président américain de révoquer le statut légal de ces immigrés cubains, haïtiens, vénézuéliens, nicaraguayens et cubains.

Pays le plus pauvre des Amériques, Haïti subit depuis longtemps la violence des bandes criminelles, accusées de meurtres, viols, pillages et enlèvements, dans un contexte d'instabilité politique. Ce début de semaine, l'ONU a alerté qu'Haïti s'approche du « point de non-retour », appelant la communauté internationale à agir pour empêcher le pays de plonger dans un « *chaos total* ».

<https://www.rfi.fr/am/C3%A9riques/20250424-face-C3%A0-la-menace-de-r%C3%A9vocation-de-leur-statut-aux-C3%A9tats-unis-des-migrants-ha%C3%Aftiens-se-rendent-au-canada>

MEXIQUE

Le Mexique demande l'arrêt de la diffusion d'une publicité « raciste » financée par les États-Unis

L'administration Trump diffuse un spot publicitaire sur des chaînes de télévision privées mexicaines, visant à dissuader l'immigration clandestine vers les États-Unis. La présidente mexicaine a demandé le retrait de la vidéo et a annoncé que plusieurs plaintes avaient été déposées.

La séquence dure 60 secondes. Elle met en scène la secrétaire américaine à la Sécurité intérieure. « *Laissez-moi vous délivrer ce message de Donald Trump : ne pensez même pas entrer illégalement aux États-Unis. Je vais être claire : si vous ne respectez pas les*

lois de notre pays, nous vous poursuivrons», explique-t-elle. La propagande est bien huilée. Des images de migrants passant la frontière entre le Mexique et les États-Unis ou arrêtés et menottés par les forces de l'ordre américaines défilent à toute vitesse. Sur fond de musique hollywoodienne. Les images du président s'enchaînant plus lentement, sont plus rassurantes. Puis, la secrétaire américaine à la Sécurité intérieure reprenant le champ lexical de l'extrême droite, insiste sur le lien entre migrants et insécurité aux USA. « *Les criminels ne sont pas les bienvenus aux États-Unis.* »

Depuis début avril 2025, ce spot publicitaire anti-immigration est diffusé sur les chaînes de télévision mexicaines, aux heures de grande écoute, souvent à la mi-temps des matchs de football. Selon la presse mexicaine, le coût de cette campagne publicitaire avoisinerait les 200 millions de dollars pour une durée de deux ans. Payé par l'administration Trump qui pourtant multiplie les coupes budgétaires et les licenciements de fonctionnaires pour « *économiser l'argent public* ».

Le 21 avril, en invoquant la « *nécessité* » d'une « *société sans discrimination* », la présidente mexicaine a demandé aux chaînes privées de cesser la diffusion du spot. Lors de sa conférence de presse quotidienne, elle a dénoncé une vidéo « *contenant un message discriminatoire* » et « *pouvant encourager des actes de rejet, du racisme, de violence, envers les personnes en situation de mobilité* ». Elle a par ailleurs annoncé une future réforme régulant les publicités venant de l'étranger. Cette loi

<https://www.ouest-france.fr/monde/mexique/le-mexique-demande-larret-de-la-diffusion-dune-publicite-raciste-financee-par-les-etats-unis-f1c1c44a-203f-11f0-bf67-a97478b86af6>

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'OIM alerte sur la situation des personnes déplacées

En visite en République démocratique du Congo (RDC), la Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a rappelé que "*l'ampleur des déplacements massifs en RDC exig[ea]it une attention mondiale renouvelée et une action coordonnée*", selon un communiqué publié jeudi 1er mai 2025.

Avant même le début de la nouvelle offensive du groupe armé M23 dans l'est de la RDC en janvier 2025, pas moins de 7,8 millions de Congolais avaient déjà quitté leur foyer pour trouver refuge ailleurs dans ce pays riche en minerais et miné par les conflits, rappellent les Nations unies. "*Depuis janvier 2025, plus de 660 000 personnes ont été déplacées à nouveau dans la seule région de Goma*". Dans le Nord-Kivu, à l'est du pays : "*Dans la localité de Lubutu, rien qu'entre le 14 et le 25 mars 2025, les autorités locales y ont enregistré l'arrivée de près de 12 500 personnes déplacées, soit 2 500 ménages. À cela s'ajoutent les 8 400 personnes déjà arrivées, depuis janvier, fuyant de manière préventive les violences*". Cette présence devient compliquée à gérer pour la société civile de cette région rurale et pauvre. "*Jusqu'à présent, aucune assistance n'a été fournie à ces populations vulnérables, parmi lesquelles figure un grand nombre d'enfants et de femmes dont certaines enceintes, allaitantes, les enfants qui ont abandonné les études, les survivantes, les femmes violées...*", a déclaré le président de la Société civile de Lubutu. Il réclame au gouvernement congolais et ses partenaires humanitaires de l'"*aide en vivres et non vivres et; dans le domaine médical, [une assistance pour la] surveillance épidémiologique*".

Début février 2025, le groupe rebelle M23 a sommé les déplacés du Nord Kivu de rentrer chez eux. Mais les personnes qui ont quitté les camps de déplacés ont retrouvé leur

villes en ruine après les combats. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, 44 % des personnes retournées dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu "ont retrouvé leurs champs occupés et exploités par des personnes venues d'ailleurs" et "au moins 10 % ont trouvé leurs maisons occupées par d'autres personnes".

Alors que l'administration américaine a mis fin au financement des programmes humanitaires qu'elle soutenait, l'OIM s'inquiète également du développement de l'épidémie d'anthrax dans le Nord-Kivu. "Seize cas humains suspects et un cas confirmé, [dont un décès], ont été signalés", indique l'organisation. "L'épidémie a touché quatre zones de santé autour du lac Édouard, à la frontière entre la RDC et l'Ouganda. Elle est liée à celle qui sévit du côté ougandais du lac, où sept cas humains suspects ont été signalés dans le district occidental de Kabale". "La RDC a besoin de 2,58 milliards de dollars pour sa réponse humanitaire en 2025. Sans le milliard versé par les États-Unis, impossible de boucler les budgets de nombreuses ONG. En 2024, trois millions de personnes ont bénéficié de l'aide américaine dans le pays".

USA

Donald Trump demande à la Cour suprême de révoquer le statut légal de plus de 530 000 immigrés

L'administration du président a demandé jeudi 8 mai 2025 à la Cour suprême de l'autoriser à révoquer le statut légal de 532 000 immigrés vénézuéliens, cubains, nicaraguayens et haïtiens. Une juge fédérale de Boston a suspendu le 14 avril l'annulation par l'administrations d'un programme spécial institué sous le prédécesseur démocrate autorisant les ressortissants de ces quatre nationalités à résider aux Etats-Unis pour deux ans en raison de la situation des droits humains dans leur pays respectif. Ce régime a permis à quelque 532 000 migrants d'entrer dans le pays. Sans la suspension prononcée par la juge de la décision par la ministre de la Sécurité intérieure y mettant fin, ils auraient perdu le 24 avril 2025 leur droit de rester aux États-Unis. Cette magistrate a considéré que l'administration avait interprété la loi de manière erronée en appliquant une procédure d'expulsion accélérée visant les étrangers entrés illégalement dans le pays mais pas ceux qui s'y trouvent légalement en vertu de programmes gouvernementaux.

L'administration demande donc à la Cour suprême, à majorité conservatrice, de lever la suspension prononcée par cette juge fédérale, lui reprochant d'avoir « *annulé l'une des décisions les plus importantes du gouvernement en matière de politique d'immigration* ». Elle l'accuse en outre « *d'empiéter sur les prérogatives du pouvoir exécutif dans la gestion du système d'immigration* ». Le président a érigé la lutte contre l'immigration clandestine en priorité absolue, évoquant une « *invasion* » des États-Unis par des « *criminels venus de l'étranger* » et communiquant abondamment sur les expulsions d'immigrés. Mais son programme d'expulsions massives a été contrecarré ou freiné par de multiples décisions de justice.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/donald-trump/donald-trump-demande-a-la-cour-supreme-de-revoquer-le-statut-legal-de-plus-de-530-000-immigres-5b9fa646-2c5e-11f0-91b6-c53abcaa71f4>

L'administration propose de donner 1000 dollars aux sans-papiers pour «s'auto-expulser»

Mille dollars et un billet d'avion gratuit pour partir : c'est ce que propose l'administration aux migrants en situation irrégulière. Pour l'instant, une personne est partie au Honduras *via* ce nouveau programme. C'est la carotte avant le bâton, avant d'être la cible de la politique d'expulsions massives, prévient l'administration. Une politique qui, pour l'instant, n'atteint pas les objectifs fixés par le président pendant sa campagne : faire partir des millions de personnes. Depuis le mois de janvier 2025, et selon les propres chiffres de l'administration, ce sont 140 000 personnes qui ont été expulsées.

La présidence se heurte d'abord à la logistique. Le temps de mettre en place les procédures légales que le président aimerait éviter, il faut détenir quelque part les migrants arrêtés dans les rafles de la police de l'immigration, affréter des vols et négocier avec des pays qui ne sont parfois pas d'accord pour accueillir leurs citoyens. Tout cela coûte de l'argent.

L'administration se heurte aussi aux juges qui contestent les bases légales de cette politique. Pour persuader les migrants de partir, l'exécutif tente aussi de leur rendre la vie difficile. Plusieurs milliers de ceux dont le statut légal provisoire a été révoqué ont été exclus de la Sécurité sociale et du système bancaire.

<https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20250506-%C3%A9tats-unis-l-administration-trump-propose-de-donner-1000-dollars-aux-sans-papiers-pour-s-auto-expulser>

Los Angeles : une patrouille citoyenne pour empêcher les arrestations des sans-papiers

Partout dans le pays, des groupes communautaires et des défenseurs des droits des immigrants réagissent aux expulsions massives du président. À l'avant-garde de cet effort se trouve Unión del Barrio, une organisation politique indépendante qui défend les droits des sans-papiers en Californie.

<https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20250430-los-angeles-une-patrouille-citoyenne-pour-emp%C3%AAtcher-les-arrestations-des-sans-papiers-1>

Au Texas, des détenus appellent à l'aide

Les détenus du centre de détention pour immigrants de Bluebonnet, dans la petite ville d'Anson, au Texas, ont envoyé un message au monde extérieur cette semaine : SOS. Sous l'œil d'un drone de Reuters, 31 hommes ont formé les lettres dans la cour en terre battue du centre.

<https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20250501-au-texas-ces-d%C3%A9tenus-appellent-%C3%A0-l-aide>

Un juge du Texas retoque le recours de Trump à une loi d'exception pour expulser des immigrants

Un juge fédéral du Texas a considéré jeudi 2 avril 2025 que le recours par le président américain à une loi d'exception pour expulser des immigrants était « *illicite* » et a en conséquence interdit toute expulsion dans sa juridiction sur ce fondement.

Plusieurs tribunaux et cours d'appel fédéraux ainsi que la Cour suprême ont déjà bloqué provisoirement le recours à la loi de 1798 sur « *les ennemis étrangers* » jusqu'alors utilisée exclusivement en temps de guerre, au motif que les personnes expulsées devaient pouvoir faire valoir leurs droits.

Mais la décision du juge Fernando Rodriguez, dans le district sud du Texas (sud), est la première portant sur le fond, à savoir la légalité du recours à ce texte. Donald Trump a invoqué cette loi dans une déclaration présidentielle publiée le 15 mars à 2025 l'encontre du gang vénézuélien Tren de Aragua, déclaré organisation « *terroriste* » par Washington, le jour même de l'expulsion vers le Salvador de quelque 250 personnes, en grande majorité des Vénézuéliens accusés d'appartenir à ce gang.

« *Permettre au président de définir unilatéralement les conditions auxquelles il peut invoquer la loi sur les ennemis étrangers puis proclamer arbitrairement que ces conditions existent lèverait toutes les limites à l'autorité du pouvoir exécutif en vertu de cette loi* », affirme le juge dans sa décision. Après une comparaison sémantique de la loi et de la déclaration présidentielle visant Tren de Aragua, le magistrat conclut que l'invocation « *dépasse le champ de la loi sur les ennemis étranger et est donc illicite* ». Il interdit donc au gouvernement américain de détenir des ressortissants vénézuéliens, de les déplacer à l'intérieur des États-Unis ou de les en expulser sur la seule base de cette loi. La décision s'applique dans sa juridiction, le district sud du Texas qui couvre notamment les villes de Houston et Bronwsville, à la frontière avec le Mexique. Un avocat de l'influente organisation de défense des droits civiques ACLU, qui défend les plaignants dans cette procédure, a salué dans un communiqué « *une décision d'importance vitale* ». « *Le Congrès n'a jamais voulu que cette loi de temps de guerre du XVIIIe siècle, soit utilisée de cette manière* », a-t-il affirmé.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/un-juge-du-texas-retoque-le-recours-de-trump-a-une-loi-dexception-pour-expulser-des-immigres-93ea497e-26dd-11f0-8e4d-80235dd3728c>

Un juge bloque les expulsions d'étrangers asiatiques vers la Libye

Alors que l'administration Trump cherche des pays tiers pour y envoyer des migrants, comme elle l'a fait au Salvador, un juge fédéral américain a bloqué temporairement, mercredi 7 mai 2025, les expulsions d'étrangers d'origine asiatique vers la Libye. Le juge estime que ces expulsions privent les migrants menacés d'expulsion ailleurs que vers leur pays d'origine d'une opportunité "*significative*" de se défendre devant la justice. La justice avait été saisie en urgence par les avocats de personnes originaires du Laos, des Philippines et du Vietnam qui risquaient, selon eux, d'être expulsées de façon "*imminente*" vers la Libye, "*un pays notoirement connu pour des violations des droits humains*", notamment envers les migrants.

Le chef de la diplomatie américaine avait annoncé fin avril la volonté des États-Unis de trouver d'autres pays que le Salvador pour y renvoyer des migrants. Deux personnes au fait des négociations, s'exprimant sous le couvert de l'anonymat, avaient indiqué que le Rwanda figurait parmi les pays possibles. Des médias américains ont aussi évoqué la Libye. Interrogé mercredi 7 mai 2025 à ce propos, le président a répondu qu'il n'était pas au courant. Il a promis d'expulser des millions d'immigrés sans papiers mais plusieurs de ses décisions ont été bloquées par des juges, ce qui suscite régulièrement sa fureur.

Le Gouvernement d'union nationale (GNA) libyen a pour sa part démenti mercredi 7 mai 2025 un quelconque accord avec Washington pour l'accueil de personnes expulsées par les États-Unis. Le ministère des Affaires étrangères de l'exécutif de l'Est libyen a également *"démenti l'existence de tout accord ou entente concernant l'installation de migrants quelle que soit leur nationalité"*.

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250508-etats-unis-juge-bloque-expulsions-%C3%A9trangers-asiatiques-libye-migrants>

Washington cherche « activement » d'autres pays pour y renvoyer des migrants

Après le Salvador, les États-Unis sont à la recherche d'autres pays pour y renvoyer des migrants illégaux de pays tiers, a affirmé mercredi 30 avril 2025 le chef de la diplomatie américaine Marco Rubio. Deux personnes au fait des négociations, s'exprimant sous le couvert de l'anonymat, ont indiqué que le Rwanda figurait parmi les pays en pourparlers avec les États-Unis.

« Je le dis sans ambages, nous recherchons activement d'autres pays pour accueillir les ressortissants de pays tiers. Et cela ne concerne pas seulement le Salvador », a déclaré Marco Rubio lors d'une réunion du gouvernement de Donald Trump à la Maison Blanche. Des médias américains ont indiqué que les États-Unis avaient aussi engagé des pourparlers avec la Libye. « Nous travaillons avec d'autres pays pour leur dire que nous voulons leur envoyer certains des êtres humains les plus méprisables », a poursuivi M. Rubio dans le but de nous « débarrasser d'un tas de pervers, de pédophiles et de violeurs d'enfants », reprenant ainsi le langage employé par Donald Trump. Le message, a-t-il encore dit, est que « si vous voulez avoir de bonnes relations avec les États-Unis, vous devez reprendre vos ressortissants en situation irrégulière. Et nous avons obtenu une coopération historique ».

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/etats-unis-washington-cherche-activement-dautres-pays-pour-y-renvoyer-des-migrants-20073df0-2610-11f0-8bd9-2e665ca4169a>

Pour l'ONU, Washington a « dénié leurs droits » aux migrants expulsés au Salvador

Corroborant l'inquiétude déjà manifestée par de nombreuses ONG, des experts indépendants de l'Onu ont estimé, ce mercredi 30 avril 2025, que les États-Unis avaient *« dénié leurs droits »* à plus de 200 migrants expulsés et incarcérés dans une prison au Salvador.

La Maison-Blanche applique une politique particulièrement répressive en la matière. Dans de nombreux cas, la loi de 1798 invoquée par l'administration américaine *« semble avoir été mal appliquée, pour dénier leurs droits, refuser une révision indépendante et l'accès aux tribunaux, contrairement au droit international des droits humains »*, ont détaillé les experts.

Plus tôt dans le mois, le président du Salvador et Donald Trump avaient consolidé une alliance permettant à Washington de continuer à envoyer au Salvador des migrants accusés d'être des criminels. Une alliance qui avait inquiété les ONG de défense des droits humains comme Human Rights Watch (HRW), qui dénonçait notamment l'absence de

« *protection de la loi* » pour les personnes concernées et un « *trou noir* » juridique face à la détention, souvent arbitraire, de centaines de migrants expulsés des États-Unis vers une prison salvadorienne. « *Ce que l'on cherche à créer ici est une version extrême de Guantánamo* », avait affirmé le sous-directeur pour les Amériques de l'ONG Human Rights Watch. Les experts de l'Onu reprochent particulièrement à l'administration américaine « *le manque de procédure équitable [qui] a entraîné des décisions d'expulsion arbitraires* ». Depuis mars, ce sont plus de 288 migrants, pour la plupart vénézuéliens, qui ont été expulsés vers le Salvador et emprisonnés au centre de confinement contre le terrorisme (CECOT). Une prison au régime de détention connu pour être particulièrement sévère, marqué par des « *disparitions forcées* » et des « *détentions arbitraires et potentiellement indéfinies* ».

L'expulsion de ces migrants par le président américain repose sur l'usage de la « *loi sur les ennemis étrangers* » de 1798, « *mal appliquée* » selon les experts. Celle-ci est censée permettre à l'État d'arrêter et d'expulser les étrangers résidents si leur pays d'origine est en guerre contre les États-Unis.

Elle est aujourd'hui utilisée par le président américain pour expulser, par vagues, des centaines de migrants accusés, parfois à tort, de faire partie de gangs criminels. Sur son réseau Truth Social, celui-ci les avait accusés d'être des « *meurtriers, des barons de la drogue, des prisonniers dangereux, des aliénés mentaux* ».

Ce message, publié à l'occasion de Pâques, était une réaction à la décision rendue la veille par la cour suprême, qui suspendait l'expulsion de migrants vénézuéliens soupçonnés d'appartenir à un gang criminel. Selon l'ONG Cristosal, qui défend les droits humains en Amérique centrale, près de la moitié des migrants expulsés vers le CECOT bénéficiaient du statut de demandeur d'asile aux États-Unis ou étaient en cours de demande. Une situation qui aurait dû les « *protéger des procédures d'expulsion* ».

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/washington-a-denie-leurs-droits-aux-migrants-expulses-au-salvador-selon-des-experts-de-lonu-583f4e06-25e3-11f0-8e4d-80235dd3728c>

La promesse de Trump de transférer 30 000 migrants illégaux à Guantanamo a fait « pschitt »

Le 4 février 2025, Donald Trump demandait à l'armée américaine de se préparer à accueillir 30 000 migrants illégaux, « *très dangereux* », sur sa base navale de Guantanamo, à Cuba. Deux mois plus tard, l'opération a déjà coûté quarante millions de dollars pour le transfert de... moins de 500 personnes. L'armée a commencé à démonter une majorité des 260 tentes qu'elle avait installées.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/donald-trump/comment-la-promesse-de-trump-de-transferer-30-000-migrants-illegaux-a-guantanamo-a-fait-pschitt-0c8a6406-243e-11f0-a188-e932bd8916b7>

Les États-Unis expulsent trois enfants américains, dont un atteint d'un cancer

Trois enfants américains de deux, quatre et sept ans, dont un atteint d'un cancer, ont été expulsés des États-Unis avec leurs mères immigrées clandestines, ont dénoncé samedi 26 avril 2025 des associations de défense des libertés publiques, fustigeant la politique anti-immigration draconienne du président. Le cas d'une fillette de 2 ans renvoyée avec sa mère vers le Honduras, affaire entre les mains d'un juge fédéral en Louisiane (sud), est la dernière en date qui place la justice américaine en conflit ouvert avec le pouvoir exécutif.

Le juge Terry Doughty a fixé au 16 mai 2025 une audience censée « *dissiper notre forte suspicion que le gouvernement vient d'expulser un citoyen américain sans véritable procédure* » juridique formelle, est-il écrit dans un document judiciaire rendu public vendredi. Il y est rappelé que le droit américain interdit d'expulser vers l'étranger un ressortissant des États-Unis. Selon cette ordonnance judiciaire, l'administration Trump ne conteste pas les faits mais assure que l'expulsion de l'enfant, identifiée sous ses initiales « V.M.L. », répond à la requête expresse de la mère, elle-même renvoyée vers le Honduras car en situation irrégulière aux États-Unis. « *Le gouvernement soutient que c'est normal, car la mère souhaite que l'enfant soit expulsé avec elle. Mais la cour n'en a pas connaissance* », conteste, sur la forme, le magistrat. La petite fille a été expulsée avec sa mère hondurienne après une rétention administrative par les services de l'immigration (Immigration and Customs Enforcement, ICE) bien que les avocats du père aient déposé devant la justice un référé en urgence visant à la faire libérer.

Vent debout contre la politique de l'administration Trump, les associations American Civil Liberties Union (Aclu) et National Immigration Project (NIP) ont dénoncé le sort de la toute jeune américaine née aux États-Unis. Les ONG ont aussi fustigé « *l'expulsion par ICE à la Nouvelle-Orléans d'au moins deux (autres) familles, dont deux mères et leurs enfants* ». Parmi eux, un garçonnet de quatre ans est atteint d'une « *forme rare de cancer* » et une « *mère (est) enceinte* », a affirmé Aclu. De son côté, une responsable de NIP, a jugé « *épouvantable [...] qu'ICE bénéficie d'un accord tacite pour arrêter et expulser des enfants américains* ». Les expulsions ont eu lieu vendredi 25 avril 2025 à l'aube depuis la Louisiane selon les associations.

Le président Trump a fait de la lutte contre l'immigration clandestine une priorité absolue, parlant d'« *invasion* » par des « *criminels venus de l'étranger* » et mettant en scène des opérations de police. Face à des décisions de justice qui lui sont défavorables, l'exécutif a engagé un bras de fer avec le pouvoir judiciaire, l'entourage du président dénonçant la « *tyrannie* » des juges.

Vendredi, la police fédérale FBI a arrêté une magistrate en plein tribunal à Milwaukee, dans le Wisconsin (nord), pour « *entrave* » à l'interpellation d'un immigré. Donald Trump, qui était à Rome et au Vatican pour les funérailles du pape François, a une nouvelle fois commenté ce dossier samedi sur ses comptes en réclamant « *une JUSTICE courageuse dans notre pays* ». Il a taclé son prédécesseur « *Joe Biden, l'escroc, qui aura détruit notre pays avec sa FOLIE de frontières ouvertes, laissant entrer toutes sortes de criminels [...] meurtriers, trafiquants de drogues, gangsters et même des malades mentaux [...] provoquant le chaos comme jamais auparavant* ». Et à l'adresse des défenseurs des droits, le milliardaire ultraconservateur a estimé « *impossible qu'il y ait des procès pour des millions et des millions* » d'immigrés. « *Nous savons qui sont les criminels et devons les faire sortir des États-Unis d'Amérique - et VITE !* », s'est-il emporté.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/les-etats-unis-expulsent-trois-enfants-americains-dont-un-atteint-dun-cancer-9b08e760-231d-11f0-a582-b99d95c418a8>

Un répit pour les étudiants étrangers menacés d'expulsion des États-Unis

Vendredi 25 avril 2025, lors d'une audience à Washington, l'administration Trump est revenue brusquement sur l'annulation de plus de 1 500 visas détenus par des étudiants internationaux. En mars, l'administration Trump avait décidé d'annuler des visas et d'engager des procédures d'expulsion contre plusieurs étudiants étrangers ayant participé aux manifestations anti-israéliennes lors de la vague de protestations sur les campus, l'année dernière après la guerre à Gaza. Selon le secrétaire d'État Marco Rubio, au 26 mars, plus de 300 étudiants soutenant le Hamas ont vu leurs visas F-1 (destinés aux étudiants souhaitant étudier à temps plein dans une université aux USA) révoqués. Toutefois, des juges fédéraux avaient suspendu certaines de ces révocations et mis un frein aux efforts des autorités visant à expulser ces étudiants du pays.

Mais ces dernières semaines, des centaines d'autres étudiants, dont de nombreux étudiants indiens, japonais et chinois, ont appris que leurs visas avaient été révoqués. Dans certains cas, les étudiants avaient des infractions mineures au code de la route ou d'autres infractions. Mais dans d'autres cas, il ne semblait y avoir aucune raison évidente pour ces révocations. Plus de 130 d'entre eux ont décidé de contester en justice cette mesure de révocation. Les services de l'immigration ont abruptement et illégalement mis un terme au statut d'étudiant des plaignants via une base de données d'enregistrement dédiée, alors que leurs visas étaient en totale conformité, souligne la plainte.

Cette volte-face pourrait annoncer un changement radical de la part des services de l'Immigration et des Douanes qui, depuis deux mois, mettent la pression sur les étudiants étrangers. Mais un avocat du ministère de la Justice, a déclaré que les responsables de l'immigration avaient commencé à travailler sur un nouveau système d'examen et de résiliation des visas des étudiants internationaux. Selon lui, tant que le processus ne serait pas terminé, les agences n'apporteront aucune modification ni révocation supplémentaire.

La politique d'immigration du président sème la terreur chez les Latinos du Texas

Devant l'université de Houston-Downtown, Gladys, 21 ans dont 20 ans passés aux États-Unis, n'a pas encore la nationalité puisqu'elle est née au Guatemala : *« J'ai peur pour tous les sans-papiers. Ils vivent dans la peur. Les gens n'osent plus sortir dans la rue, quand on frappe à la porte, ils n'osent plus ouvrir de peur que ce soit la police de l'immigration. J'ai vu des gens emmener leur passeport ou la monnaie de leur pays d'origine sur eux au cas où ils se feraient expulser. »* Et ces personnes planifient leur vie quotidienne comme si elles pouvaient être expulsées à tout moment. *Les papiers de Gladys sont en règle alors, elle joue parfois les éclaireurs : « J'ai une amie mexicaine qui m'a appelée un jour pour me demander d'aller voir si ICE [les services de contrôle de l'immigration] était près d'un magasin. Je suis allée voir et c'était vrai : il y avait quatre voitures des services de l'immigration ! Les gens couraient de peur d'être arrêtés et expulsés. J'ai prévenu mon amie, et comme son appartement se trouve juste derrière ce magasin, elle n'a pas osé sortir de la journée. Elle n'est même pas allée travailler ce jour-là. »*

Dans ce climat, on est surpris de la décontraction de cet homme : *« Je ne parle pas espagnol, lui pas très bien anglais, mais avec l'aide des mains, on arrive à se comprendre. »* Cela fait 32 ans qu'il vend ses fruits et ses légumes sur ce marché de Houston,

mais il n'a ni la nationalité américaine, ni de permis de résidence : « *Non, pas de carte verte. Je suis Mexicain. Il n'y a pas de problème ! Ça fait 32 ans que je suis ici, et je n'ai jamais eu de problème avec les services de l'immigration.* »

Sur le parking du marché, Cette mère de trois garçons remplit son coffre. Ses trois garçons, eux, ont la nationalité américaine, mais pas elle. Alors le simple fait de sortir faire des courses est une source d'angoisse : « *J'ai très peur. On ne sait jamais ce qui peut se passer en cas de contrôle routier. C'est très effrayant. Imaginer que je puisse être détenue alors que mes enfants sont à l'école, c'est...* ». Elle s'arrête un instant puis reprend : « *Le beau-père de mon frère a été arrêté la semaine dernière avec d'autres membres de sa famille. Et on ne sait rien, on ne peut même pas leur rendre visite. Ils sont seuls et personne ne sait ce qui va leur arriver.* »

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20250424-la-politique-d-immigration-de-donald-trump-s%C3%A8me-la-terreur-chez-les-latinos-du-texas>

INTERNATIONAL

Chutes des financements de l'aide humanitaire : « risques de violence, de danger et de mort pour les réfugiés »

Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés ([HCR](#)), les exilés sont maintenant confrontés à des risques encore plus grands d'abus, de pauvreté, de retour forcé dans leur pays d'origine ou à la perspective de nouveaux voyages périlleux. Deux tiers des réfugiés trouvent la sécurité dans des pays voisins du leur, dont la plupart sont dépourvus de ressources. La réduction des fonds touche plus durement ces réfugiés et leurs communautés d'accueil, qui sont déjà à la limite de leurs capacités. Certains réfugiés peuvent être contraints de rentrer chez eux dans des conditions dangereuses, tandis que d'autres, qui sont prêts à rentrer volontairement, peuvent se voir refuser cette possibilité.

Par exemple, 12.000 réfugiés centrafricains au Tchad et au Cameroun qui souhaitent rentrer chez eux n'ont pas reçu d'aide pour le faire. En Syrie, plus d'un demi-million de réfugiés sont rentrés malgré l'instabilité persistante, mais leur réintégration durable dépend d'un meilleur financement. L'aide apportée à 20.000 Syriens par mois pour qu'ils rentrent chez eux depuis la Turquie a été affectée par des coupes budgétaires.

Cette dernière alerte survient alors que le sous-financement chronique était déjà un problème. Selon le HCR, les réponses apportées aux réfugiés du Soudan, du Soudan du Sud, du Myanmar et de la République démocratique du Congo (RDC) étaient déjà en difficulté avant même les réductions actuelles. Sur le terrain, les équipes des HCR doivent désormais fonctionner avec des programmes de prévention de la violence sexiste, qui n'ont été financés qu'à hauteur de 38 % en 2024 dans le cadre des six plans régionaux d'intervention auprès des réfugiés.

« *Les réfugiés sont donc plus vulnérables aux préjudices, à l'exploitation et aux abus et n'ont pas accès à l'assistance juridique, aux soins de santé et au soutien économique* », a averti la Directrice de la protection internationale au HCR. Plus de 17,4 millions d'enfants réfugiés risquent ainsi d'être victimes de violences, d'abus, d'exploitation, de traite ou d'être

séparés de leur famille. Les enfants sont également exposés à des risques accrus d'abus, de mariages d'enfants et de recrutement par des groupes armés. Dans la Corne de l'Afrique orientale et la région des Grands Lacs, un million d'enfants vulnérables, dont certains ne sont pas accompagnés, sont exposés à un risque accru de maltraitance et d'exploitation.

Les programmes de prévention des violences faites aux femmes ont été fermés au Burkina Faso, en République centrafricaine, au Tchad, au Cameroun, au Mali et au Nigéria, affectant les survivantes de violences et de viols. En Jordanie, 200.000 femmes et enfants vulnérables sont privés d'aide, 63 programmes humanitaires fournissant un soutien spécialisé ayant été fermés. Face à cette situation préoccupante pour la vie des réfugiés, le HCR rappelle que l'aide de la communauté internationale *« peut faire la différence »*. La générosité des donateurs peut ainsi *« sauver des vies, redonner de la dignité et de l'espoir à ceux qui ont tout perdu »*.

« Unissons-nous dans notre engagement à protéger et à aider les réfugiés. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que le HCR poursuive son travail essentiel et que chaque réfugié reçoive les soins et le soutien qu'il mérite », a fait valoir la responsable du HCR, rappelant que *« des millions de vies »* dépendent de l'aide internationale.

Plus de 72 000 migrants sont morts ou disparus depuis 2014, selon l'Onu

L'année 2024 a été marquée par le plus grand nombre de décès de migrants jamais enregistré, avec au moins 8 938 personnes décédées sur les routes migratoires, révèle un rapport de l'Onu pour les migrations (OIM), paru mardi 29 avril 2025. *« Ces chiffres nous rappellent tragiquement que les gens risquent leur vie lorsque l'insécurité, le manque d'opportunités et d'autres pressions les privent d'options sûres ou viables dans leur pays »*, a déclaré la cheffe de l'OIM, dans un communiqué.

Le rapport de l'agence onusienne révèle que près des trois quarts des décès et disparitions de migrants enregistrés dans le monde depuis 2014 sont survenus alors que les personnes fuyaient des crises humanitaires. Un sur quatre était *« originaire de pays touchés par des crises humanitaires, avec la mort de milliers d'Afghans, de Rohingyas et de Syriens »*, indique le rapport de l'OIM sur les migrants disparus. Elle a exhorté la communauté internationale à investir pour *« créer de la stabilité et des opportunités au sein des communautés, afin que la migration soit un choix et non une nécessité »*, avant d'appeler à la mise en place de *« parcours sûrs, légaux et ordonnés qui protègent les vies »*. Plus de 52 000 personnes sont mortes en tentant de fuir l'un des 40 pays du monde où les Nations unies ont mis en place un plan de réponse aux crises ou un plan de réponse humanitaire, ajoute l'organisation internationale.

La Méditerranée centrale reste la route migratoire la plus meurtrière au monde, avec près de 25 000 personnes perdues en mer au cours de la dernière décennie, selon l'OIM. Plus de 12 000 d'entre elles l'ont été après avoir quitté la Libye déchirée par la guerre, et d'innombrables autres ont disparu en traversant le désert du Sahara, selon le rapport. *« Et en raison du manque de données – en particulier dans les zones de guerre et les zones sinistrées – le nombre réel de morts est probablement beaucoup plus élevé que ce que nous avons enregistré »*, a-t-elle déclaré dans le communiqué.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/plus-de-72-000-migrants-sont-morts-ou-disparus-depuis-2014-selon-lonu-ee96b9a0-2509-11f0-8bd9-2e665ca4169a>

Conseil de sécurité : 123 millions de personnes déplacées de force dans le monde

Alors que 123 millions de personnes sont déplacées de force dans le monde, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a lancé lundi 28 avril 2025, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, un appel vibrant en faveur d'un sursaut diplomatique pour affronter cette crise.

« C'est une période de guerre. C'est une période de crise », a-t-il déploré lors de cette réunion du Conseil, citant notamment les conflits qui ravagent le Soudan, l'Ukraine, le Myanmar, Gaza, le Sahel, la République démocratique du Congo et Haïti. Il a exhorté les membres du Conseil à ne pas se résigner à l'échec de la diplomatie : « Vous devez réussir. Vous le devez non seulement aux personnes déplacées, mais aussi à vous-mêmes ».

Au Soudan, un tiers de la population a été déplacé en deux ans. Lors d'une visite récente à la frontière entre le Soudan et le Tchad, il a recueilli les témoignages de femmes et d'enfants ayant fui des violences indescriptibles.

« Au Darfour, les civils sont régulièrement empêchés de fuir les zones dangereuses. Pire encore, ils sont activement pris pour cible. ». « Traverser la frontière signifiait laisser derrière eux la peur », et des pays voisins comme le Tchad et le Soudan du Sud, ont eu le courage, qui continuent, d'accueillir les réfugiés malgré des ressources insuffisantes. *« Ils apportent leur contribution. Nous, les humanitaires, sommes sur le terrain et nous apportons notre contribution. Vous devez être plus impliqués et plus unis pour apporter la vôtre. Chaque jour qui passe sans que les parties au conflit soudanais ne s'assoient à la table des négociations rend la guerre plus compliquée ».* Il y a déjà plus de 200.000 Soudanais en Libye aujourd'hui, dont beaucoup pourraient migrer vers l'Europe.

En Ukraine, plus de 10 millions de personnes sont déplacées, dont 7 millions de réfugiés.

Concernant le Myanmar, il a salué l'initiative récente du Bangladesh visant à dialoguer avec les parties en conflit dans l'État de Rakhine, dans l'espoir de créer des conditions propices au retour volontaire des réfugiés rohingyas.

En Syrie, le retour récent de déplacés internes et de réfugiés offre un signe d'espoir après 14 années de guerre. Toutefois, ce processus dépendra de la volonté politique internationale : assouplissement des sanctions, soutien à la reconstruction, investissements et maintien de l'aide humanitaire. *« Afin de minimiser les risques encourus par les Syriens de retour, je vous demande d'en prendre vous-mêmes, sur les plans politique et économique. Et, oui, cela doit aussi passer par une aide humanitaire soutenue et conséquente, qui est actuellement en forte baisse », a-t-il dit.*

L'aide humanitaire menacée

le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a tiré la sonnette d'alarme sur la réduction dramatique des financements humanitaires dans le monde. « L'aide, c'est la stabilité », a-t-il rappelé, avertissant que l'abandon des réfugiés et des pays hôtes pourrait aggraver l'instabilité mondiale. Enfin, le Haut-Commissaire a défendu avec force le multilatéralisme : *« Même s'il est parfois lent ou imparfait, le dialogue multilatéral est essentiel pour construire des solutions durables »*, a-t-il affirmé, exhortant les États membres à ne pas quitter la table des négociations. *« Vous avez été des réfugiés. Vous avez accueilli ceux qui cherchaient refuge. Aujourd'hui, vous avez la responsabilité de mettre fin à la guerre et d'apporter la paix », a-t-il conclu.*

DE L'INFORMATION

CHARTRE DE MARSEILLE SUR L'INFORMATION ET LES MIGRATIONS

Préambule

Cette charte, élaborée par des professionnels de l'information et des universitaires spécialistes des migrations, est un outil destiné aux journalistes et aux professionnels des médias.

Tout en réaffirmant la liberté éditoriale dont dispose chaque rédaction, cette charte souhaite répondre aux défis journalistiques liés aux migrations, un enjeu politique et social majeur du monde contemporain.

Elle vise à soutenir les journalistes et les professionnels des médias dans leur souhait de proposer une couverture de qualité, précise, complète et éthique des questions migratoires, en intégrant notamment les recommandations issues de textes déontologiques de référence.

Comme le rappelle la Charte mondiale d'éthique de la Fédération Internationale des Journalistes dans son article 9 : « Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion d'une information ou d'une opinion ne contribue pas à nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de discriminations fondées sur l'origine géographique, raciale, sociale ou ethnique, le genre, les mœurs sexuelles, la langue, le handicap, la religion et les opinions politiques ».

Cette charte s'adresse aux journalistes professionnels et aux professionnels de l'information qui s'engagent à :

1) Prendre conscience que le sujet des migrations doit être traité de manière transversale.

Les causes des mobilités humaines sont complexes et multifactorielles. Les angles de traitement doivent être exigeants et refléter ces différents prismes.

2) Rectifier les informations fausses ou erronées sur le sujet des migrations.

Tout journaliste digne de ce nom dispose d'un droit de suite, qui est aussi un devoir, sur les informations qu'il diffuse et fait en sorte de rectifier rapidement toute information diffusée qui se révélerait inexacte. Le travail de fact-checking est recommandé pour les déclarations publiées ou prononcées par des personnalités publiques au sujet des migrations.

3) Exposer les mécanismes de la désinformation et des stéréotypes sur les migrations en fournissant des informations vérifiées, sourcées, et contextualisées. Un journaliste doit respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-

même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

4) Veiller à ne stigmatiser aucune population

Les journalistes doivent garantir que toute couverture médiatique respecte la dignité des personnes migrantes et s'interroger sur leurs propres perceptions et biais. La Charte de Marseille recommande aux journalistes de ne mentionner l'origine, la religion ou l'ethnie que s'ils estiment que cela est pertinent pour l'information du public.

5) Ne pas invisibiliser les personnes migrantes.

Une couverture journalistique équilibrée des migrations doit prendre soin de s'informer auprès de l'ensemble des parties prenantes, en particulier les premiers concernés.

6) Être vigilant sur les termes employés

Migrant, immigré, réfugié, étranger ou demandeur d'asile n'ont pas la même signification. Les journalistes veilleront à employer les mots les plus appropriés, en se référant aux définitions juridiques et scientifiques ainsi qu'aux catégories administratives en vigueur pour éviter amalgames et approximations.

7) Appliquer les règles élémentaires du droit à l'image

Les journalistes prendront les précautions qui s'imposent en s'assurant du consentement explicite et éclairé des personnes migrantes lorsqu'elles seront filmées, enregistrées ou prises en photos.

8) Veiller à utiliser des images d'illustration qui reflètent la diversité des migrations

Les journalistes veilleront à rester exigeants quant à la pertinence des photos ou images d'illustration. Celles-ci doivent refléter le sujet traité de la manière la plus fidèle et la plus actuelle possible. Cela vaut aussi pour l'utilisation de banques d'images, d'archives ou d'intelligences artificielles génératives.

9) Mettre en avant les faits, les replacer dans leur contexte

Les journalistes respecteront la rigueur scientifique des chiffres et des données statistiques. Ils veilleront à les mettre en perspective, afin d'éviter le « traitement au cas par cas » et d'informer au mieux sur les causes et les effets politiques, économiques et climatiques des migrations.

10) Se former et former ses pairs

Les journalistes doivent avoir accès à des formations initiales et continues sur la couverture des migrations tant sur les évolutions législatives que sur les droits humains ou les travaux scientifiques les plus récents. Ces formations devraient favoriser les partages transfrontaliers (conférences académiques, séminaires rencontres professionnelles ou reportages collaboratifs avec des rédactions étrangères).

11) Mesurer l'impact et perfectionner les méthodes

Les journalistes et leurs rédactions sont invités à réaliser des audits internes réguliers pour évaluer et améliorer les pratiques journalistiques en vigueur à l'aide d'outils comme des glossaires et des partages d'expérience.

<https://chartejournalismemigrations.fr/la-charte/>

LA MIGRATION DANS LES MEDIAS : « LA PERCEPTION DES PERSONNES EXILEES EST TOTALEMENT BIAISEE AUJOURD'HUI »

Alors que le thème de la migration est très présent dans les médias, la visibilité des personnes migrantes reste assez faible. Une journaliste et porte-parole de l'Association des Journalistes Antiracistes et Racisé-es (AJAR), analyse les représentations des migrations dans les médias.

Quelles représentations des personnes migrantes sont dominantes dans les médias de masse ?

La représentation déshumanisante est celle que l'on voit le plus. C'est celle de corps en Méditerranée. Quand les drames migratoires sont repris, c'est en donnant beaucoup de chiffres, sur les morts depuis des années, sur la Méditerranée ou sur Calais. Il y a également une surreprésentation des personnes venant du Sud global, que cela soit du Proche Moyen-Orient, d'Asie ou bien d'Afrique.

Il y a deux manières de percevoir les choses. Il y a la migration régulière, pour beaucoup des étudiants, venant majoritairement d'Afrique, mais aussi des travailleurs, présents en France depuis l'après-guerre, venus pour reconstruire le pays. Et il y a la migration irrégulière, dont la perception est négative dans beaucoup de médias grand public. Les personnes migrantes sont présentées dans des situations extrêmes, lorsqu'elles doivent être sauvées en mer ou être logées en urgence, ou alors dans des discours qui les lient à la délinquance. On remarque un profond manque d'empathie, par exemple de la part de ceux présentant systématiquement les personnes migrantes sous le prisme de la plus-value économique, comme étant une « chance », plutôt que de la plus-value humaine.

Enfin, il y a une sorte de tropisme qui s'est développé ces dernières années, notamment via les portraits que l'on trouve sur Brut ou Konbini, s'intéressant à la personne migrante qui a réussi. C'est souvent l'artisan ou l'apprenti boulanger. C'est un discours très paternaliste du gentil patron qui veut garder « *son migrant* » parce qu'il travaille bien, sans que les personnes migrantes n'aient forcément la parole. Ce type de représentation renvoie à l'image de personnes qui sont « *utiles* » et qui s'assimilent, faisant le parallèle avec celles qui ne le seraient pas, parce qu'elles continueraient à avoir leur propre culture. Pour finir, on a vu une différence de traitement médiatique avec l'arrivée des réfugiés ukrainiens et l'arrivée de ceux venant de Syrie ou d'Afghanistan. Il y a un deux-poids-deux-mesures qui est assez évident.

Quels effets ont ces représentations sur les perceptions de la migration par la population française ?

Le terme de « *migrant* » est un terme galvaudé aujourd'hui. Quand les médias utilisent « *personne migrante* », c'est pour désigner une personne qui vient du Sud global, non-blanche et primo-arrivante. C'est une perception totalement biaisée. Cet amalgame est une manière de ne pas nommer les choses. Dans notre association, on est plusieurs à bannir le mot « *migrant* », parce qu'il est fortement connoté et que, quoi qu'il arrive, qu'il s'agisse d'une émigration économique ou forcée à cause de conflits, c'est un exil. Les sondages indiquant qu'une majorité de Français pensent qu'il y a trop d'étrangers en France, qu'on ne peut pas parler sereinement de l'immigration, se basent sur un sentiment des perceptions xénophobes englobant d'autres personnes de la population française qui sont perçues comme étant étrangères. Les médias deviennent alors un miroir déformant de la réalité, ce qui augmente la xénophobie. Cela nourrit les fantasmes, dans une société où les plus précaires sont

évidemment les personnes migrantes, qui sont stigmatisées comme étant des « *encombrants* ».

Qu'est-ce qui pousse les médias à avoir ces représentations des personnes migrantes ?

La première raison est l'audience. Quand on arrive à nourrir les fantasmes des téléspectateurs, on continue à programmer des émissions avec du clash et des sujets clivants.

Deuxièmement, cela est dû à la reproduction sociale très forte au sein des rédactions des grands médias de journalistes bourgeois, blancs, urbains, qui ne sont pas concernés par ces questions-là. Bien que le fait de la vivre ne rende pas expert d'une situation, la déconnexion des journalistes, leur éloignement de la réalité socio-culturelle et de ces communautés entraînent ce traitement médiatique. Les pressions, notamment économiques, exercées au sein des rédactions sont réelles, ce qui pousse les médias à donner la parole à des pseudo-experts ou à des chroniqueurs en roue libre sur l'immigration.

Que pourrait apporter au débat l'inclusion des voix des personnes migrantes ?

Elles permettraient de sortir des chiffres, d'écouter un discours plus humanisant, d'avoir une meilleure perception de la réalité. C'est un quotidien qui est très banal, mais qui ne colle pas avec le discours sensationnaliste que certains médias recherchent.

Ce que l'on essaie d'encourager au sein de l'AJAR, c'est notamment l'idée de banaliser la présence de personnes racisées, car beaucoup d'amalgames sont faits quand on parle de perception de l'immigration en France. Il faudrait montrer la famille de personnes en situation régulière, qui se préparent pour la rentrée ou Noël, ce qui est de plus en plus fait aujourd'hui. Cela permettrait de sortir de ces personnages qui sont soit censés être extraordinaires pour mériter de rester en France, soit des violeurs en série.

Les nouveaux médias en ligne, présents notamment sur les réseaux sociaux, ont-ils une approche différente de la migration ?

Oui et non. Ces médias ont réussi à personnaliser, du fait du format d'interview courte, des récits que l'on n'entendait pas forcément avant. Les nouveaux médias, comme Brut ou Konbini, apprécient les récits assez forts, visibilisant le discours de personnes qui ont traversé la Méditerranée. Cependant, je leur reproche souvent de retomber dans le tropisme de la personne migrante super-héroïne, celle récompensée pour avoir sauvé un immeuble en feu ou une petite fille coincée au huitième étage en le montant à mains nues. Toujours en renvoyant au fait que ce sont souvent des personnes noires et qu'elles sont surhumaines.

Quelles bonnes pratiques les médias pourraient-ils adopter pour une approche plus inclusive de la migration ?

À l'AJAR, on propose des formations antiracistes aux médias, aux associations, aux structures de la société civile et aux écoles de journalisme, pour former les personnes qui créent l'information à éviter les biais racistes et xénophobes. On a développé une quinzaine de thématiques, dont celle autour des questions migratoires, pour créer un dialogue avec les gens qui créent l'information. On compte également fabriquer un guide antiraciste à destination des journalistes.

Il est aussi important de donner la parole aux personnes concernées, qui seraient plus aptes à parler des routes migratoires, de l'administration, de la répression policière, et d'amener plus de diversités dans les rédactions, pour avoir des regards différents sur la migration.

<https://www.france-terre-asile.org/actualites/actualites-choisies/parole-a-estelle-ndjandjo>